

PROJET INDIVIDUEL

Valorisation de l'espace public et de la vie de quartier :
Création d'un jardin partagé

Angers, Maine et Loire, 49



PROJET INDIVIDUEL

Valorisation de l'espace public et de la vie de quartier :

Création d'un jardin partagé

Angers, Maine et Loire, 49

VIELLE Aude
Stage de découverte
DA3-2013

Tuteur : Denis Martouzet

AVERTISSEMENT

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

REMERCIEMENTS

Avant de commencer ce rapport, je tiens à remercier les personnes qui ont contribué à sa conception, que ce soit par leurs conseils ou leurs aides, et grâce à qui mon projet a été appuyé et facilité :

Je remercie donc M. Frédéric MOREAU, Responsable du service maîtrise d'ouvrages et maîtrise d'œuvres de la Direction des Parcs et Jardins de la ville d'Angers, qui a été mon tuteur au sein de la ville d'Angers, me permettant ainsi d'avoir accès à toutes les données nécessaires à la réalisation du projet de jardin partagé. Je le remercie pour m'avoir proposé ce sujet d'étude passionnant, mais aussi pour sa disponibilité et ses conseils.

M. Denis MARTOUZET, maître de conférences à l'école polytechnique de l'université de Tours et tuteur de ce projet, que je remercie pour sa disponibilité, et pour m'avoir encadré, orienté tout au long de ce projet. Je le remercie enfin pour tous les conseils avisés qu'il m'a donné pour palier mon manque d'expérience en matière d'aménagement d'un territoire.

M. DEVILLERS, vice-président du conseil de quartier de Lac de Maine et porteur de la demande de jardin partagé, que je remercie pour tous les documents qu'il m'a transmis, ainsi que pour l'apport de la vision des habitants sur ce projet.

Conjointement à M. Frédéric MOREAU, je remercie plus particulièrement M. Nicolas LEFEBVRE de la Direction du Développement des Territoires de Angers Loire Métropole qui m'a fourni le POS d'Angers. M. Dany MORANDEAU de la Direction Eau et Assainissement (Service Etudes et Travaux) qui m'a donné le plan d'implantation des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour le terrain étudié. M. Baptiste CONNEVET, Jardinier de la Maison de l'environnement du Lac de Maine qui répondra à toutes les questions des habitants en matière de jardinage écoresponsable. Et enfin M. Sylvain Chollet de la Direction Environnement et Déchet de la Maison de l'environnement, pour son aide vis-à-vis des services éco systémiques que pourra rendre le jardin, ainsi que pour l'aspect biodiversité de ce projet.

Enfin je souhaite remercier tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin et plus particulièrement Adeline BROCC qui par son dessin m'a aidé à mieux visualiser mon projet et Yvain CASTANIER qui m'a aidé à trouver la présentation adéquate pour celui-ci.

INTRODUCTION

Les villes en perpétuelle mutation, laissent à voir des quartiers sans vie, sans bruit et sans couleur. La ville est devenue le symbole de l'individualisme et de l'indifférence. Dans notre société qui va toujours plus vite, rares sont ceux qui prennent le temps de contempler la beauté de la nature. La nature, elle-même, a disparue de nos villes où bien souvent tout n'est plus que béton à perte de vue.

Aujourd'hui la majeure partie de la population est absorbée par les zones urbaines. Ses zones sont confrontées à des problèmes majeurs tels que la densité, la mobilité et l'étalement urbain. Pour ses multiples raisons, inhérentes au mode de vie actuel, les citoyens vivent mal en ville.

Face à cette situation se dégage deux grands enjeux : d'abord la question de la réappropriation de la ville par ces habitants puis celle de la préservation et de l'amplification de la biodiversité en milieu urbain : puisqu'on ne peut plus dire où s'arrête la ville.

Notre projet de jardin partagé vise donc à enraciner les habitants dans leur quartier autour de valeurs fortes telles que le partage, l'entraide, et la construction de soi à travers l'ouverture à l'autre, au quartier et donc au monde. On cherche à créer des liens, des passerelles entre les cultures là où les conditions d'existence ont contribué à distendre les mailles de la vie sociale et du dialogue. C'est aussi avec cette initiative, permettre l'appropriation du cadre de vie, de l'espace public avec en toile de fond la possibilité de l'enrichir.

Jardiner¹, ce n'est plus une pratique archaïque et solitaire : c'est devenu le symbole d'une nouvelle citoyenneté. Ainsi je vous invite au fil de ses pages à découvrir l'univers des jardins partagés, à vous investir dans cette aventure humaine qui pourrait bien se révéler être une autre façon d'habiter et de vivre la ville.

Nous verrons d'abord en détail ce qu'est un jardin partagé, et comment se monte un tel projet, ce qui nous permettra d'enchaîner ensuite sur la création d'un modèle général de prospection de terrain à destination de ce type de projet : applicable partout en France. Enfin nous appliquerons ce modèle à la réalisation d'un jardin d'abondance² sur la ville d'Angers, dans le quartier du Lac de Maine.

¹ Action de cultiver des végétaux utiles (légumes, arbres fruitiers) et/ ou d'agrément (fleurs, arbustes ornementaux) sur un terrain souvent clos.

² Type de jardin partagé où tout le monde peut se servir

SOMMAIRE

Avertissement.....	5
Remerciements.....	7
Introduction	9
Sommaire.....	11
Partie 1 : Semer - Les différentes modalités d'un jardin partagé	15
i. Historique et définition.....	17
ii. Les objectifs	18
iii. Les étapes de création du projet	20
Partie 2 : Repiquer - Prospection généralisée d'un jardin partagé	21
i. Compte rendu des visites des expériences effectuées à Paris et à Bordeaux.....	23
La ville de Paris.....	23
La ville de Bordeaux	30
ii. Ce qu'il faut retenir	35
iii. Elaboration des critères de choix d'un terrain	39
Partie 3 : Tuteurer - Angers et sa politique de jardins partagés.....	43
i. Angers, ville nature : présentation succincte de la ville	45
Données géographiques	45
Accessibilité	45
Statuts administratifs.....	46

Patrimoine historique	47
Données démographiques et évolutions.....	47
Emploi, Chômage	48
Données économiques dominantes	48
Données géologiques et pédologiques.....	49
Etude du climat	50
Patrimoine naturel : faune et flore endémiques	51
Les particularités paysagères d'Angers.....	51
Les autres particularités.....	53
ii. La politique d'Angers en matière d'environnement et en matière de jardins partagés	54
Partie 4 : Floraison et apparition des premiers fruits -	
Prospection des terrains potentiellement utilisables pour un jardin partagé sur le quartier du lac de Maine	61
i. Présentation du quartier de lac de Maine	63
Biodiversité	66
Données géologiques et pédologiques.....	67
Hydrographie	69
ii. Retour sur la prospection des terrains	70
Les tableaux de critères	79
Partie 5 : Fructification - Réalisation du projet dans le Parc du Vallon	
i. Retour sur le terrain choisi	87
ii. Une Proposition et son évolution	92
Les objectifs	92

Les idées et les matériaux que nous pourrions utiliser	93
L'état actuel du projet	95
L'évolution du jardin dans le temps.....	99
Perspectives	101
Conclusion.....	109
Bibliographie	111
Index des sigles	119
Les annexes.....	121
Charte Main Verte : Des jardins partagés de Paris	121
Convention d'occupation et d'usages : pour la gestion d'un jardin collectif de quartier (modèle).....	124
Charte des jardins partagés de Bordeaux.....	128
Les différentes vocations de la trame verte et bleu à Angers	130
Dessin originel de Adeline BROC	131
Astuces de jardinage.....	132
Liste de plantes comestibles méconnues (par CHARVIER Nadine).....	133
Table des matières.....	137
Illustrations :	137
Graphiques :.....	138
Schémas :	138
Tableaux :	139
Cartes :	139
Résumé	141

PARTIE 1 : SEMER

Les différentes modalités d'un jardin partagé



Depuis deux décennies les jardins sont à la mode, le jardin partagé n'en est qu'une des nombreuses déclinaisons mais cela risque de durer.

i. Historique et définition

Les racines des jardins partagés se trouvent de l'autre côté de l'atlantique, dans le modèle des community gardens des villes nord-américaines, en particulier New York et Montréal. Ces jardins de quartier fonctionnent à la fois comme des espaces publics et de cultures.

Le premier jardin communautaire de New York est né à Manhattan, au début des années 1970. La ville connaît alors une grave crise urbaine et financière : le nombre de friches explose entraînant alors des problèmes d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi que Liz CHRISTY après avoir créé ce premier jardin communautaire fonde en 1974 l'association Green Guerrillas pour aider les gens à en créer d'autres. Enfin en 1978 la municipalité ouvre le programme Green Thumb pour contribuer à l'essor de ces jardins.

En France, dès le milieu des années 1980, quelques animateurs sociaux s'intéressent à ces pratiques d'appropriation collective. La Fondation de France voit là l'opportunité de développer le lien social, tout en prenant en compte, même partiellement, les préoccupations d'autosuffisance alimentaire. Avec son aide, plusieurs séjours sont organisés afin d'étudier les conditions d'émergence de telles initiatives et d'adapter les pratiques nord-américaines à nos données urbaines et sociologiques.

En 1997 à Lille et en 1999 à Nantes, ont lieu deux colloques réunissant plusieurs centaines de personnes impliquées dans ces initiatives ou désireuses de les développer. On y met en place un réseau informel : le JARDIN DANS TOUS SES ÉTATS (JTSE), qui vise à améliorer la concertation entre les différents acteurs dans le but de créer de nouveaux jardins partagés.

En 2003 on assiste à l'évolution des textes de loi, avec la création de nouvelles formes de jardins collectifs. On définit alors trois types de jardins : les jardins familiaux, les jardins d'insertion (« créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle ») et les jardins partagés. Le texte de loi définit les jardins partagés comme « des jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer les liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, et étant accessibles au public ».

Ces jardins conjuguent l'envie de se rapprocher de la nature, de manger mieux et de se retrouver ensemble. On y privilégie la dynamique de groupe, plutôt que le jardinage. Le jardin partagé est avant tout un lieu de vie ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres entre générations et cultures : C'est un lieu de mixité sociale.

C'est aussi un espace collectif, semi public, soumis à un cahier des charges, favorisant l'émergence de la création individuelle et permettant le travail de groupe.

Il existe beaucoup de façons d'envisager le jardin partagé : on peut **soit jardiner ensemble** à partir d'un seul projet couvrant la totalité du terrain à disposition - symbole fort de cohésion ; **soit diviser la surface** en autant de parcelles qu'il y a de jardiniers, chacun y développant le projet de son choix - ce jardin reflétera alors la diversité des savoirs faire ; **soit par le biais de très grandes parcelles** maraîchères reliées entre elles par des espaces collectifs : verger, compost, abri convivial, aires de jeux, ... **Soit enfin de minuscules surfaces** de quelques mètres carrés insérées au sein de squares ou de jardins publics.

La pluralité de ses formes d'aménagements et de fonctionnements provient du fait qu'ils sont construits collectivement, en fonction des potentialités, des attentes des habitants d'un lieu : ils peuvent être réalisés de manière temporaire sur des terrains en attente de leur destination finale, ou bien de manière pérenne, sur des espaces publics, dans des cœurs d'îlots. Bien que divers, ils portent tous des valeurs communes : le partage, la créativité, la solidarité, l'aide aux personnes en difficultés, le lien retrouvé avec la nature, le respect de l'environnement.

Enfin pour qu'il soit « partagé », il faut les jardiniers s'impliquent réellement dans la conception de leur site ainsi que dans les modalités de son fonctionnement, il en va de la pérennité d'un tel projet.

Le jardin partagé est donc d'abord un lieu de parole, d'apprentissage, de construction et de consolidation de la démocratie participative ; un lieu d'écoute et de partage ; un lien social indispensable.

ii. Les objectifs

Un jardin, c'est avant tout un projet. Ce projet doit être issu d'une concertation impliquant à la fois les habitants, les futurs usagers et les intervenants sociaux, les élus, les techniciens, les associations.

Ce projet doit être souple et évolutif afin de garantir sa pérennité et sa cohérence avec le contexte social, culturel, environnemental, économique et éducatif. Parallèlement à ses objectifs théoriques, un jardin partagé a aussi des objectifs plus liés à la pratique : ils se répartissent en trois groupes :

➤ L'aspect social :

Il favorise les relations de bon voisinage, facilite la rencontre des habitants de tous âges et de toutes origines à travers des rapports conviviaux d'entraide, et d'échanges de savoirs, de pratiques. Il permet l'appropriation de l'espace public obtenue par une forte implication des habitants, créant ainsi des espaces d'initiatives citoyennes autogérés. Il contribue aussi à la valorisation des ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures et institutions (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraite, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximité). Il est à la portée de tous, accordant une attention plus particulière aux personnes isolées et fragilisées : il ne doit en aucun cas devenir un projet élitiste. Il nécessite enfin une compétence d'animation, gérée par des personnes à l'écoute qui savent s'adapter à chaque situation.

➤ L'aspect économique :

Il favorise le plaisir de produire, de goûter et de partager le fruit de ses efforts, quelles que soient les ressources financières dont dispose l'adhérent. Il permet aussi à moindre coût une alimentation de qualité, saine et diverse.

➤ L'aspect environnemental :

Il représente un support concret d'éducation à l'environnement. Il participe à la diversité et à l'amélioration des paysages urbains. Il s'inscrit dans la continuité de la trame verte, créant des continuités écologiques ou corridors au sein du tissu urbain. Il optimise et embellit les espaces vacants, petits ou grands, grâce à la créativité des habitants. On peut alors parler d'un véritable projet du développement durable. Il prend aussi en compte le respect de l'environnement en mettant en œuvre de modes de gestion et de pratiques écoresponsables favorisant la biodiversité (choix d'essences adaptées au sol et au climat), la gestion écologique des cycles naturels de l'eau (récupérateur d'eau) et des déchets.

Il rend enfin plusieurs services écosystémiques en participant à l'amélioration des sols (enrichissement par la décomposition de la matière organique), en favorisant la création de niches écologiques (amélioration de la biodiversité; refuge pour les insectes pollinisateurs), en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air urbain. Etant basé sur des fondements écologistes forts il utilise l'eau avec parcimonie et sans gaspillage. Le jardin permet la récolte de nourriture

(légumes, fruits,...), il peut aussi fournir des plantes médicinales à vertus thérapeutiques, et également des ressources d'ornement (fleurs par exemple). Il permet de contrôler l'érosion grâce à la couverture végétale du sol. Enfin il rend des services culturels et sociaux, participant ainsi à la conservation du jardin potager français.

iii. Les étapes de création du projet

Avant tout, le porteur de projet doit identifier une parcelle propice à la mise en place d'un jardin partagé : une friche urbaine, un bout d'espace vert collectif, etc. Pour repérer un terrain, plusieurs possibilités s'offrent au porteur du projet : certaines collectivités ont mis en place des politiques publiques facilitant l'accès à ces terrains, certains parcs peuvent accueillir des jardins partagés. On peut aussi prendre contact avec des organismes de logements sociaux ainsi qu'avec d'autres propriétaires fonciers (par ex : installation d'un jardin partagé sur les toits, sur des terrasses). Le principal est de définir un périmètre de recherche : le jardin doit être facile d'accès que ce soit à pied ou en vélo.

Ensuite, les habitants souhaitant créer le jardin partagé doivent se regrouper en association. Les personnes intéressées (les habitants ressources) doivent s'informer sur les dispositifs d'aide à la création et au financement de ce type de projet. Le mode associatif permet de satisfaire aux exigences de certaines mairies en termes d'assurance, de compte en banque, de signature d'une convention. On passe alors à la phase de concertation, impliquant d'aller rencontrer les élus, les services techniques et d'élaborer le projet dont les thèmes récurrents sont : l'aménagement, la répartition de l'espace entre les jardiniers (collectif/individuel), la diversité des cultures, les activités proposées, le budget, ... Pour s'aider les habitants ressources peuvent aller voir des jardins partagés existants.

Finalement si le projet est mis en œuvre, la phase suivante est d'informer les autres habitants. Il faut définir un périmètre d'influence du jardin et de recrutement. Celui-ci peut se faire sous forme de réunion publique, par la présence d'informations sur les marchés, auprès du comité ou du conseil de quartier, auprès du conseil de la jeunesse, ou de manière plus ludique par des pique-niques. La ville quant à elle peut mettre en place plusieurs types d'accompagnements en fonction des caractéristiques du projet : à savoir des aides pour la préparation du terrain (apport de terre, de plantes, arrivées d'eau, ...) et des aides pour l'animation du projet (financement d'associations professionnelles).

PARTIE 2 : REPIQUER

Prospection généralisée d'un jardin partagé



Création d'un jardin partagé

i. Compte rendu des visites des expériences effectuées à Paris et à Bordeaux

La ville de Paris

Suite à la collaboration entre la ville de Paris et l'association Graine de Jardins, antenne régionale du réseau "du Jardin dans Tous ses États", on assiste à la naissance du programme municipal parisien Main Verte qui inscrit les jardins partagés dans une démarche de démocratie participative entre les habitants, les associations et les institutions dans une logique de création de lien social. Une charte, la "Charte Main Verte"³ inspirée du programme new-yorkais "Green Thumb", définit les engagements réciproques de la ville et des porteurs de projets qui y adhèrent.

Le programme Main Verte est officialisé en septembre 2002 (intégré au service d'éducation à l'environnement de la direction des Parcs et Jardins et Espaces verts de la ville de Paris). Les associations, souhaitant créer un jardin partagé, adhèrent à la Charte et signent une convention⁴ de mise à disposition avec la ville de Paris. Dans le même temps, la Ville de Paris met en place des conférences-débats relatives aux jardins et à la nature en ville.

Paris compte actuellement 78 jardins partagés dont une dizaine est encore en projet, soit un jardin partagé pour 30 000 habitants (projet à l'échelle locale : fréquenté par les habitants motivés, passionnés du quartier).

Le service de la Main Verte, aide les habitants lorsqu'ils décident de créer un jardin partagé en leur apportant de la terre végétale, en les raccordant au réseau d'eau potable, et enfin en clôturant le jardin. A Paris, le choix des terrains n'est guère possible, il s'agit surtout d'opportunités foncières car c'est l'immobilier qui prime. Les terrains ne sont prêtés que s'ils possèdent 3 ans de vacance minimum et qu'ils appartiennent soit à la mairie de Paris, soit à la mairie de l'arrondissement soit à des bailleurs sociaux. Il y a un réel besoin d'espace dans la capitale. La Main Verte fait faire une analyse préalable du sol afin de savoir s'il est contaminé, ce qui permet la mise en place de solution adaptée comme au Jardin du Clos Garcia (ancien crottoir) où tout est cultivé en caissons.

³ Se référer aux annexes

⁴ Se référer aux annexes

« Dans la vie trépidante de la capitale, le jardinage offre un refuge, un havre de quiétude, un moment hors du temps. » (Guide de la Maison du Jardinage).



Illustration 1 : Jardin partagé Le Clos Garcia

De plus à chaque fois qu'un jardin public est refait, la mairie de Paris intègre automatiquement un jardin partagé vu qu'il y a beaucoup de demandes. Globalement elle valorise les jardins partagés séparés en parcelles collectives car cela permet de ne pas faire de liste d'attente. Enfin les jardiniers sont le plus souvent des riverains mais ils existent quelques personnes très motivées qui viennent de plus loin.

J'ai visité certains jardins partagés de Paris en privilégiant leurs localisations, on peut en voir la carte ci-dessous.

Les jardins partagés parisiens

Les jardins partagés ouvrent leurs portes au public plusieurs fois par semaine.



Carte 1 : Les jardins partagés parisiens, source Paris.fr, auteur Aude VIELLE (Photoshop)

J'ai décidé de retranscrire ma visite sous forme d'un tableau comparatif des points positifs entre les jardins partagés installés dans un jardin public et ceux plus « privés » dont l'accès est réglementé.

Intégré à l'espace public	Caractéristiques	Accès réglementé
Ouvert en permanence sur le quartier : exemple du Jardin du Poireau Agile (Jardin Villemin, rue des Récollets, 10^e), créé en 2005 et géré par l'association Ville Mains Jardins, qui a installé également en 2010 un Rucher Pédagogique dans l'Hôpital Saint-Louis. Le jardin partagé a pour particularité d'être non clos et de forme circulaire, au centre duquel trône une fontaine.  Illustration 2 : Jardin du Poireau Agile	Ouvertures	Seulement 2 animations par an obligatoirement ouvertes sur le quartier
Equivalent	Possibilité de parcelles pédagogiques Permettent le verdissement de l'espace public Possibilité de partenariats avec les AMAP	Equivalent

Aucune ou juste symbolique : exemple du Jardin d'Eole (Parc d'Eole, Rue d'Aubervilliers, 18^e) qui a ouvert ses portes en décembre 2007 et accueille plus de 70 adhérents, habitants du 10^{ème}, 18^{ème} ou 19^{ème} arrondissement (problème de vol)	Clôtures	Fermé à clés : exemple le 56 (56 Rue Saint-Blaise, 20^e), créé en 2005 par l'atelier d'architecture autogérée (AAA), dont la cabane surmonté de panneaux solaires photovoltaïques ferme l'entrée.
 Illustration 3 : Jardin d'Eole		 Illustration 4 : Le 56
Equivalent	Présence d'un compost, d'un récupérateur d'eau, d'une cabane,....	Equivalent
	Espaces publiques populaires (réseau de quartier), changent l'utilisation du lieu, permettent la réappropriation de l'espace	
	Peuvent recevoir des subventions diverses et variées	
	Parcelles collectives et individuelles	

Facilité	Accès à l'eau et à l'électricité	Sujet au bon vouloir de la mairie : exemple Ecobox (Impasse de la Chapelle, 18^e), créé en 2001, à l'initiative du collectif AAA (Ateliers d'Architecture Autogérée). Il a parcouru le quartier de la Chapelle avant de poser ses paniers, ses palettes et de s'enraciner à une dalle de béton, le long de la voie de chemins de fer menant à la Gare du Nord. L'association loue actuellement la loge du bâtiment adjacent pour avoir un accès à l'eau et à l'électricité.  Illustration 5 : Ecobox
Durable	Pérennité	Ephémère : exemple du Jardin du Bois Dormoy (Cité de la Chapelle, 18^e) qui va disparaître au profit d'une crèche et d'une maison de retraite. Situé sur un terrain abandonné depuis une vingtaine d'années, ce jardin partagé a gardé un esprit de « friche arborée ». Désireuse, dès l'origine, d'ouvrir le jardin au plus grand nombre, l'association

Durable	Pérennité	Le Bois Dormoy a multiplié les initiatives en ce sens : ateliers de pratique artistique (sculpture, mosaïque), expositions de photographie, pique-niques, concerts, cinéma en plein air, lecture de contes pour les enfants...   Illustration 6 : Bois Dormoy
----------------	------------------	--

La ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux mène une politique de développement de jardins collectifs à vocation sociale depuis les années 1980, ce qui en fait un précurseur. Tout est parti d'une demande émanant d'un centre social où des femmes cuisinaient. Elles souhaitent avoir un jardin collectif pour pouvoir cuisiner les produits cultivés. Le projet est né dans une certaine improvisation mais à partir d'une demande très claire. La municipalité de Bordeaux a continué par la suite. Sa politique consiste à inverser les rôles : l'assisté devient producteur. Pour la ville de Bordeaux, le jardinage n'est pas une fin en soi⁵, ce n'est qu'un moyen (sans que cela soit péjoratif) au cœur d'une politique sociale. La ville de Bordeaux compte en tout 31 jardins partagés dont une douzaine est toujours en projet (soit un jardin partagé pour 8000 habitants).

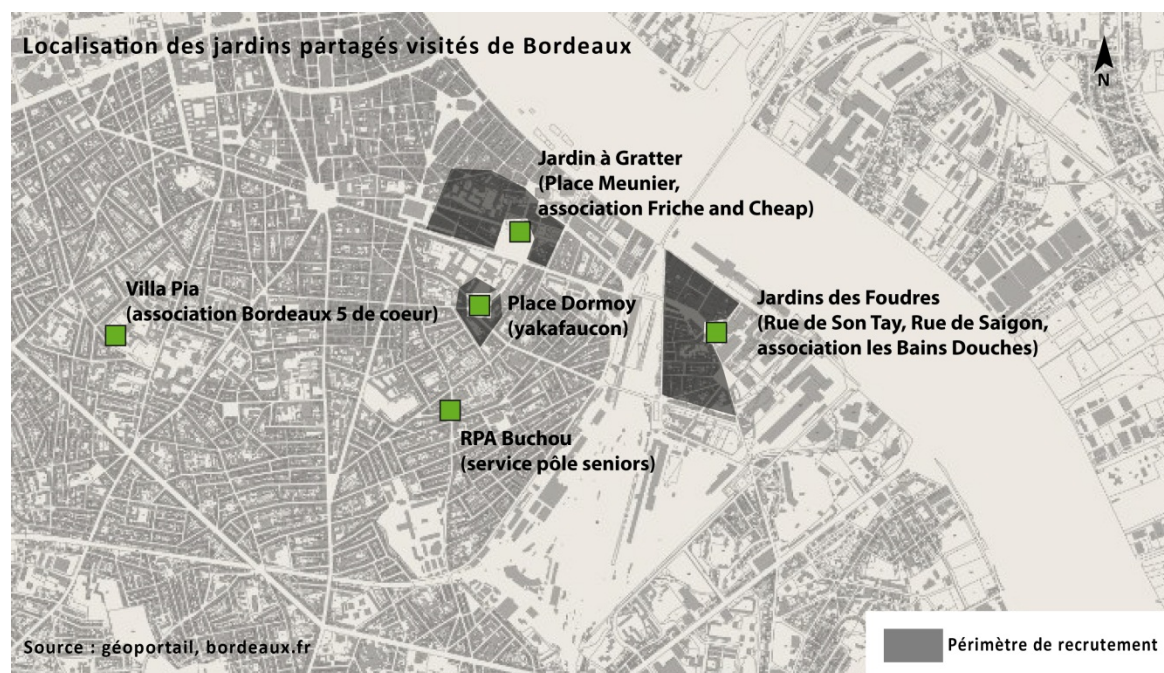


Schéma 1 : Localisation des jardins partagés visités de Bordeaux (auteur : Aude VIELLE)

Je me suis rendue dans la ville de Bordeaux pour voir et rencontrer les acteurs des jardins partagés de cette ville. J'ai établi un périmètre de visite de jardins partagés afin de pouvoir passer plus de temps avec les gens que j'allais

⁵ Charte des jardins partagés de Bordeaux se référer aux annexes

rencontrer. J'ai décidé de vous parler de trois jardins que j'ai visités sur Bordeaux à savoir le jardin de la RPA Buchou, le jardin des foudres et le Jardin à Gratter.

Tout d'abord il faut savoir qu'à part les écoles très peu de jeunes viennent dans les jardins partagés. Je m'appuie sur mes rencontres et l'étude de Madame Kaduna Eve DEMAILLY, doctorante à l'université de Paris 1, selon lesquelles la majorité des jardiniers sont ou étaient des employés : plus de 80% des participants ont quarante ans et plus.

La ville de Bordeaux propose la création de jardins partagés dès que se présente une opportunité foncière (un terrain libre, en attente de destination finale, des terrains délaissés,...), elle gère également les demandes directes des associations (prospection déjà faite).

Au niveau des animations, la mairie fait appel aux animateurs de la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville, et parfois aux jardiniers municipaux. Dans un deuxième temps l'association peut percevoir des subventions de ville pour proposer des animations sur site.

Enfin pour le choix des terrains la mairie privilégie les quartiers qui disposent de peu de parcs et de jardins publics, situés dans des zones qui bénéficient d'un potentiel en termes de dynamique sociale. Concernant les surfaces, il n'y a pas de règles précises tout dépend du projet : certains sites sont très petits avec des bacs jardinés de 1 à 2 m² sur des espaces restreints, d'autres sont plus grands et permettent une production significative comme nous allons le voir par la suite.

Je vais tout d'abord vous parler du projet qui s'est fait suite à l'opportunité de la rénovation de la RPA Buchou (Résidence pour Personnes Agées). En effet, l'idée de projet est issue du maire de quartier souhaitant profiter de ses travaux pour ouvrir un espace de partage dans le quartier. Le service pôle seniors a jugé essentielle l'ouverture de concertations afin de voir s'il y avait une motivation pour ce projet du côté des seniors. Cette résidence accueille 57 personnes ayant en moyenne soixante-quinze ans. Elle s'ouvre sur une parcelle de 1000m² non aménagée au départ. Après concertations, le principe d'un jardin d'agrément est retenu, il contribuera à améliorer le quotidien des résidents et à créer des liens entre eux. Cependant, à 95%, ils ne souhaitent pas d'un jardin ouvert sur le quartier ou seulement 2 à 3 fois par an pour des temps forts qu'ils définiront (à Pâques chasse aux œufs, fête des voisins,...). Plusieurs sont motivés pour entretenir le jardin, néanmoins cela dépend de leurs conditions physiques. Il s'agit donc d'un travail de co-construction avec les seniors, le but étant qu'ils soient un maximum autonomes dans le jardin. Finalement le jardin est partagé entre ses résidents, potager et d'agrément cependant il n'est pas aussi ouvert que le maire de quartier aurait souhaité (Ci-dessous les bacs à hauteur d'homme, la pergola et le chemin stabilisé).

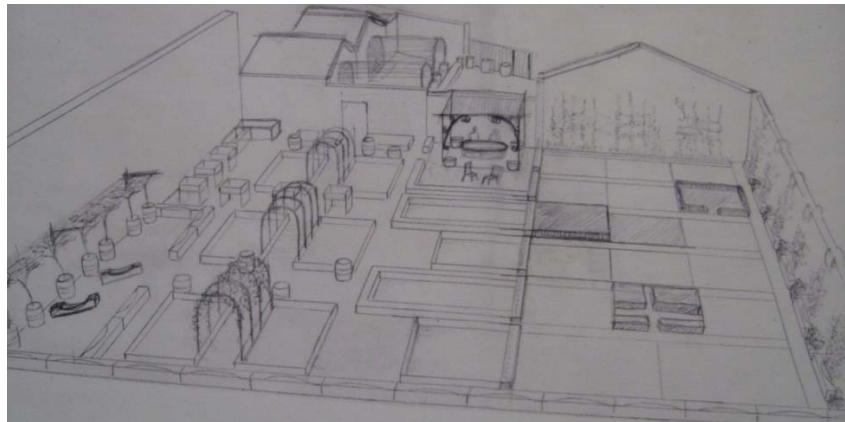
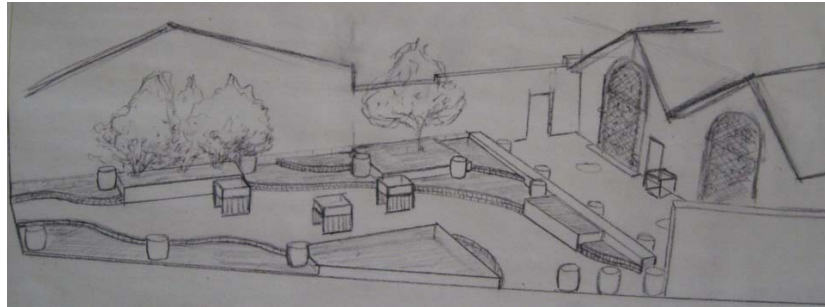


Illustration 7 : Jardin partagé de la RPA Buchou

Ensuite on passe à la visite d'un jardin intermédiaire, le Jardin des foudres créé en octobre 2011 dans le quartier Belcier. L'association qui l'a créé était au départ un collectif d'habitants possédant des compétences en urbanisme et en lien social et qui s'est mué en association en ajoutant la compétence écologie à son bagage. Elle a animé des concertations pour la ville de Bordeaux dans le cadre de l'Euratlantique (programme visant à requalifier les berges de la Gironde et les quartiers environnants), ce qui a abouti à la création de la charte du quartier de Belcier, et à la création du jardin partagé servant de projet fédérateur. Le terrain (friche industrielle) appartient au Groupe Bernard spiritueux qui a fait des travaux pour sécuriser la zone. Cependant le site reste Seveso (site industriel présentant des risques d'accidents majeurs) à cause des vapeurs d'alcools provenant des proches entrepôts. Le jardin potager est ouvert aux personnes motivées, habitant le quartier mais pas seulement : des parcelles sont réservées aux extérieurs. Les jardiniers habitent tous à moins de un kilomètre du jardin, et ont été aidé pour la mise en place technique par la mairie (amendements, viabilisation du terrain,...).

On retrouve beaucoup de matériaux de récupération (souvent issus du site même : pierres, ferronneries) et des techniques innovantes en matière de jardins potagers : « lasagna bed », permaculture,...). L'association a pour projet de créer un café associatif, ce qui permettrait d'être raccordé au réseau d'eau potable.

Ci-dessous les deux parties du jardin : le jardin public puis le jardin partagé (35 parcelles individuelles et 4 parcelles collectives, les parcelles délimitées par des pavés, la permaculture en escargot) par Joanna Hubert, paysagiste DPLG.



Vielle



Vielle

Illustration 8 : Jardins de Foudres

Création d'un jardin partagé

Enfin je vais vous parler du jardin à Gratter situé place Meunier à côté de la cabane à Gratter. Le site rassemble en tout trois associations qui essayent d'animer le quartier. Ce jardin est particulier puisqu'il est sur l'espace public, et est constitué de buttes de terre cultivées. L'association Friche and Cheap animée par Delphine WILLIS, Raphaël LEITAO, et Aurélien RAMOS, casse les idées reçues sur les jardins partagés, leurs plantations sont respectées par la population et ils arrivent à motiver les enfants aussi en dehors du cadre scolaire, leurs mamans venant participer aux activités de jardinage, le mercredi après-midi.

Il faut savoir que la place Meunier constitue un espace urbain perturbé par un chantier de parking souterrain de grande envergure. Dans le cadre d'Evento en septembre 2011 (biennale sur le thème de « l'art pour une évolution urbaine »), l'association a investi le fond de la place en collaboration avec les acteurs locaux. Ils ont réutilisé la terre du chantier pour créer des buttes cultivables accessibles à tous. Pour eux le plus important c'est la proximité avec les habitants et la motivation de ceux-ci.



Illustration 9 : Butte du jardin à Gratter

Pour conclure la politique de Bordeaux en matière de jardins partagés est de favoriser la proximité et la mixité de ses aménagements pour que les habitants viennent souvent échanger entre eux. Cependant, c'est devenu un outil politique, qui est trop souvent copié-collé. Les questions qui ressortent de ces visites sont la question du partage des parcelles et celle de la temporalité du cadrage associatif.

ii. Ce qu'il faut retenir

Ci-dessous quelques concepts tirés de mes visites et de mes lectures qui me semblent essentiels dans le fonctionnement d'un jardin :

Le compost : rien ne se perd, tout se récupère. C'est le processus naturel de transformation de la matière organique à l'aide d'êtres vivants. Il permet de produire un engrais naturel, limite la quantité d'ordures ménagères, renforce le stock d'humus du sol et donc la fertilité de ce dernier (ex : le lombricompostage qui évite de remuer le compost).

Utilisation d'une couverture de sol (mulchage) : Pour protéger le sol des jardins, on le recouvre d'une couche de matière végétale : le paillis (paille, fumier ou BRF...) Cela évite le développement de mauvaises herbes ou adventices, supprime la formation la croute de battance, favorise la vie souterraine, retient l'humidité du sol, protège des gelées en hiver, évite l'érosion provoquée par la pluie, et enfin le paillis c'est un apport nutritif...

Installation d'un récupérateur d'eau de pluie : permet à la fois de faire des économies financières tout en préservant la ressource.

Le purin d'ortie : c'est entre autre un insecticide (contre les pucerons, acariens), un engrais (les orties sont riches en nitrates, et en phosphates) et il peut être utilisé dans le compost comme catalyseur de la réaction de décomposition.

Favoriser l'implantation d'espèces auxiliaires : oiseaux, chauves-souris, lézards, hérissons, grenouilles. Ils permettent de lutter efficacement contre les limasses, les souris, les insectes et les chenilles.

Création d'une mare : création d'une niche écologique : roseaux, nénuphars, grenouilles, poissons, canards,...

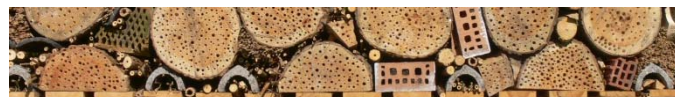
La Phytoremédiation est une technique de dépollution basée sur les plantes et leurs interactions avec le sol et les microorganismes. Cette technique concerne plus particulièrement l'épuration des eaux et la dépollution des sols. En conjonction avec les microorganismes du sol, les plantes et les algues réduisent la mobilité de certains polluants (phytostabilisation), les absorbent (phytoextraction), les fixent dans leurs tissus (phytostabilisation) ou les métabolisent, permettant leur détoxification et leur élimination (phytodégradation).

La culture hors sol est une technique où la culture est effectuée dans des bacs ou sur des palettes de bois recouvertes de bâches de feutres et de terre végétal. (Le « Lasagna bed » par exemple est composée de plusieurs couches (cartons récupérés, pailles, déchets bruns (déchets végétaux), de compost, de terreau), retenues par les bords d'un bac permettant de faire des économies en eau car cela conserve l'humidité. Cependant on ne peut pas y semer, seulement faire des plantations et il faut savoir que certaines plantes comme les tomates ne s'y plaisent pas).

L'opportunité des friches : les espaces vacants, au sein des villes, sont les stigmates d'une histoire en mutation, des zones d'incertitude dans un urbanisme hyper-aménagé. Par sa disponibilité d'usage, sa configuration propice à la dissimulation, et la richesse biologique qu'elle abrite, la friche apparaît comme un lieu indompté d'appropriation sociale, et environnementale. Elle constitue donc un terrain de prédilection pour expérimenter de nouvelles pratiques telles que les jardins partagés.

La permaculture est la conception consciente des paysages qui miment les relations observés dans la nature, visant à stimuler l'activité biologique des sols pour les obtenir une production plus abondante de nourriture.

Illustration 10 : Mare, Récupérateur d'eau, Friche de Nantes, Compost, Nid à insectes



⁶ Illustrations : 1. Mare (photo de Madame Bourdin) 2. Récupérateur d'eau (emeraude-creation.fr) 3. Friche à Nantes (jlgb.net) 4. Compost (monoeilsurlaplanete.wordpress.com) 5. Nid à Insectes (commons.wikimedia.org)

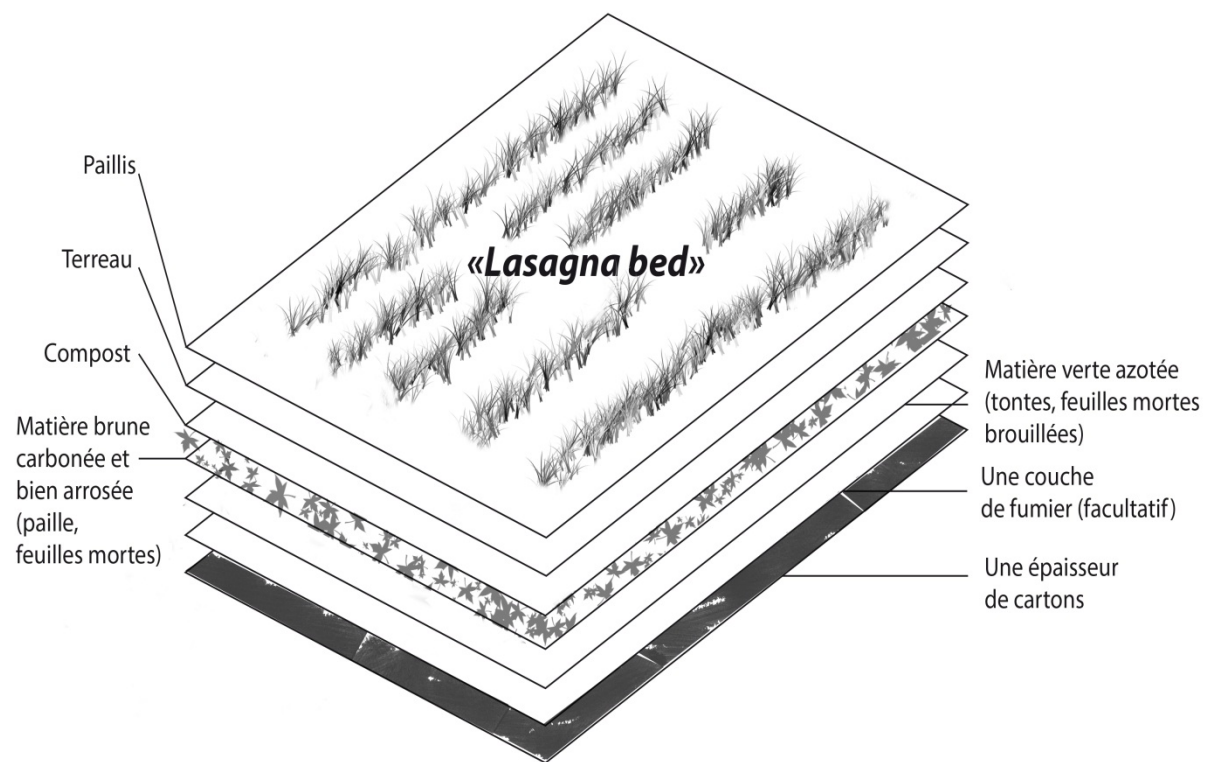


Illustration 11 : "Lasagna bed", Nichoir à oiseaux, Paillis



⁷ Illustrations : 1. « Lasagna bed » (schéma Illustrator, Photoshop inspiré de prise2terre.wordpress.com, Auteur Aude VIELLE) 2. Nichoir à oiseaux (asnierestrameverte.viabloga.com) 3. Exemples de Paillis (lecoinjardin.fr, chris-bonsai.perso.sfr.fr, jardivrac.com, fr.123rf.com, paillages-pro.com, jefaismonjardin.com)

iii. *Elaboration des critères de choix d'un terrain*

Après ses nombreuses visites j'ai établi la liste des critères suivants, permettant de choisir au mieux un terrain.

Critères explicités
La présence de réseaux comme élément positif (eau par exemple)
Pédologie : qualité du terrain
La proximité d'habitat collectif comme élément de sécurité : moins de problèmes de détériorations, de vandalisme
La proximité des habitations : comme élément de réussite et effet d'attraction
L'exposition (essentielle pour un jardin)
La superficie du terrain (300/400m ²)
L'accès (si existant facilite l'information sur la localisation, et élément de conservation de la motivation des habitants)
Le cheminement piéton (si existant facilite l'information sur la localisation et l'attraction)
Le vent (renforce l'effet du froid dans le cas du gel, et peut être problématique dans certaines régions ventées (vent dominant d'Ouest, ex : Sud de la France)) : solution plantations de haies)
La pente (critère ambigu)
L'ambiance à définir en plusieurs sous critères

Tableau 1 : Les critères explicités pour la prospection d'un terrain
Réalisation : Aude VIELLE

La présence de réseaux est un élément positif car il sera d'autant plus facile de raccorder par exemple le robinet du jardin au réseau de distribution d'eau potable.

La Pédologie caractérise la qualité du terrain. Pour connaître la qualité du terrain, le mieux est de se reporter à une carte référençant le potentiel agronomique de la zone étudiée. Il est important de se renseigner sur une possible pollution du sol afin de mettre en place des solutions adéquates. Il suffit souvent d'observer la terre pour connaître sa composition : la méthode du boudin de terre permet de savoir la quantité approximative d'argile présente. Si le boudin se casse, le terrain est plutôt sableux à l'inverse il sera plutôt argileux. Les terres argileuses conviennent mieux aux aubergines, aux tomates tandis que les terrains sableux sont propices aux asperges et aux radis. Le pH est aussi important, s'il oscille autour de 7, le terrain est idéale pour cultiver la plupart des plantes potagères et aromatiques.

La proximité des habitats et l'accessibilité jouent un rôle majeur sur la pérennité d'un tel projet, il est donc indispensable de les prendre en compte.

L'exposition : la présence d'immeubles, d'arbres tout autour peut priver la parcelle de lumière. Le mieux est de repérer la parcelle en hivers si elle est éclairée à cette époque-là elle le sera toute l'année. L'ombre est aussi bénéfique, elle permet l'installation d'un banc, qui profitera de la fraîcheur. C'est aussi le meilleur endroit pour installer le récupérateur d'eau, on évitera ainsi l'évaporation.

La superficie est un ordre d'idée, il n'est pas nécessaire de disposer de grandes surfaces pour assurer la réussite du projet. De nombreux jardins partagés se situent dans une fourchette de 200 à 400 m².

La pente peut être un élément négatif pour un jardin (en tout cas certains types de jardin genre potager) mais est un élément positif de paysage et d'ambiance. Solution : conserver la pente pour les cultures florales, les herbes aromatiques (sol couvert même en hiver) et les terrasses pour les cultures potagères (la terre nue une partie de l'année, est soumise à un fort risque d'érosion si on conserve une pente conséquente).

L'ambiance est un critère ambigu : Le schéma ci-dessous résume assez bien la complexité des interactions entre les facteurs sources. L'ambiance peut alors se résumer par l'analyse des rapports extérieurs/ intérieurs.

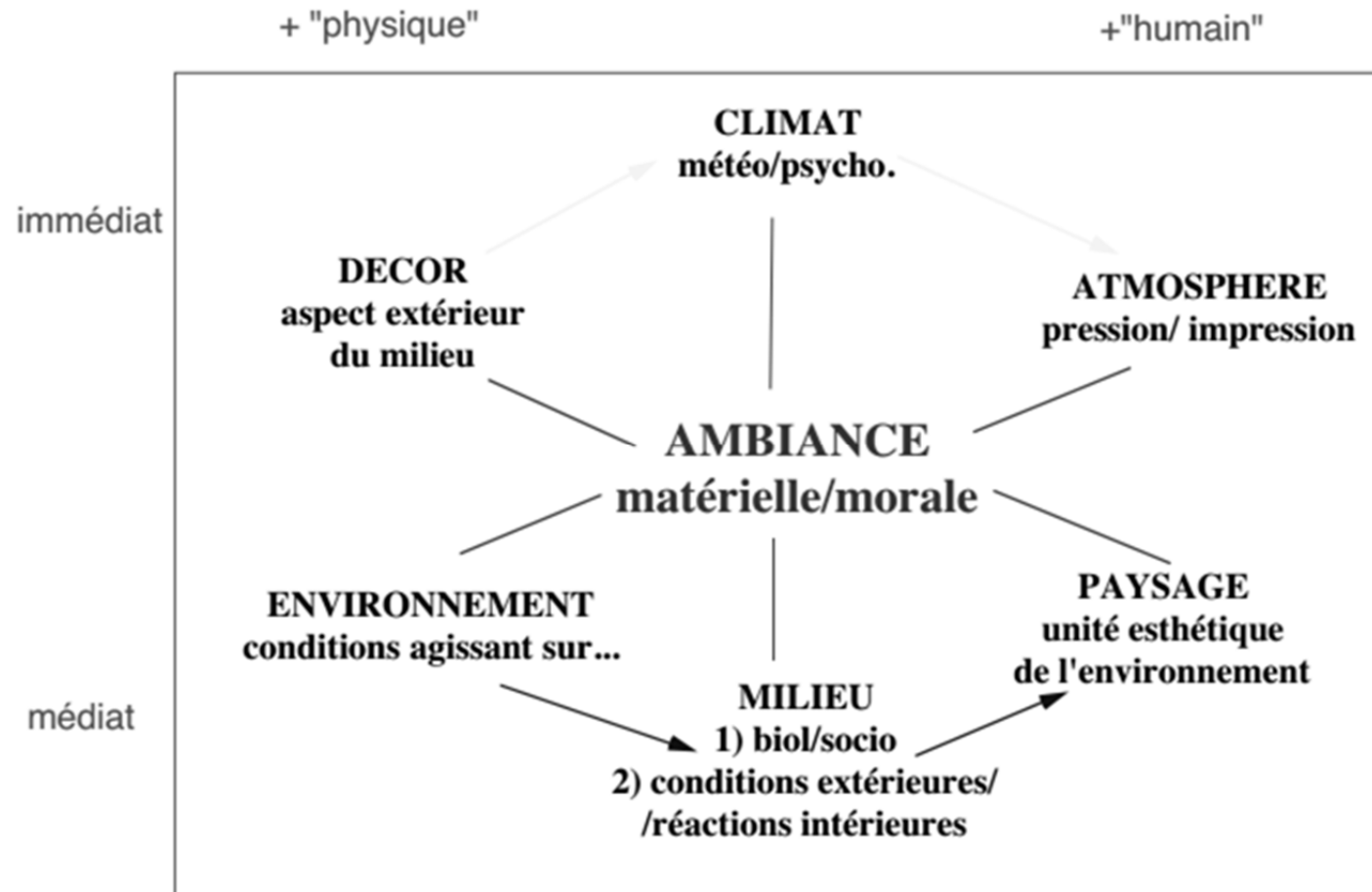


Schéma 2 : Relations privilégiées (source Cresson.archi.fr)

PARTIE 3 : TUTEURER

Angers et sa politique de jardins partagés



Vielle

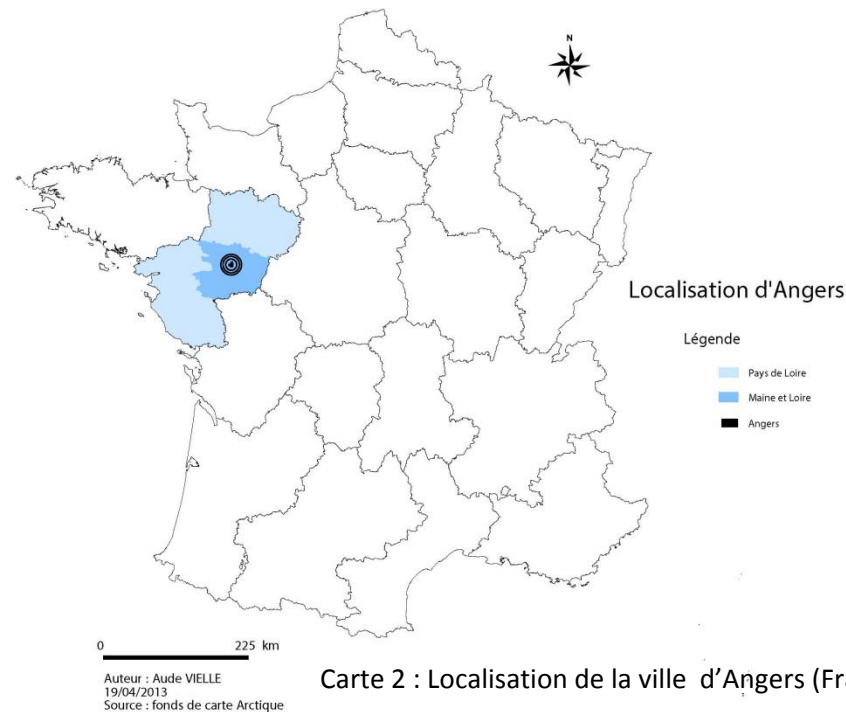
Création d'un jardin partagé

i. Angers, ville nature : présentation succincte de la ville

Données géographiques

Angers est située dans le département du Maine et Loire dans la région Pays de Loire (cf carte 2). Elle est placée sur un site stratégique, au niveau d'un point de convergence hydrographique, formé par les basses vallées angevines. La commune s'étend sur une superficie de 42.70km², elle est à la frontière du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, et du parc régional Loire-Anjou-Touraine. Angers est la seizième ville de France : c'est une ville entreprenante à rayonnement européen et international. Elle appartient également à la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (cf carte 3).

La commune d'Angers est exposée à un risque naturel d'inondation sur une partie de son territoire et à un risque sismique faible sur l'ensemble.



Carte 2 : Localisation de la ville d'Angers (France)



Carte 3 : Localisation de la ville d'Angers (SCOT)

Accessibilité

Angers est située au carrefour des voies de communications de l'arc atlantique, de Paris, la Bretagne et de la région centre : la voirie Angevine comptabilise 850000 déplacements par jour. Angers possède une gare tgv, un tramway (ligne A et ligne B en projet), des lignes ter, des bus (Transports urbains IRIGO : 27.7 millions de passagers par an), un aéroport, et un réseau fluvial.

Statuts administratifs

Angers est divisée en huit cantons. Angers est le siège de la préfecture du Maine et Loire, de l'office communautaire des variétés végétales depuis 1996. Illustration 12 : Logo de la ville d'Angers
Elle accueille également de nombreuses autres administrations, en particulier :

- pour l'Éducation nationale : l'Inspection Académique de Maine-et-Loire ;
- pour la Santé et les Affaires Sociales : le CHU, la Ligue nationale contre le cancer ;
- pour le développement durable : l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le Centres d'études techniques de l'Équipement ;
- pour l'économie et les finances : la direction interrégionale des douanes et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; la Chambre de commerce et d'industrie du Maine-et-Loire qui gère le port fluvial et le centre de formation Pierre-Cointreau.



www.angers.fr

Principal pôle de décision de Maine-et-Loire, Angers cumule également des fonctions correspondant à tous les niveaux d'organisation administrative du territoire (conseil général, communauté d'agglomération, ...).

Patrimoine historique

Angers s'est façonnée sur deux millénaires, passant de la cité des Andécaves à l'agglomération européenne du XXI^e siècle. Elle est classée ville d'art et d'histoire avec de nombreux sites et vestiges remarquables : le château d'Angers et la tenture de l'apocalypse, le musée des beaux-arts, la cathédrale Saint-Maurice,... Angers c'est aussi le foyer du gothique Plantagenêt, et la capitale historique de l'Anjou.



Illustration 13 : Les rives de la Maine

Données démographiques et évolutions

De 1968 à 1999, la population Angevine a augmenté, depuis elle a légèrement diminué pour attendre en 2009, plus de 147 000 habitants. Cette diminution d'environ -2% s'explique par une régression du solde naturel, qui se cumule à la chute du solde apparent des entrées sorties. La commune d'Angers concentre à elle seule près de la moitié de la population du SCOT.

La densité moyenne (habitants/km²) a augmenté passant de 3011 (1968) à 3450 en 2009 : cela est important par la suite puisque le quartier étudié est le moins dense de la ville grâce à sa qualité paysagère (large part de trame verte).

Globalement à Angers, la tranche d'âge des 15/29ans était en 2009 la plus importante, elle représentait 32.3% des hommes et 30.8% des femmes. Ce phénomène est expliqué par l'implantation de nombreuses infrastructures scolaires : du primaire ou secondaire (ville universitaire). Néanmoins la population est vieillissante, et à revenus modestes : le nombre de retraité a lui augmenté.

Enfin le nombre de ménages a augmenté. Le nombre moyen d'occupants par ménage a quant à lui fortement diminué depuis 1968 en raison de l'augmentation du nombre de personnes qui vivent seules. La population Angevine comptait 52% de célibataires en 2009.

Emploi, Chômage

Le nombre d'actifs a augmenté depuis 1999. En 2009 la population entre 15 et 64 ans comptait 56% actifs, 21.3% d'étudiants, 9.9% de chômeurs, 6.8% d'autres inactifs, 6% de retraités. Le nombre de chômeurs a augmenté depuis 1999 et au 31 décembre 2011, Angers comptait plus de 14000 chômeurs. Les secteurs qui perdent de l'emploi sont l'artisanat, l'industrie et le commerce de proximité.

En 2009, 91,9 % de la population active était salarié. On peut remarquer également qu'au niveau de l'agglomération, une grande partie de la population active (43%) sont des cadres, des professions intellectuelles supérieures et intermédiaires.

Enfin 65% de la population active habitaient Angers même en 2009. Angers, Saint-Barthélemy-D'Anjou, Beaucouzé et Saint-Sylvain-d'Anjou concentrent un peu plus des deux tiers des emplois du territoire (Angers concentre 43% des emplois).

Données économiques dominantes

La communauté d'agglomération Angevine comprend deux pôles de compétitivité (recherches et innovations) LEA Valley et Végépolys, ainsi que des pôles de compétence et des filières chargés de soutenir l'activité économique. En 2008, la zone d'Angers offrait 191 000 emplois. Angers comptait plus de 10000 établissements actifs à la fin 2010, et environ 1300 créations d'activités (établissements) étaient prévues pour 2011. La majorité étaient dans les secteurs secondaire et tertiaire (commerce, transports, services divers ...). Par ailleurs l'agriculture a régressé, elle a perdu la moitié de ses exploitations en 12 ans.

Données géologiques et pédologiques

Le département de Maine et Loire est partagé géologiquement entre le Massif armoricain et le Bassin parisien. La ville d'Angers est située sur un promontoire rocheux : l'altitude d'Angers varie entre 12 et 64 mètres (cf schéma ci-dessous). Ce promontoire est issu du prolongement sud du Massif Armoricain, caractérisé par des sols anciens érodés, composés essentiellement de schistes, de grès. On signale la présence de gisements d'ardoises. Ses sols sont propices à l'élevage, car la terre y est acide. Le sol d'Angers est en partie alluvial (argilo-limoneux (sol propice à l'horticulture et au maraichage), et sables). Angers est localisée dans une région vallonnée, encadrée au nord et au sud par de vastes prairies inondables.

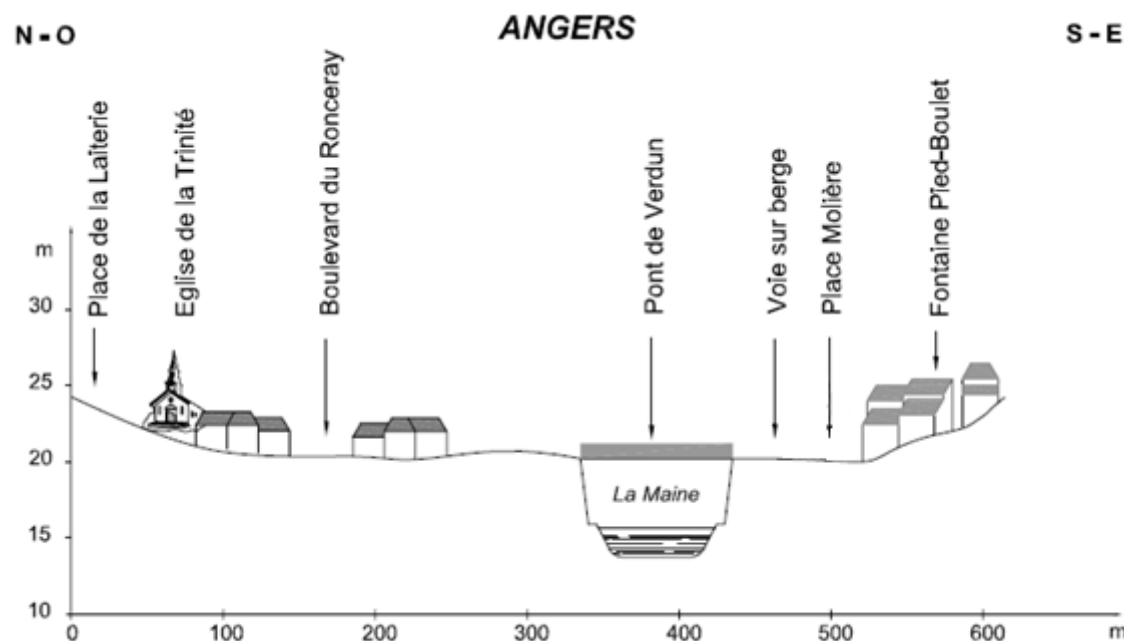


Schéma 3 : Coupe Est-Ouest de la Ville d'Angers

Auteur : Aude VIELLE

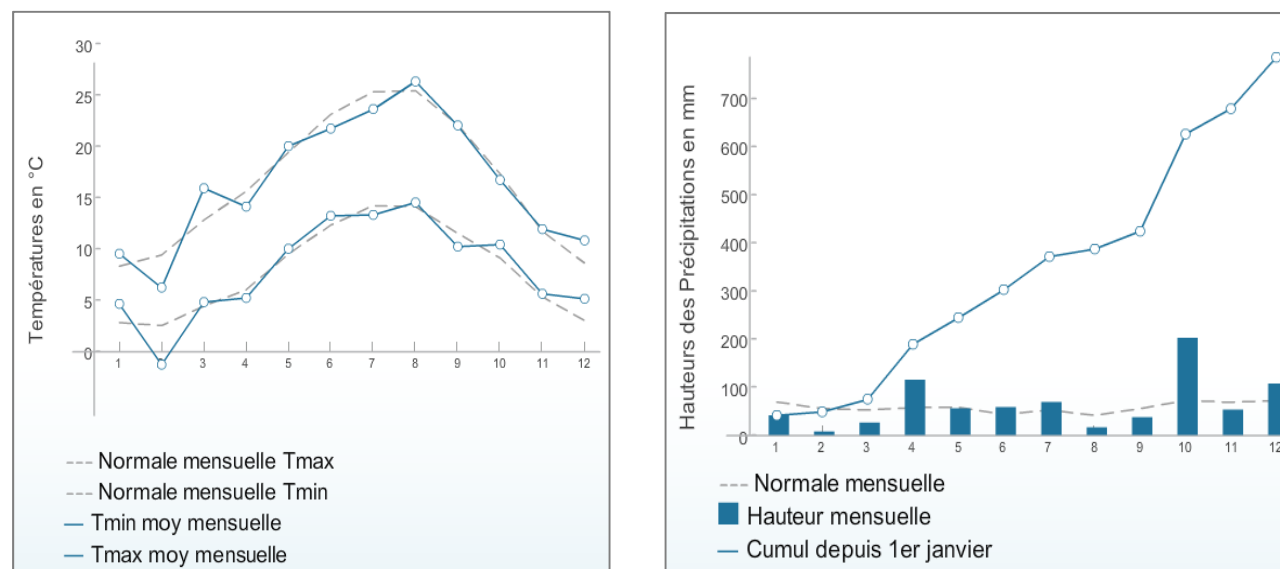
Source : Rapport de présentation PPR Confluence Maine

D'un point de vue géomorphologique, on répartit le territoire en trois sous régions :

- L'Anjou bleu (ou noir), est localisé dans le Segréen et les Mauges à l'Ouest d'Angers, à l'extrême Sud-Est du massif armoricain. Il est composé en majorité de schistes ardoisiers et de grès. On trouve également la présence de granit et gneiss.
- L'Anjou blanc dans le Baugeois et le Saumurois à l'Est d'Angers, est un sol de calcaire et de tuffeau. Il présente les caractères du bassin sédimentaire Parisien (extrême Sud-Ouest).
- Enfin, la vallée de la Loire constituant un territoire géologique à part entière, traversant d'Est en Ouest l'Anjou, du bassin parisien vers le massif armoricain. La Loire, fleuve resté sauvage : apporte son lot de sables et graviers.

Etude du climat

Le climat à Angers est doux, entre le climat océanique et continental : les hivers sont pluvieux, avec de rares gelées (cf graphique 1), les étés sont ensoleillés. Le brouillard caractérise ce climat, avec une présence d'environ 40 jours par an. La ville bénéficie d'un ensoleillement modéré et de précipitations faibles mais réparties sur l'ensemble de l'année (cf graphique 2), ce qui est idéale pour le jardinage.



Graphique 1 et 2 : Températures et Précipitations
Source : Météo France- données 2012 –Beaucouzé

Patrimoine naturel : faune et flore endémiques

La partie nord de la commune d'Angers est classée NATURA 2000 et Angers possède un Agenda 21. On note aussi la présence de ZNIEFF de types 1 et 2 comme on peut le voir sur le schéma ci-dessous.

Enfin on recense près de 66 espèces d'oiseaux (telles que Aigrette garzette, Bergeronnette printanière, Les Sternes de la Loire), 3 espèces végétales indigènes (la pulsatile rouge, le plumet, et la téesdalie corne de cerf), de nombreux mammifères emblématiques du bassin de la Loire (Chiroptères (chauve-souris), Hérisson d'Europe, Musaraigne aquatique, Ecureuil, Castor d'Europe, Campagnol amphibie, Genette, Vison d'Europe, Loutre d'Europe). J'apporterai plus de détails par la suite.

Notre projet est en accord avec les axes développés, à savoir promotion des relations entre générations, valorisation des espaces naturels, définition d'une stratégie locale de qualité environnementale pour les équipements scolaires, mise en œuvre d'initiatives développement durable et animation.

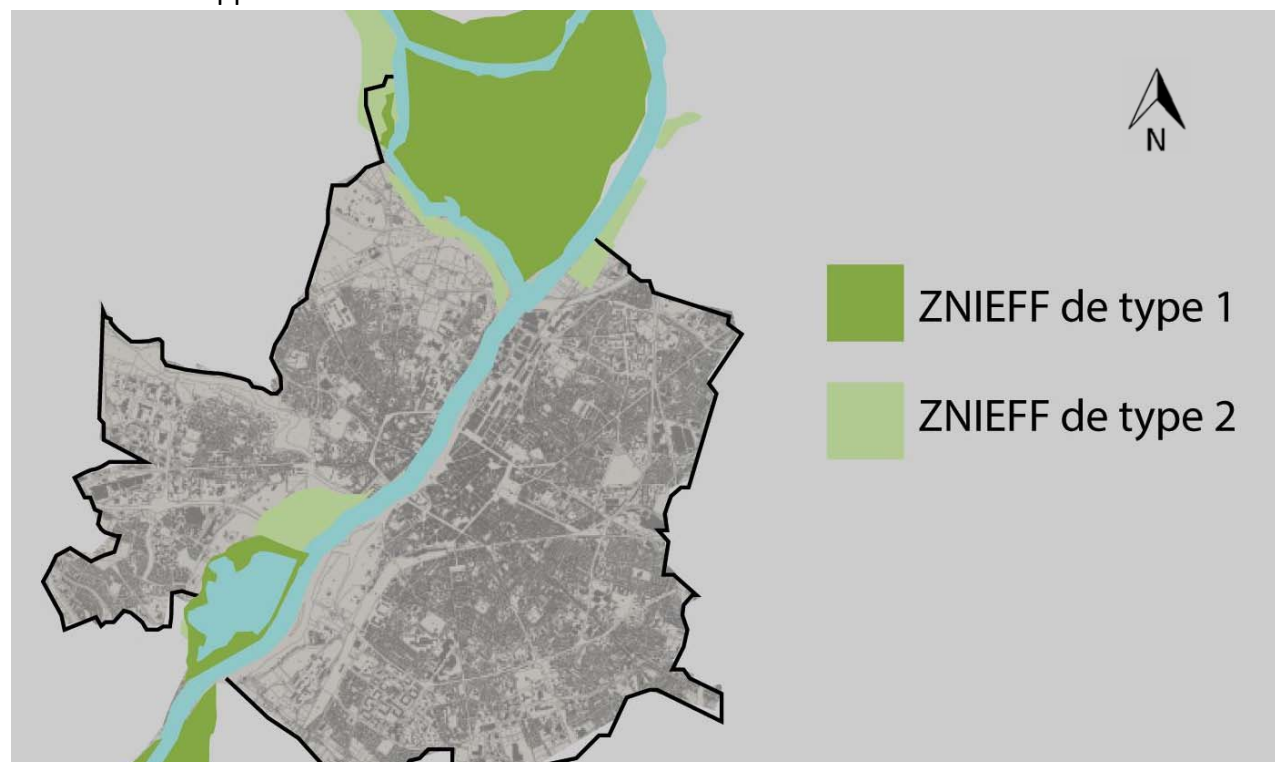


Schéma 4 : Localisation des ZNIEFF à Angers, source : rapport de présentation PLU 2006, angersloiremetropole.fr, auteur : Aude VIELLE

Les particularités paysagères d'Angers

De son contact entre Massif armoricain et Bassin parisien, elle tire sa double image : ville sombre aux murs de schiste et toits d'ardoise, mais aussi ville blanche habillée de tuffeaux de la Loire.



Illustration 14 : Angers, ville sombre/ville blanche

Angers possède 29 unités paysagères qui mettent en valeur les particularités historiques d'Angers et la différence entre les deux rives de la Maine, l'une très «urbaine», et l'autre plus rurale. Les paysages urbains sont surtout localisés sur la rive est, tandis que les paysages «verts» se rassemblent essentiellement sur la rive Ouest, qui sont la conséquence d'un certain désintérêt jusqu'à dans les années 1960. On y retrouve les espaces naturels humides ou de détente de l'île Saint-Aubin, de l'étang Saint-Nicolas, et du Lac de Maine.

Les autres particularités

Angers possède un patrimoine bâti de 75000 logements dont 24000 logements sociaux réparties pour la plupart dans des quartiers dit « prioritaires », dont je reparlerai par la suite.

Angers compte 55 écoles maternelles, 52 écoles élémentaires : les écoles sont les principaux collaborateurs des jardins partagés.

Le territoire angevin s'affirme comme la référence en matière d'espaces verts :

Angers c'est plus de 638 ha d'espaces verts publics dont 20 parcs et jardins, un espace vert à moins de 500m ou 10 min à pied de chaque Angevin. C'est aussi un territoire précurseur dans le développement durable avec de nombreuses sensibilisations aux gestes éco-citoyens. Enfin Angers participe à des projets Européens « sur le végétal en Ville » notamment le projet Parkatlantic.



Illustration 15 : Parc du Lac de Maine

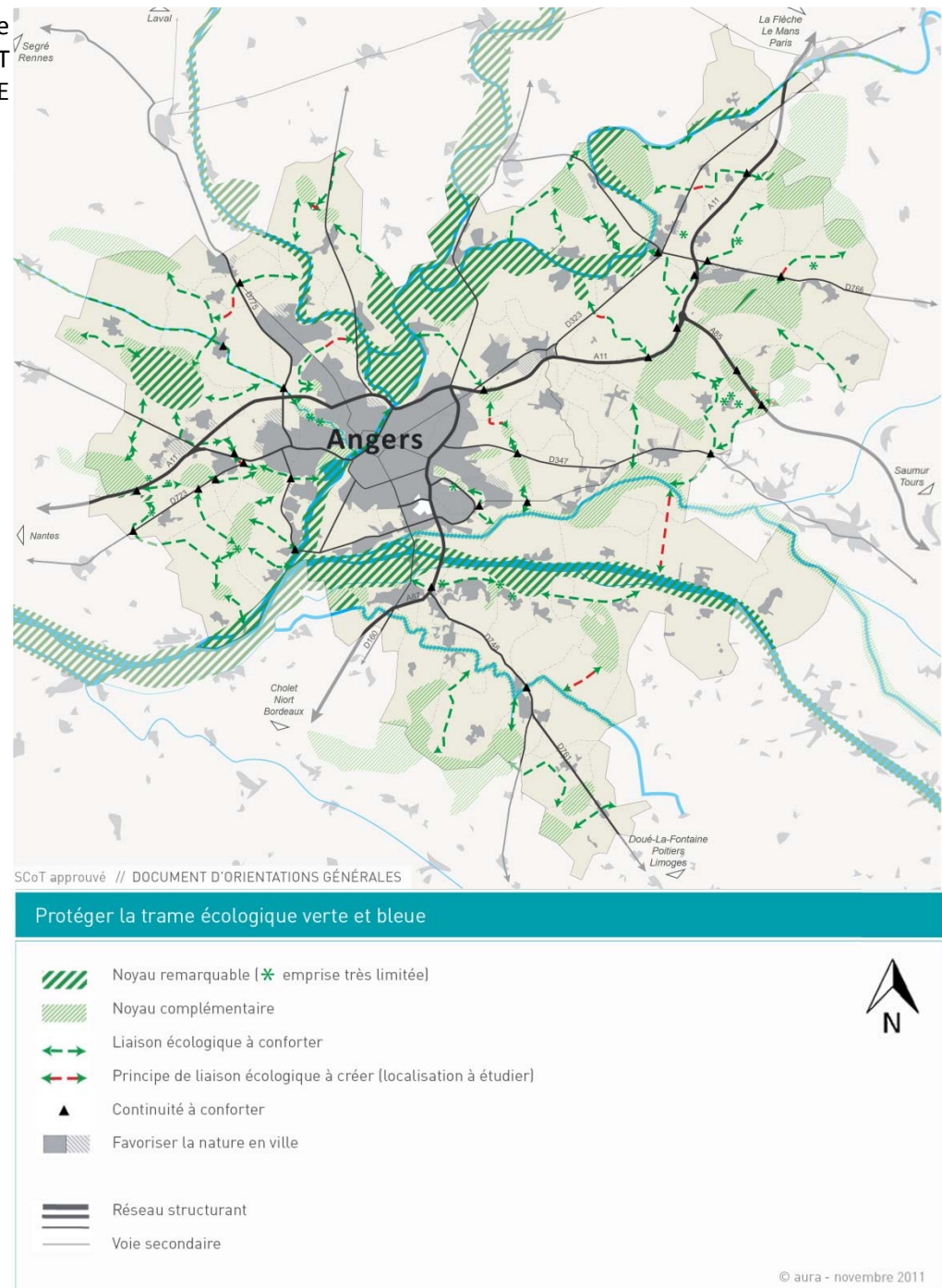
ii. La politique d'Angers en matière d'environnement et en matière de jardins partagés

La ville d'Angers a opté pour une politique engagée en matière d'environnement du fait de son potentiel en espaces verts : son classement maximal au palmarès des villes fleuries en est une preuve. La réalisation de son PLU (Angers fonctionnant encore avec un POS) aura des conséquences majeurs en matière d'environnement et de développement durable.

Les objectifs sont d'abord de concilier la préservation du patrimoine naturel et bâti avec un développement urbain maîtrisé, de favoriser le maintien de la biodiversité (armature verte et bleue, insertion paysagère, requalification des entrées principales du territoire, gestion des ressources, protection des milieux et des paysages, réduction et valorisation des déchets, développement d'énergies alternatives). Ensuite il faut valoriser les formes d'urbanisation et de construction qui maîtrisent notamment leurs consommations énergétiques, mais aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire de la prévention sur les différents risques naturels ou technologiques. Enfin les échanges entre les milieux ont été identifiés comme essentiels à la survie des espèces animales et végétales. Le projet de trame verte et bleue assure le maintien voire le rétablissement de ce réseau.

Angers est un lieu privilégié de passage, reliant les Basses vallées angevines et la Loire qui sont deux noyaux de biodiversité extrêmement importants : sites NATURA 2000. Du fait de la présence de la ville cette liaison écologique est fragilisée : la politique à privilégier sera donc la requalification de cette liaison en identifiant des points de fragilité afin d'engager une politique appropriée. Les usages, les équipements et les infrastructures doivent être adaptés et proportionnés à la sensibilité des milieux constituant la trame verte et bleue.

Schéma 5 : Trame verte et bleue
Source : SCOT
Auteur : Aude VIELLE



Notre projet s'inscrit parfaitement dans cette optique environnementale : créer un jardin partagé c'est renforcer la trame verte⁸ et c'est aussi mettre en avant une approche pédagogique de sensibilisation à la nature et à la nécessité de protéger la biodiversité.

La ville d'Angers, c'est tout d'abord lancé dans la création de jardins pieds d'immeubles (JPI), qui sont une des nombreuses déclinaisons des jardins partagés. Les jardins pieds d'immeubles sont réservés aux quartiers prioritaires. Sont regroupés sous l'appellation «quartier prioritaire» certaines zones urbaines où la population rencontre des difficultés sociales, économiques et urbaines (cf schéma ci-dessous). Pour pallier ces difficultés et redynamiser les territoires, ces quartiers bénéficient de programmes de renouvellement urbain et d'amélioration de la cohésion sociale. L'action de la Régie de Quartier d'Angers est favorisée par la politique de la ville dans ce type de zones urbaines. Cette association est une structure d'insertion ayant pour objectif de promouvoir l'implication des habitants dans le développement et l'amélioration leur cadre de vie pour favoriser le lien social, la citoyenneté. A Angers c'est donc elle qui gère les JPI.



Illustration 16 : Rue Marc Sangnier (Roseaie)

⁸ Se référer aux annexes

Localisation des quartiers d'Angers

- 1** Verneau
- 2** Montplaisir
- 3** Belle-Beille
- 4** St Jacques
- 5** St Serge
- 6** Deux Croix Banchais
- 7** Lac de Maine : Zone d'étude
- 8** La Fayette
- 9** Madeleine St Léonard
- 10** Roseraie
- 11** Justice
- *** Quartiers prioritaires

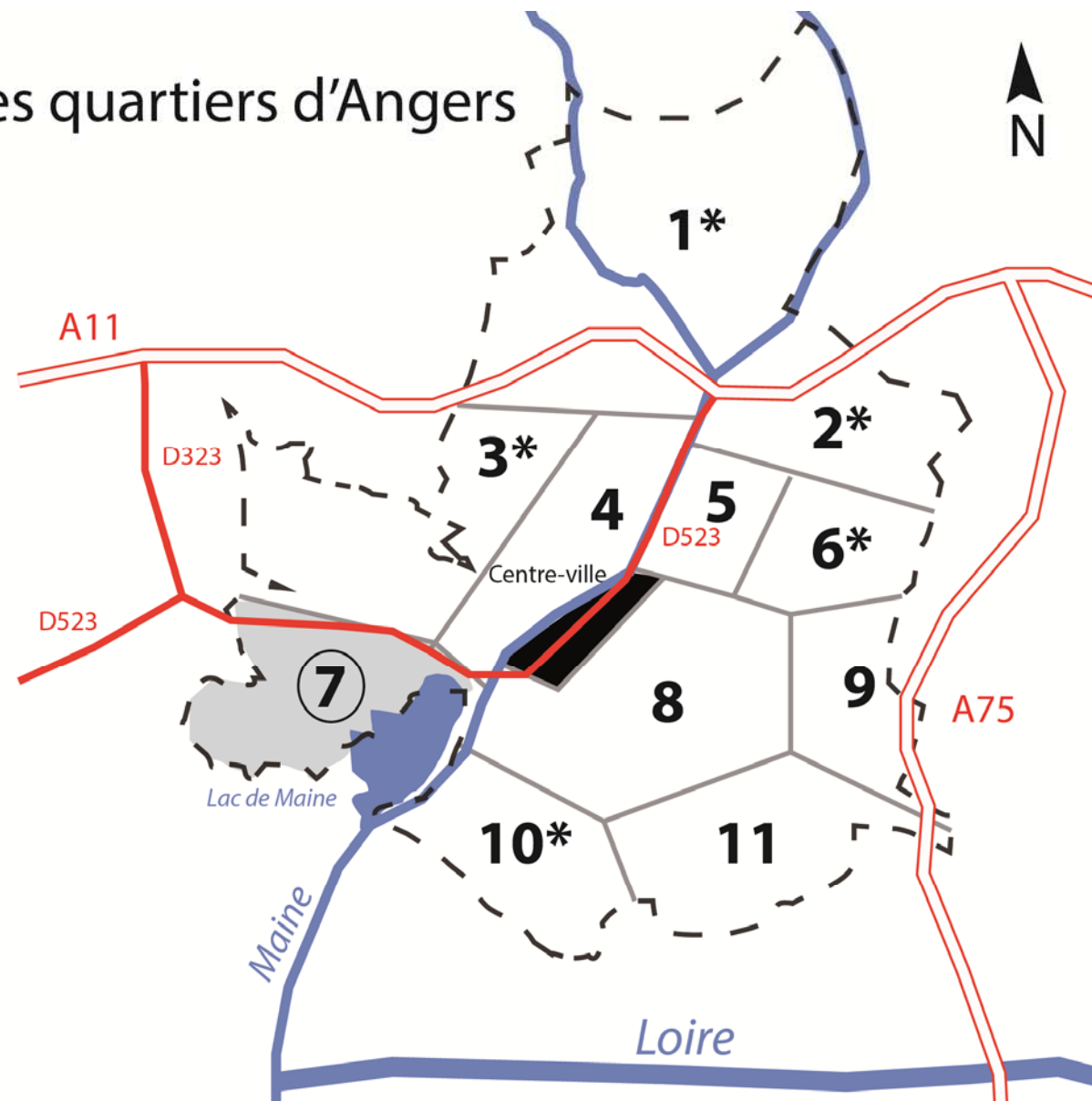


Schéma 6 : Localisation des quartiers d'Angers

Source : Google Maps/Illustrator

Auteur : Aude VIELLE



Illustration 17 : Rue Gagarine (Rosaie)

La politique d'Angers a donc localisé les jardins, proche des immeubles afin d'éviter les détériorations, le vandalisme puisque les habitants peuvent surveiller leurs jardins de leurs appartements. Les buts principaux des JPI sont l'animation, le lien social et la production alimentaire. D'une superficie moyenne de 300m² sans les désertes, ils sont divisés en 20 parcelles de 20m² chacune, une parcelle étant réservée dans un but pédagogique. Le jardin est clôturé et fermé par un portail et est alimenté en eau potable. Le JPI peut aussi comporter un ou plusieurs bacs à compost, un récupérateur d'eau, une cabane à outils,... Les jardiniers possèdent les clés et peuvent aller dans les jardins quand ils le veulent. Le jardin est géré par un animateur qui encadre le projet.

Les étapes de création d'un JPI :

Etape 1 : Phase de communication (porte à porte, exposition, affiches, publicités)

Etape 2 : Mise en place du jardin

Etape 3 : Ratification du règlement intérieur

Etape 4 : Attribution des parcelles

Etape 5 : Lancement des animations (thèmes : les semis, les légumes d'hivers, atelier sur la saisonnalité, sur le compost, animation sur l'alimentation (culture biologique : Angers a pour politique de faire des jardins sans produits phytosanitaires de synthèse)), mais aussi sensibilisé aux nettoyages des parties communes et à la lutte biologique

Etape 6 : Animation dans les jardins, les écoles, et les centres pédagogiques (ex centre Hutreau pour le quartier de la Roseaie)

Un exemple de règlement :

Sujets des principales règles : utilisation de l'eau, déchets compostables, clés, roulement du propriétaire des parcelles

Art 1 : adhésion et attribution des parcelles (l'adhésion à l'association (loi 1901) permet d'avoir une assurance)

Art 2 : accompagnement culturel et entretiens (Interdiction de vendre le produit des cultures, les parcelles doivent rester propres, l'eau doit être utilisé avec parcimonie (paiement de la facture d'eau sur le principe mutualiste))

Art 3 : abris et matériels

Art 4 : autres obligations (participations aux réunions,...)

Art 5 : litiges (entre habitants ou non entretien, problème de dégradation du matériel)

Art 6 : Départ et résiliation

D'autre part la mairie d'Angers a pour projet de créer un document de planification répertoriant les différents sites possibles pour l'aménagement de jardins partagés dans l'ensemble des quartiers de la ville. Il s'agit d'organiser le jardinage à Angers, de formaliser la demande.

Elle organise également pour la première fois un événement grand public autour du « végétal » et des jardins.

« L'événement se déroulera place Molière (située proche du centre-ville) le dimanche 28 avril 2013 de 10h à 18h. L'objectif est de faire découvrir les différentes façons de cultiver et les différentes formes de jardinage en ville : jardins de pieds d'immeuble, jardins partagés, micro jardins, mais aussi de façon informelle les potagers sur le balcon, et la « récup » tout azimut. »

PROGRAMME DES ANIMATIONS (avec la participation du service parcs et jardins)

10h : Ouverture

10h30 : Création des jardinières de légumes et fleurs

11h : Troc de plantes ; Temps d'échange avec la Société d'Horticulture d'Angers

11h30 : Recettes bio pour des plantes en bonne santé

15h : Créer et entretenir son potager en carrés

15h30 : Création des jardinières de légumes et fleurs

16h : Troc de plantes : temps d'échange avec la SHA Société d'Horticulture d'Angers

16h30 : Créer et entretenir son potager en carrés

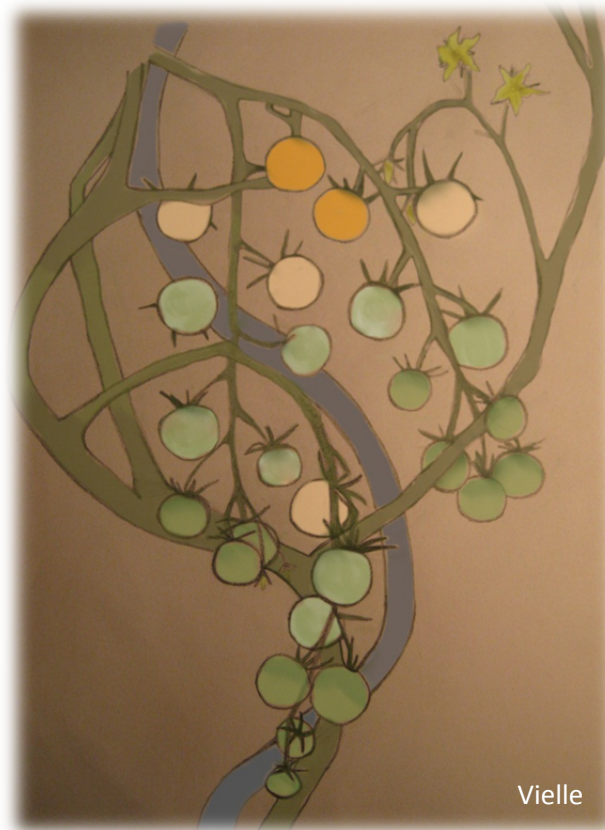
18h : fin de la manifestation



Illustration 18 : Petits jardins, Grandes idées, Angers.fr

PARTIE 4 : FLORAISON ET APPARITION DES PREMIERS FRUITS

Prospection des terrains potentiellement utilisables pour un jardin partagé sur le quartier du lac de Maine



Vielle

i. *Présentation du quartier de lac de Maine*



Illustration 19 : Photographie aérienne du Lac de Maine

Historique du quartier

Dans les années 1960 : le quartier n'existe pas encore et l'on n'y trouve que des prairies humides pour l'élevage.

1969 : début d'un chantier d'extraction de grave à destination du quartier Saint Serge. Sa fermeture engendra le Lac de Maine.

De 1970 à 1980 : construction de 2300 logements dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.), la première de la cité angevine. Cette ZAC est caractérisée par des petits locatifs ainsi que par un habitat pavillonnaire.

1971 : naissance du parc de loisir du Lac de Maine.

1983 : création du centre commercial Grand Maine, à l'est du quartier.

De 1990 à 1999 : augmentation de la population du quartier de 40% avec la création du quartier Mollière : la population est alors de plus de 6000 habitants.

2002 : création d'un deuxième centre commercial dans la ZAC Mollière, au Nord-Ouest du quartier.⁹

⁹ DA SILVA, Victor, JAQUET, Simon, BISPE, Geoffroy, MIQUEL, Maxime.- Etude Paysagère du Quartier du Lac de Maine, Angers, Licence Professionnelle Aménagement du Paysage, Session 2010-2011.-101f.

Le quartier du Lac de Maine est situé sur la rive droite de la Maine (quartier n°7 sur le schéma p 57), au Sud-Ouest d'Angers, à près de 4 kilomètres du centre-ville. Il s'agit du plus récent des quartiers Angevins, construit dans le dernier quart du XXe siècle. Il doit son nom au lac artificiel créé par la municipalité au début des années 70 et sur les rives duquel a été aménagé un parc de loisirs.

Le Lac de Maine est aujourd'hui le quartier le moins dense de la ville : 2097 habitants/km² sur 300 ha contre 3450 habitants/km² pour le reste de la ville. Il a été pensé comme une cité-jardin de faible densité et respectueuse de l'environnement. Dans cette optique, le réseau de chemins anciens (souvent piétonniers et cyclables) destinés à la promenade a été conservé. Celui-ci, parallèle aux voies principales de desserte du quartier, favorise le maintien de la plupart des écarts et hameaux. C'est un des quartiers les plus aisés d'Angers. Au cours des années 90, il s'est étendu vers l'ouest avec la construction de la ZAC Mollière.

On y répertorie trois unités paysagères : la première fortement urbanisée est dédiée au commerce (en rouge sur le bloc diagramme), une seconde plus naturelle composée du Lac et d'une zone boisée, une troisième résidentielle caractérisée par la juxtaposition de petits immeubles collectifs ou semi-collectifs, HLM, et îlots pavillonnaires (en jaune et gris).¹⁰

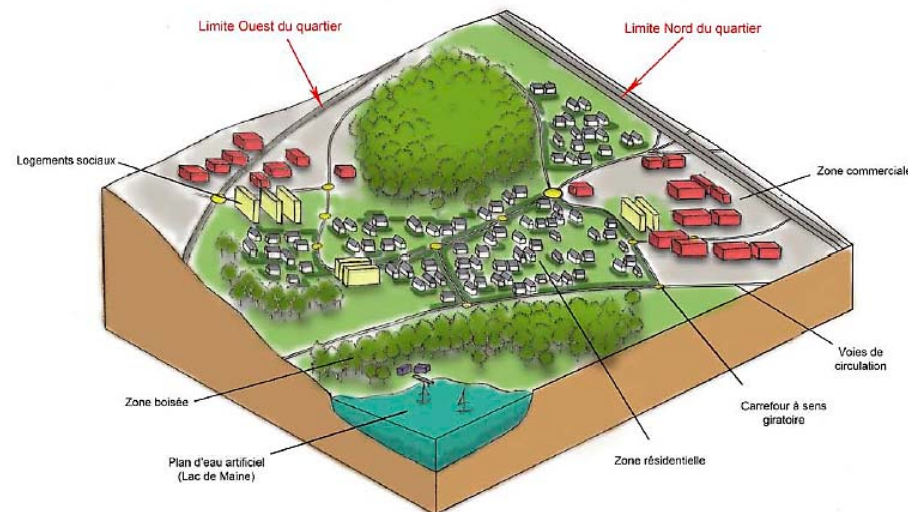


Schéma 7 : Bloc diagramme du quartier

¹⁰ DA SILVA, Victor, JAQUET, Simon, BISPE, Geoffroy, MIQUEL, Maxime.- Etude Paysagère du Quartier du Lac de Maine, Angers, Licence Professionnelle Aménagement du Paysage, Session 2010-2011.-101f.

Comme c'est le dernier quartier construit d'Angers, il a une situation géographique particulière et paraît détaché du reste de la ville. Cette zone est délimitée au Nord par la RN323, et à l'Est par le Lac de Maine et la Maine. Il n'a pas vraiment de lien direct avec les autres quartiers d'Angers.

Plus de 8000 Angevins y habitent. C'est un quartier familial et jeune : 30% de la population à moins de 18 ans. Le quartier comporte également 300 entreprises dont 2 avec plus de 50 salariés. Ce quartier a un développement économique positif. Les secteurs implantés sont le commerce et les nouvelles innovations qui emploient une bonne partie des 3400 actifs. Le quartier est enfin équipé d'un collège (Jean Monnet) et de trois groupes scolaires (La Perussaie, Jean Rostand et Bois de Mollière).

Le dénivelé du quartier est important et est à prendre en compte pour toutes opérations d'urbanisation.

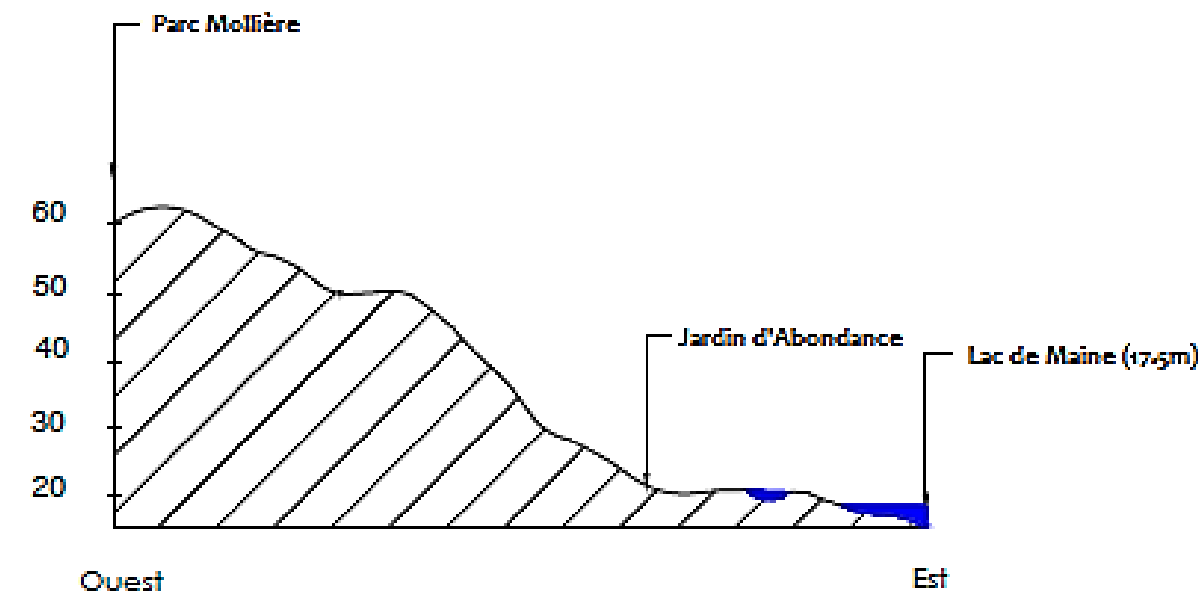


Schéma 8 : Dénivelé du quartier¹¹

¹¹ DA SILVA, Victor, JAQUET, Simon, BISPE, Geoffroy, MIQUEL, Maxime.- Etude Paysagère du Quartier du Lac de Maine, Angers, Licence Professionnelle Aménagement du Paysage, Session 2010-2011.-101f.

Biodiversité

Ce secteur est encadré entre deux zones vertes : le parc de loisirs du Lac de Maine à l'Est et le Bois Mollière à l'Ouest. Ces deux zones sont pour le moment pérennes. Le parc de loisirs du Lac de Maine est classé en zone ND dans le POS : zone naturelle protégée et inconstructible, dû au caractère inondable du terrain. Cette aire fait aussi partie d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I. Les prairies inondables du Lac de Maine sont incluses dans un site protégé par la convention de Ramsar : ce traité international vise à protéger les milieux humides. Enfin le Parc du Bois Mollière est inscrit au P.O.S. en Espace Boisé Classé (E.B.C.).



Illustration 20 : Le Lac de Maine

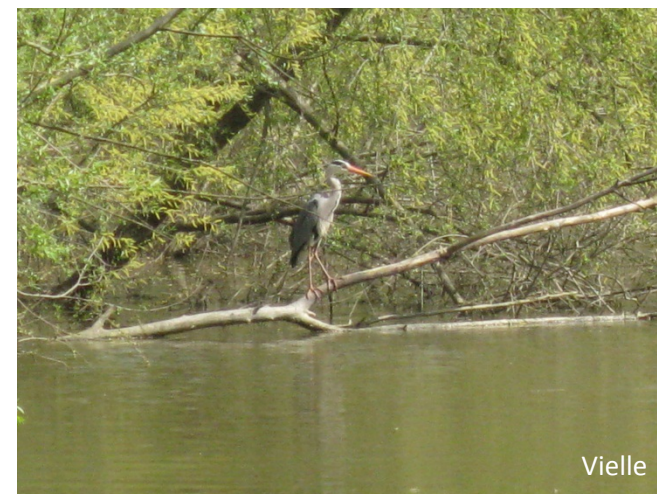


Illustration 21 : Héron cendré

La coulée verte qui relie la ZAC Mollière au Lac de Maine est caractérisée par plusieurs strates formées de mousses (Fissinale à feuilles d'if, Polytric commun), d'herbacées (Laîche pendante, Bouton d'or), d'arbustes (Ronce bleuâtre, Genêt à balais, Epine vinette), d'arbres (Saule pleureur, Chêne chevelu). La zone du lac abrite aussi de nombreuses espèces végétales dont une importante diversité de végétaux aquatiques que ce soit des végétaux aquatiques enracinés, possédant des parties flottantes et immergées (la Macre, la Pesse d'eau, les flûteaux nageant (*Luronium natans*)) ou des végétaux aquatiques flottants comme la cératophylle submergé (*Ceratophylle submersum*), la lentille gibbeuse (*Lemna gibba*).

Comme on l'a vu précédemment le quartier du Lac de Maine est un secteur où domine le végétal, ce qui implique la présence d'une faune variée. Le Lac de Maine, le Bois Mollière, la coulée verte sont des zones privilégiées avec notamment la présence de vieux arbres qui sont autant de niches écologiques. On retrouve donc des espèces à forte valeur patrimoniale telles que les chiroptères, les amphibiens ou encore certains reptiles. Le Lac de Maine est également une zone de nidification ou de repos pour les oiseaux migrateurs et certains hivernants. Les espèces qui fréquentent généralement le Lac de Maine sont le Héron cendré, le Balbuzard pêcheur, le Petit rhinolophe, le Crapaud commun (création d'un crapauduc), le Triton palmé, la Salamandre tachetée.

Données géologiques et pédologiques

En observant ses cartes on peut conclure qu'Angers et donc le quartier du lac de Maine repose sur un sol à la fois ancien (schistes, ardoises) et alluvial (limon, craie, argiles et sables). De plus on constate le rehaussement de certaines parties de la ville avec des remblais pour palier au risque d'inondation.

Le Lac de Maine étant une ancienne gravière, son sol est à composants caillouteux et limoneux. Plus haut on n'a pas vraiment de sol, seulement une faible couche de terre, on trouve très rapidement des morceaux de schistes. La terre y est grasse et lourde. Enfin le potentiel agronomique le long de la Maine est faible (sols de valeurs inférieurs soumis à des contraintes majeures), se sont plutôt des terres propices à l'élevage, première usage du site du Lac de Maine.



Schéma 9 : Carte Géologique d'Angers

Légende

- 1- Limons des plateaux
- 2- Colluvions à dominante argileuse ou limoneuse
- 3- Alluvions actuelles, subactuelles et récentes
- 4- Alluvions anciennes
- 5- Remaniement fluviatile d'argiles à silex jurassiques
- 6- Argiles à silex résiduelles issues du Bajocien altéré
- 7- Altérites argileuses du socle protérozoïque et paléozoïque
- 8- Dépôts marins tertiaires d'âge miocène à pliocène
- 9- Dépôts continentaux tertiaires d'âge éocène à pliocène
- 10- Unité inférieure des faluns d'Anjou (Miocène moyen)
- 11- Série argileuse et sableuse de l'Eocène et de l'Oligocène
- 12- Argiles, sables et grès à spongiaires du Sénonien et altérites associées
- 13- Craie à Inocérane et craie tuffeau d'Anjou du Crétacé supérieur (et argiles d'altération associées)
- 14- Marnes à Pycnodontes du Cénomaniens supérieur
- 15- Sables et argiles du Cénomaniens inférieur et moyen
- 16- Marnes bleues à encrines de l'Oxfordien moyen à supérieur
- 17- Marnes grises à spongiaires de l'Oxfordien inférieur à moyen
- 18- Marnes et calcaires argileux glauconieux du Callovien moyen à supérieur
- 19- Calcaires marneux et marnes bleues du Toarcien et de l'Aalénien
- 20- Rhyolites du Choletais et altérites associées
- 21- Membre inférieur silto-gréseux du Groupe de Bains-sur-Oust
- 22- Argiles silteuses du Groupe de Saint Perreux
- 23- Argilites, siltites argileuses et schistes altérés du Protérozoïque et Paléozoïque
- Réseau hydrographique



Extrait de la carte départementale synthétique des formations argileuses et marneuses du Maine-et-Loire
(échelle 1/125 000)
BRGM/RP-53753-FR, mars 2005

Schéma 10 : Extrait de la carte des formations argileuses et marneuses du Maine-et-Loire

Hydrographie

La Maine

Cette rivière traverse Angers du Nord-Est au Sud-Ouest. Son approvisionnement en eau se fait grâce à ses affluents venant du Nord que sont la Mayenne, la Sarthe et le Loir. Avec un débit moyen de 128m³ par seconde, elle peut atteindre 2000 m³ par seconde lors de crues comme en 1995.

Les inondations de la Maine sont des inondations de plaines (dus à des pluies importantes et durables) régulières et progressives, plus ou moins rapides en fonction de la topographie et des aménagements du bassin versant. Les inondations connues la Maine relèvent du type « crues atlantiques ». Elles peuvent être aggravées par une influence de l'aval lorsque la Loire est elle-même en crue.

Le Lac de Maine

Le lac de Maine est situé au Sud-Ouest de la ville d'Angers, il est entouré d'un vaste parc et d'une zone inondable (Parc Balzac) au Nord qui a été créé récemment afin de protéger la ville centre des inondations de la Maine (aménagement de la berge Ouest à cet effet). Avec une superficie de 90 ha, il forme la retenue d'eau la plus importante de la ville d'Angers.

ii. Retour sur la prospection des terrains

Afin de réaliser la meilleure prospection possible, j'ai essayé de déceler les attentes des différents acteurs, tout en anticipant l'évolution des modes de vie. J'ai cherché à discerner la démarche latente derrière la demande manifeste. Il a fallu trouver un consensus entre l'aspiration des habitants et la politique de la mairie. Je suis donc entré au cœur de la concertation.

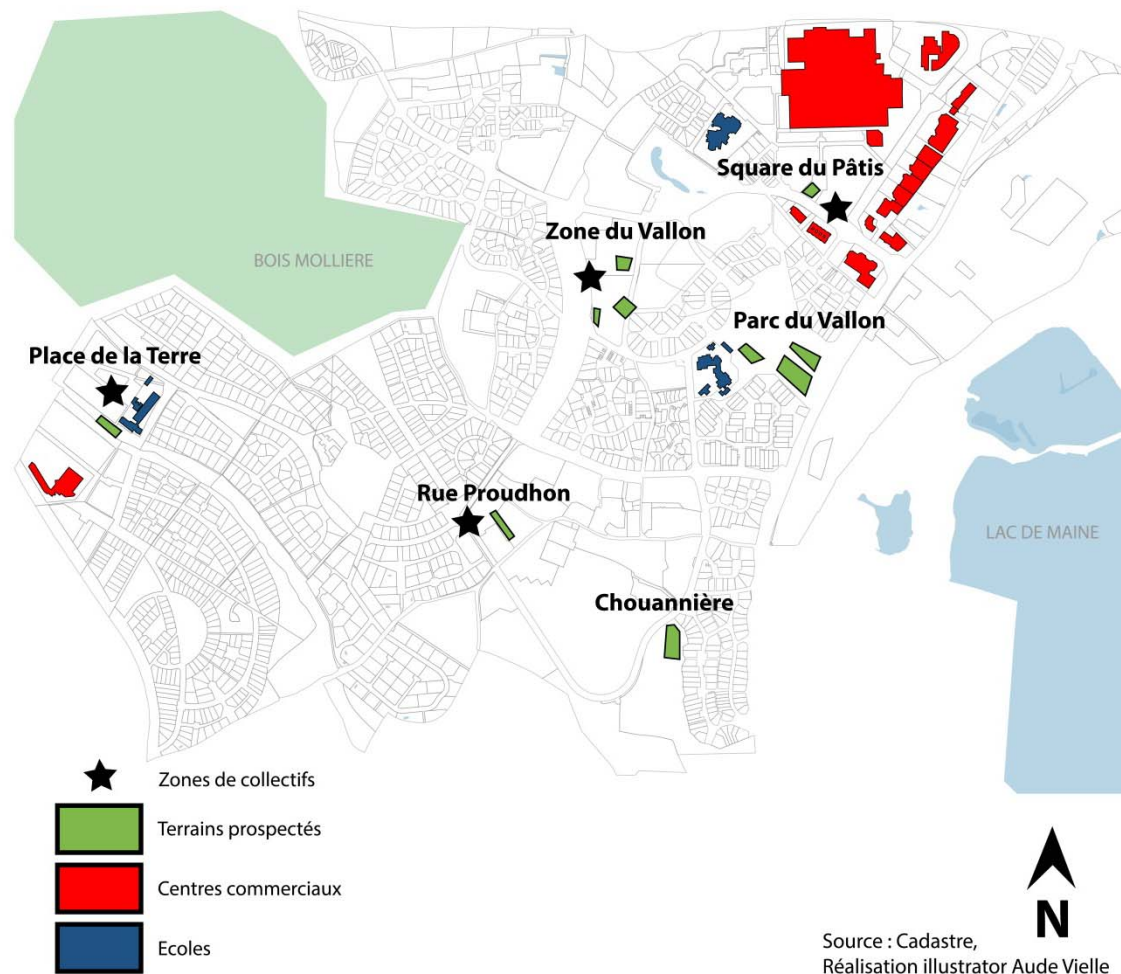


Schéma 11 : les terrains prospectés pour l'installation d'un jardin partagé

Prospection sites par sites

ZAC MOLLIERE- place de la TERRE



Illustration 22 : Terrain de la place de la TERRE, Source : Google Maps

Création d'un jardin partagé

Le terrain disponible est de 528m², il serait envisageable de construire des terrasses sur une partie du terrain tout en conservant la pente sur une autre partie. La réalisation de ces terrasses serait un réel atout, insufflant au jardin une atmosphère, un caractère et une certaine convivialité. Se pose alors la question de la forme à leur donner et des accès à aménager.

Cette zone urbaine est d'une conception récente (la fin de la construction a eu lieu il y a 5 ans), elle est traversée par une coulée verte, l'habitat est mixte à la fois pavillonnaire et collectif. Le terrain est à proximité des habitations ce qui permettrait une surveillance du jardin, mais ce qui n'exclut pas la nécessité de clôturer l'espace de façon plus ou moins douce. L'exposition au soleil est satisfaisante pour la culture.

L'ambiance du lieu est déjà dynamique, on note le passage de sportifs de tout âge, la présence d'une école, donc la présence d'enfants, de familles : la coulée verte apporte donc un plus dans l'atmosphère du lieu. De plus le paysage (cuvette de la coulée verte), la verdure, la place rendent l'espace attractif.

L'accès est déjà établi, le jardin sera en partie visible de la route. L'accès aux bâtiments est du bon côté, et il y a déjà un accès direct à l'école (comme on peut le voir au-dessus).

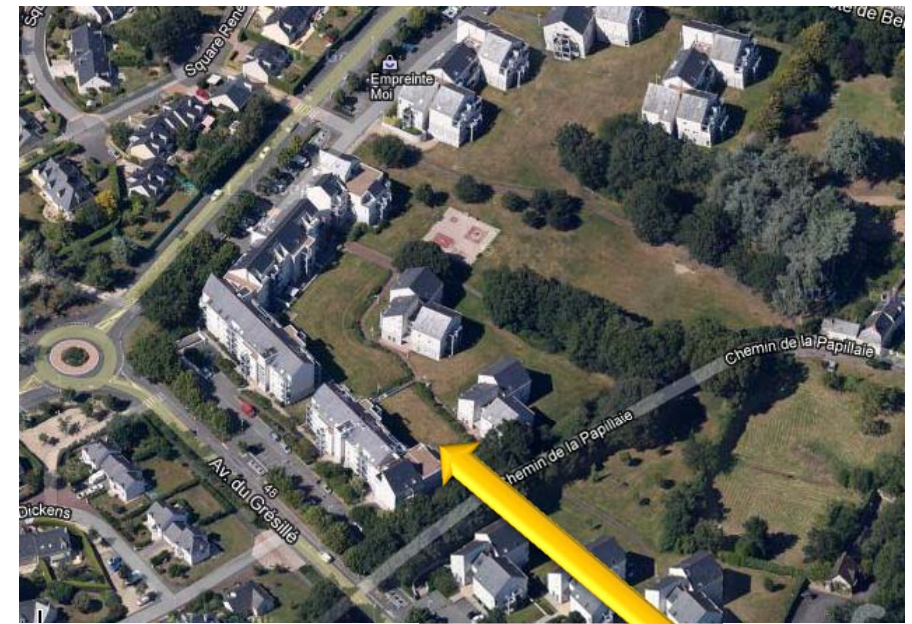
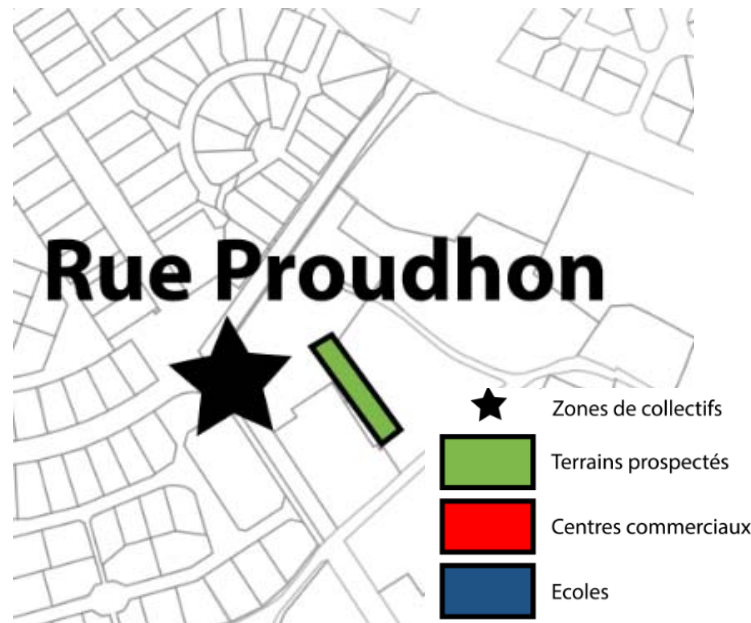
Le jardin partagé s'inscrirait dans la continuité de la coulée verte et de la politique environnementale d'Angers.

Rue Proudhon

Le terrain disponible est de 383m² (1) ou de 476m² (2) situé sur les fondations d'un bâtiment (voir photo ci-dessous), des questions demeurent quant à la faisabilité du projet : Qu'est-ce qu'il y a dessous ? Avons-nous la possibilité de faire un jardin ? Quelle hauteur de terre dont nous disposons ?

Cette situation sur le bâtiment peut être un point positif puisque la terre serait chauffée même en hiver ce qui permettrait de réduire le risque de gel des cultures. De plus elle s'inscrit dans une politique d'optimisation de l'espace communautaire qui est également non constructible.

On note la présence de familles avec enfants, d'une aire de jeu qui leur est réservée, l'espace est assez intime, en absence de vis-à-vis, le jardin sera isolé et non visible de l'extérieur de la zone bâtie. Ici la signalisation du jardin partagé devra être entreprise pour permettre une plus grande accessibilité (implication de tout le quartier à ce projet, et information du public). Les accès aux bâtiments sont orientés vers les terrains envisagés favorisant la surveillance du jardin, ce qui n'exclut pas la nécessité de clôturer l'espace de façon plus ou moins douce.



1



2



Illustration 23 : Terrains Rue Proudhon, source Google Maps

Création d'un jardin partagé

Square du Pâtis-Rue de la Picotière

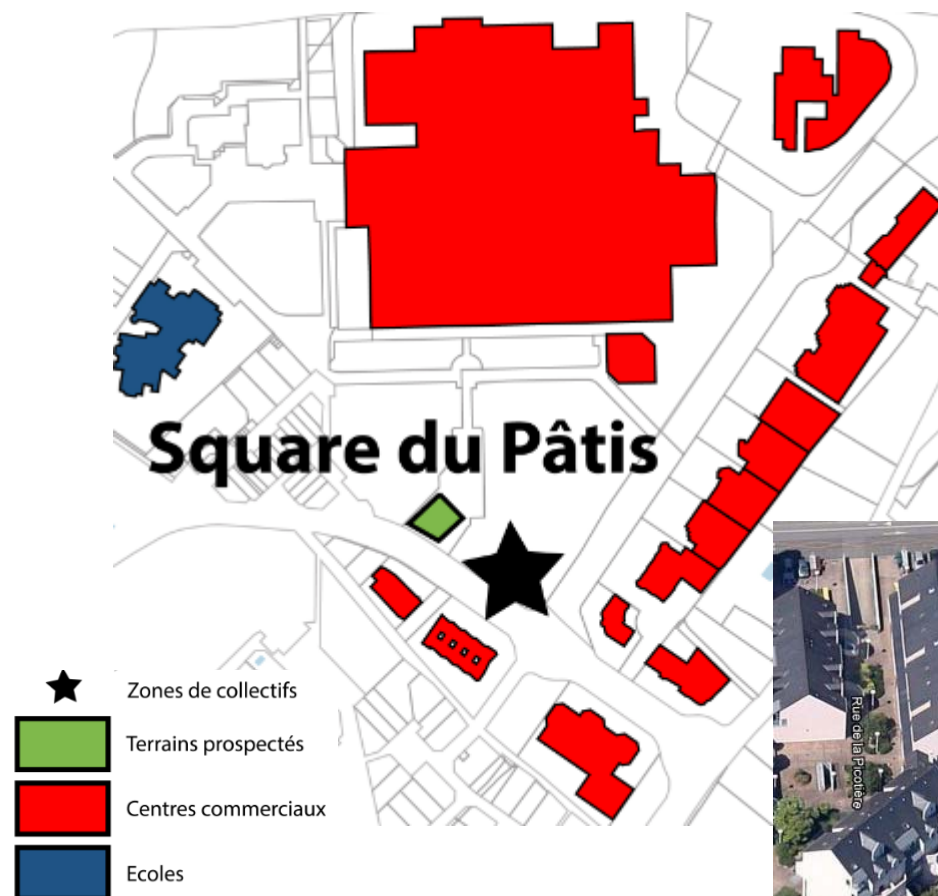


Illustration 24 : Terrain du Square, source : Google Maps

Création d'un jardin partagé

Le terrain envisagé est de 537m², et est proche du centre commercial. Ce square est un lieu de passage assez fréquenté. Son centre est nu mais n'est pas exploitable dans le cadre d'un jardin partagé car il est privé d'exposition au soleil. Cependant il pourrait être transformé en lieu d'exposition et d'information en lien avec le projet du jardin. Comme il a été vu précédemment, le projet devrait faire l'objet d'une signalisation claire, bien que très proche de la route, il sera caché par le talus qui est un élément amélioratif de l'ambiance. Ce talus sépare la zone d'habitation de la route passante. Ici la problématique c'est l'accès au jardin par les habitants des collectifs vu qu'il n'existe aucun accès du côté du square.

Zone du Vallon

Ses trois terrains seraient adaptés à la mise en place d'un jardin partagé. Cependant ce quartier semble accueillir moins de famille, et est très résidentiel (avec peu de passage). La question est de savoir si les habitants approuveraient le projet d'un jardin partagé et garantirait une pérennité dans le temps. L'avantage c'est que tous les terrains sont plats favorisant une extension future (surfaces disponibles). Il n'y a pas de problème en ce qui concerne les accès. Comme pour tout jardin partagé la signalisation sera nécessaire ainsi que la matérialisation de ces contours.



1

2

3

Création d'un jardin partagé

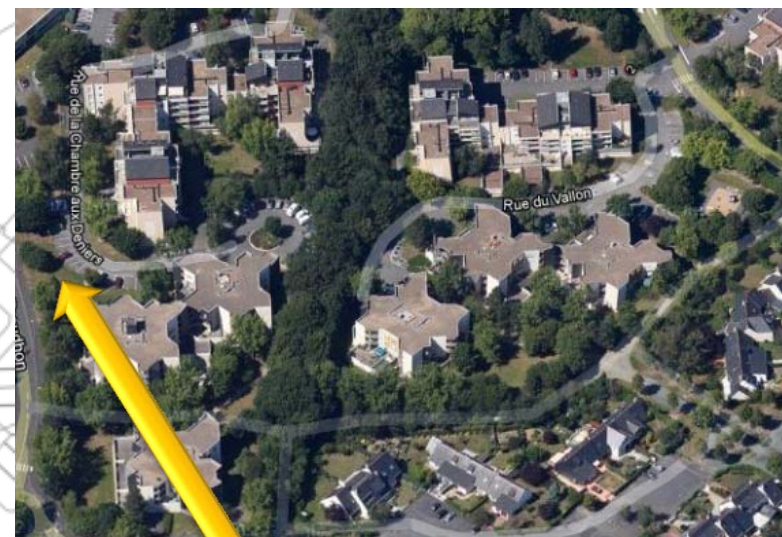


Illustration 25 : Terrains de la zone du Vallon, source Google Maps

Chouannière

Ici l'idée défendue est que le maintien d'une vie collective n'est pas seulement propre aux zones défavorisées. Dans les lotissements actuels il n'y a pas vraiment de vie collective, ce projet pourrait être une idée pour dynamiser la zone en créant des relations de voisinage par une activité collective.

La vue sur le lac est un élément positif. Le terrain est propriété d'un exploitant agricole, d'où la nécessité pour la mairie d'obtenir le terrain pour avoir la maîtrise du foncier. Le terrain ne peut être surveillé car il ne possède pas de vis-à-vis direct. A part la présence de la route, le site est excentré et n'est pas très passant. On peut donc se poser la question de la sécurité ? Il faudra créer la communication avec les habitations. La pente permet la possibilité de faire des terrasses, mais nécessite des aménagements : accessibilité, terrassement,...

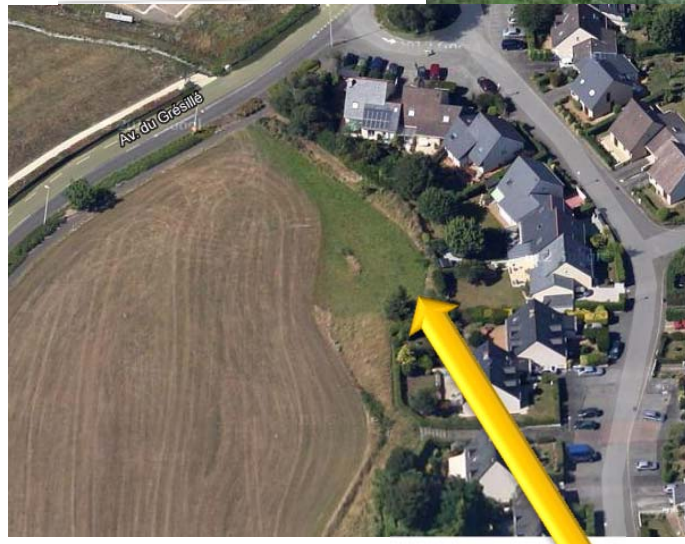
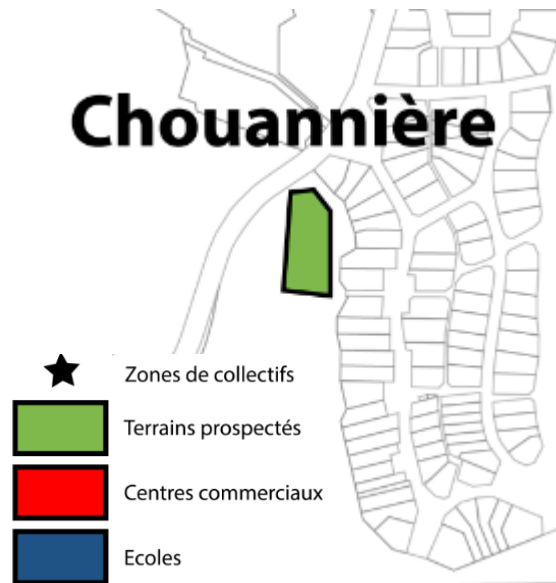


Illustration 26 : Terrain de la Chouannière, source Google Maps

Parc du vallon

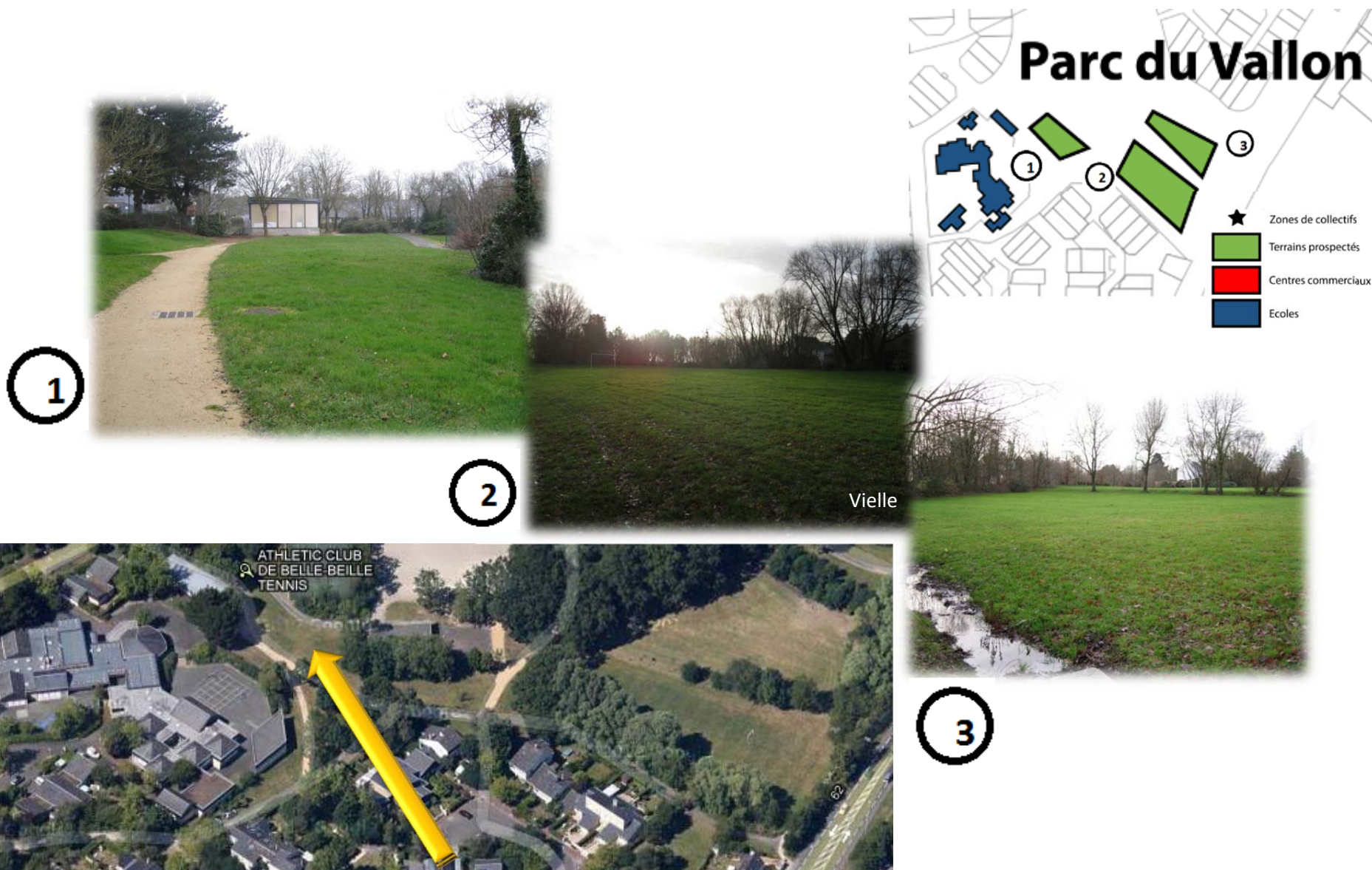


Illustration 27 : Terrains du Parc du Vallon, source Google Maps

Création d'un jardin partagé

Le projet du Parc du Vallon possède des caractéristiques identiques à celui des Chouannière (vie de quartier, aménagement à prévoir). L'élément amélioratif est le ruisseau, qui crée une ambiance comparable à celle de la coulée verte mais nécessiterait des aménagements (ponts, bord de ruisseaux). Il apporte aussi la possibilité d'avoir une réserve d'eau pour l'arrosage du jardin. Contrairement aux terrains agricoles, ses terrains sont dans une zone dynamique de détente et de loisir du parc du Vallon, ce qui sous-entend la présence d'enfants mais aussi plus de passage. La route (de type 3, nuisance à 100m) n'a aucun vis-à-vis sur le terrain ce qui n'est pas en faveur de la sécurité et de la pérennité du jardin. De plus l'un des terrains est actuellement occupé par un terrain de football. Se pose alors la question de l'utilisation de ce terrain sachant qu'un terrain existe déjà au-dessus dans la zone de collectifs de la rue Proudhon.

Le terrain n°1 (voir illustration 27 p 78) est proche d'un groupe scolaire (l'école primaire de Jean Rostand) mais aussi de l'association petite enfance, et enfin du tennis club. Inclus dans la trame verte et bleu, il possède un ensoleillement optimal sauf en fin de journée (une moitié est à l'ombre). Il est possible de faire une cabane à outils en continuité du bâtiment. Celui-ci une fois ravalé, pourra servir de site d'exposition et d'informations et permettra l'approvisionnement du récupérateur d'eau. Le terrain possède une visibilité Nord-Sud et peu de pente. Contrairement à précédemment la zone est moins humide donc plus adaptée. Situé au milieu d'un parc, l'ambiance y est apaisante, proche de la nature et des enfants. Il n'y a pas d'éclairage public, par contre, on note la présence de deux parkings et la proximité du réseau de récupération des eaux pluviales.

Les tableaux de critères

Munie d'une vue aérienne générale et d'une vue de chaque zone, j'ai mené ma prospection en gardant à l'esprit les principaux objectifs du projet : animation, lien sociale, production alimentaire (jardin potager). J'ai ainsi arpenté les zones de collectifs de lac de Maine, en faisant bien le tour des bâtiments pour ne pas passer à côté d'un terrain exploitable. La proximité de la sortie de l'école étant de mon point de vue, un critère amélioratif à ne pas négliger. Le tableau suivant fait état du résultat de la prospection.

	Place de la TERRE	Rue Proudhon	Square du Pâtis	Zone du Vallon	Chouannière	Parc du vallon
Description	Création récente : fin de la construction il y a 5 ans, coulée verte, pavillonnaire + collectif	2 terrains dont un sur du bâti ? jeux d'enfants, quartier résidentiel	Proche du centre commercial, problème le centre du square est à l'ombre, talus,...	Quartier résidentiel 3 terrains ? Intimité,...	Super point de vue sur le lac, bord de terrain agricole, proximité d'entreprises	Quartier des années fin 70 début 80, pavillonnaire, proche du lac, proche du centre commercial, 3 terrains
Critères explicités						
Pédologie : qualité du terrain	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
La présence de réseaux comme élément positif (eau par exemple)	A proximité	A proximité	A proximité	A proximité	Aucune donnée	A proximité du t1
La proximité d'habitat collectif comme élément de sécurité : moins de problèmes de détériorations	OUI	OUI	OUI	OUI	Non (absence sécurité mais est-ce un réel besoin ?)	Non (absence sécurité mais est-ce un réel besoin ?)
La proximité des habitations Comme élément de réussite et effet d'attraction	Très proche (encadré)	Très Proche (encadré)	Proche	Proche	Peu proche	Peu proche

	Place de la TERRE	Rue Proudhon	Square du Pâtis	Zone du Vallon	Chouannière	Parc du vallon
<i>L'exposition (essentielle pour un jardin)</i>	Bonne	Très bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne, très bonne (t1)
<i>L'ambiance ici : lieu de passage (?) Présence d'enfants (?) Qualité paysagère (?), ...</i>	Très dynamique, beaucoup de passage, école, présence d'enfants, de familles, coulée verte	Présence d'enfants, assez intime, semble peu dynamique	Le talus rend le square plus intime (à conserver), lieu de passage, dynamique	Très calme peu dynamique, quartier résidentiel, Enfants ?	Terrain agricole, pas de communication avec les habitations, terrasses	Grands terrains, présence zone humide, très dynamique, beaucoup de passage, école, présence d'enfants (t1)
<i>La taille du terrain (~400m²)</i>	528m²	383m²(1) ou 476m²(2)	537m²	349m² (1) ou 457m² (2) ou 369m² (3)	815m²	372m²(1) ou 2242m²(2) ou 2018m²(3)
<i>L'accès (si existant facilite l'information sur la localisation, et l'attraction)</i>	Proximité de la route + accès aux bâtiments du bon côté, accès direct à l'école	Proximité de la route plus accès du bon coté	Proximité de la route mais les accès des bâtiments sont opposés au square	Proximité de la route + accès aux bâtiments du bon coté	Route + zone pavillonnaire sans vis à vis	Route (nuisance à 100m), et allée du parc, très peu de vis-à-vis, un accès clairement identifié, accès direct à l'école
<i>Le cheminement piéton (comme pour l'accès)</i>	Zone très passante	Zone peu passante	Zone passante	Zone peu passante	Non	Parc, zone très passante (t1)
<i>La pente (critère ambigu)</i>	Moyenne	non	légère	non	Forte	Légère à forte
<i>Avis</i>	<i>p.71</i>	<i>p.72</i>	<i>p.74</i>	<i>p.75</i>	<i>p.76</i>	<i>p.78</i>

Tableau 2 : Tableau comparatif des terrains

J'ai choisi de hiérarchiser d'abord les 2 points de vue des acteurs du projet en mettant en avant d'une part la politique de l'élu et d'autre part la vision des habitants. Pour être sûr de l'ordre de ses critères : la concertation a été nécessaire avec les différents acteurs. Les critères de notation sont : **1** si critère parfaitement rempli, **0.5** si critère partiellement rempli, **0** si réponse négative au critère. Les deux critères les plus importants sont coefficienté respectivement 3 et 2.

	Place de la TERRE	Rue Proudhon	Square du Pâtis	Zone du Vallon	Chouannière	Parc du vallon t2/t3	Parc du vallon t1
Critères hiérarchisés Pour la Mairie (somme coefficienté divisé par 14)	0.79	0.75	0.68	0.6	0.4	0.32	0.6
1° La proximité d'habitat collectif (objectif politique)	1	1	1	1	0.5 (en construction)	0	0
2° L'exposition + Pédologie (sur /2)	1	1.5	1	1	1	1	1.5
3° La proximité des habitations + possible présence de réseaux (/2)	1.5	1.5	1	1	0	0	1
La taille du terrain	1	0.5	0.5	1	1	1	1
L'accès	1	0.5	1	0.5	0.5	0.5	1
Le cheminement piéton	1	0.5	1	0	0	0.5	1
La pente ici aspect négatif : dépenses en plus pour le terrassement	0.5	1	0.5	1	0	0	0.5
L'ambiance	1	0.5	0.5	0	0.5	0.5	1

	Place de la TERRE	Rue Proudhon	Square du Pâtis	Zone du Vallon	Chouannière	Parc du vallon t2/t3	Parc du vallon t1
Critères hiérarchisés Pour les habitants (somme coefficienté divisé par 17)	0.85	0.56	0.68	0.38	0.24	0.44	0.88
1° L'accès + Le cheminement piéton (/2)	2	1	2	0.5	0.5	1	2
2° La proximité des habitations + atout si présence d'une école (/2)	2	1	1	0.5	0	1	2
3° L'ambiance	1	0.5	0.5	0	0.5	0.5	1
La taille du terrain	1	0.5	0.5	1	1	1	1
L'exposition + Pédologie : qualité du terrain (/2)	1	1.5	1	1	1	1	1.5
La possible présence de réseaux	1	1	1	1	0	0	1
La proximité d'habitat collectif	0	0	0	0	0	0	0
La pente ici aspect négatif : dépenses en plus pour le terrassement	0.5	1	0.5	1	0	0	0.5
Critères hiérarchisés GLOBAUX	0.82	0.66	0.68	0.49	0.32	0.38	0.74
TOTAL	1er		3ème				2ème

Tableau 3 : Tableaux comparatifs

Mon choix s'arrêterait donc sur le terrain localisé Place de la TERRE, cependant au final, le terrain pour la réalisation du projet est le terrain t1 du parc du Vallon plus en accord avec la volonté des habitants.

PARTIE 5 : FRUCTIFICATION

Réalisation du projet dans le Parc du Vallon



Vielle

Création d'un jardin partagé



i. *Retour sur le terrain choisi*

Le site du jardin, **t1 du parc Vallon**, a été choisi le 16 janvier 2013. Les discussions entre les différents acteurs se sont orientées vers un projet de jardin d'abondance. Le projet est situé dans le parc du vallon, entre le groupe scolaire et le terrain de tennis. Il est constitué d'une longue bande enherbée, appartenant à l'espace public.



Vielle



Vielle

Illustration 28 : Le terrain de projet



Ce terrain est en zone d'aléa faible au niveau du risque d'inondation. Le jardin étant un projet mobilier, on peut donc l'installer dans cette zone. (Aléa faible = profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse significative). Il est situé dans le zonage de la ZAC de Lac de Maine, très proche de la zone NDa du Lac qui est une zone naturelle protégée et inconstructible, dû au caractère inondable du terrain. Le parc du Vallon est protégé pour ses arbres à hautes tiges et se situe dans le périmètre de protection de la Chapelle de la Papillaie (zone AC1), inscrite aux monuments historiques. Ce périmètre sera à prendre en compte lors de la construction d'un équipement durable, dans notre cas : la construction de la cabane à outils.

On note aussi la proximité du réseau d'eau potable, ce qui facilitera le raccordement du jardin partagé (compter au minimum 1200€ pour le raccordement). Avec le temps nous verrons s'il s'avère indispensable, ou si le récupérateur d'eau et l'apport personnel des jardiniers seront suffisants pour pourvoir à l'alimentation en eau.



Illustration 29 : Plan du réseau d'alimentation en eau potable
Source : M. MORANDEAU (Direction Eau et Assainissement)



Enfin au niveau de la biodiversité du parc du Vallon, on peut retenir que :

- Il est principalement constitué de prairies humides, de boisements, de buissons, de mares. C'est une ancienne zone agricole bocagère, ce qui explique la présence ici ou là de reliquats d'espèces ou de milieux, s'adaptant à la récente anthropisation. Il faut donc préconiser l'arrêt des traitements paysagers aux pesticides, ainsi que l'instauration d'un équilibre entre les espèces indigènes et les espèces d'ornement afin de conserver cette biodiversité.



Illustration 30 : Mare et prairie humide du parc du Vallon

- Il représente un véritable couloir de migration pour pas mal d'espèces ainsi qu'un lieu de passage pour les chevreuils, les renards,...
- C'est aussi un lieu de nidification, on y recense 16 espèces d'oiseaux dont la majorité est de type forestier. D'une manière générale, l'avifaune du Parc est fortement liée à celle du lac de Maine, de nombreux oiseaux font des allées et retours entre ces deux sites (source : Diagnostic écologique des Espaces Végétalisés de la ville d'Angers fait par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) en 2008).
- De plus Certains frênes ont été taillés en têtard (création d'une tête par étêtages réguliers) afin de permettre la création de cavités propices à accueillir de nombreuses espèces d'insectes xylophages (mangeurs de bois) et de d'oiseaux, comme la chouette et les pics.
- Enfin l'éclairage du parc a été adapté, des détecteurs de passage ont été installés afin de limiter le dérangement nocturne.



La volonté des Habitants : Un jardin pilote, Un jardin d'abondance

Ils souhaitent un jardin libre d'accès, sans grillage ou seulement un grillage à lapin, composé d'une parcelle labourée et amandée : prête à planter car la terre est lourde et grasse ce qui nécessite un apport de terre en complément. Au niveau de l'aménagement ils ont besoin d'un bac pour les aromatiques, d'un composteur, d'un récupérateur d'eau,...

Souhaitant démarrer leur projet dans les délais imposé par les semis, le terrain devrait être prêt d'ici mi-avril. Ils ont l'intention de planter des légumes rustiques ainsi que des fraisiers, des tournesols, et souhaite conserver une partie florale.

Ils veulent les cultiver de manière biologique, dans le souci de l'environnement. Ce jardin sera une vitrine pour lancer leur projet visant la diffusion des jardins partagés. Ils envisagent, par ailleurs, de réaliser des animations avec le groupe scolaire tout proche (accès direct sans danger) et les habitants du quartier.

L'ambition du projet est, de fait, une proposition aux autres habitants, et ainsi prouver que c'est possible de cultiver collectivement sur un espace public, ce serait une sorte de démonstration.

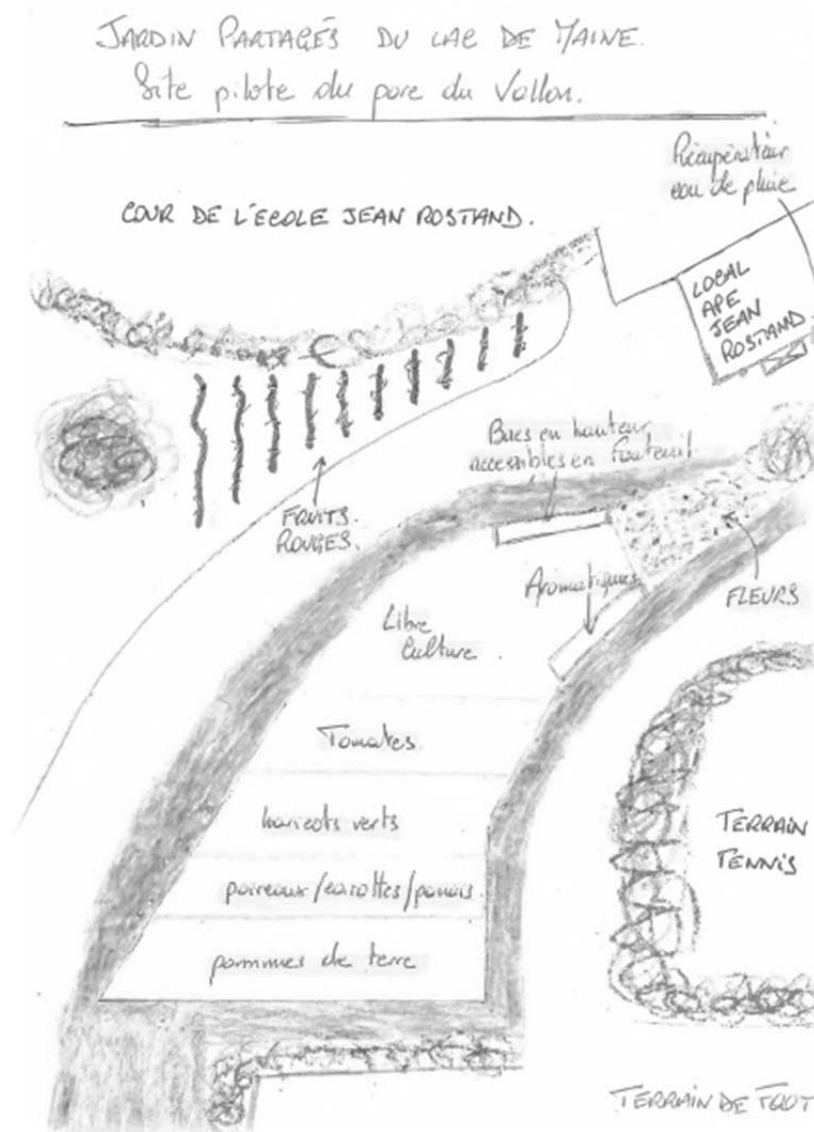


Illustration 31 : Projet des habitants, auteur M. DEVILLERS



Les habitants ressources sont M. Devillers et Mme Nodet ; en tout ils sont une dizaine et forme un groupe de travail au sein du conseil de quartier du Lac de Maine.

Projet en relation avec l'ILM (Inter association du Lac de Maine) : une personne est déjà motivée pour animer le jardin.

Ils souhaitent gérer les parcelles eux même et compte sur le respect par les autres habitants de leur initiative. Ils ne souhaitent pas ratifier pour le moment un règlement intérieur, ni créer une vraie association, cependant ils désirent qu'une charte des jardins partagés soit créé afin d'y adhérer. La mairie est lancée dans la rédaction, on peut donc s'attendre à une ratification prochaine par les habitants.

Des subventions : le fonds de participations des habitants a déjà récolté 500€ pour les semences.

Fournitures demandés : Planches pour circulation sur la parcelle (de récupération si possible), Bacs pour culture en hauteur (accessible personnes en fauteuil), ...

Distance temporelle entre le logement des jardiniers et le jardin partagé :

xi	2-3 min	5min	10min	15-20 min	SOMME
ni	2	2	1	1	6
fi	0.33	0.33	0.17	0.17	1
fi c.	0.33	0.66	0.83	1	X barre = 7min

En moyenne les jardiniers habitent à 7 min du jardin partagé, ce qui en fait un projet à échelle locale, qui est de plus fréquenté que par des personnes passionnés ou motivées. Plus de 60% habitent à moins de 5 min du jardin. Plus les gens sont loin du jardin partagé moins ils y vont.



ii. Une Proposition et son évolution

Les objectifs

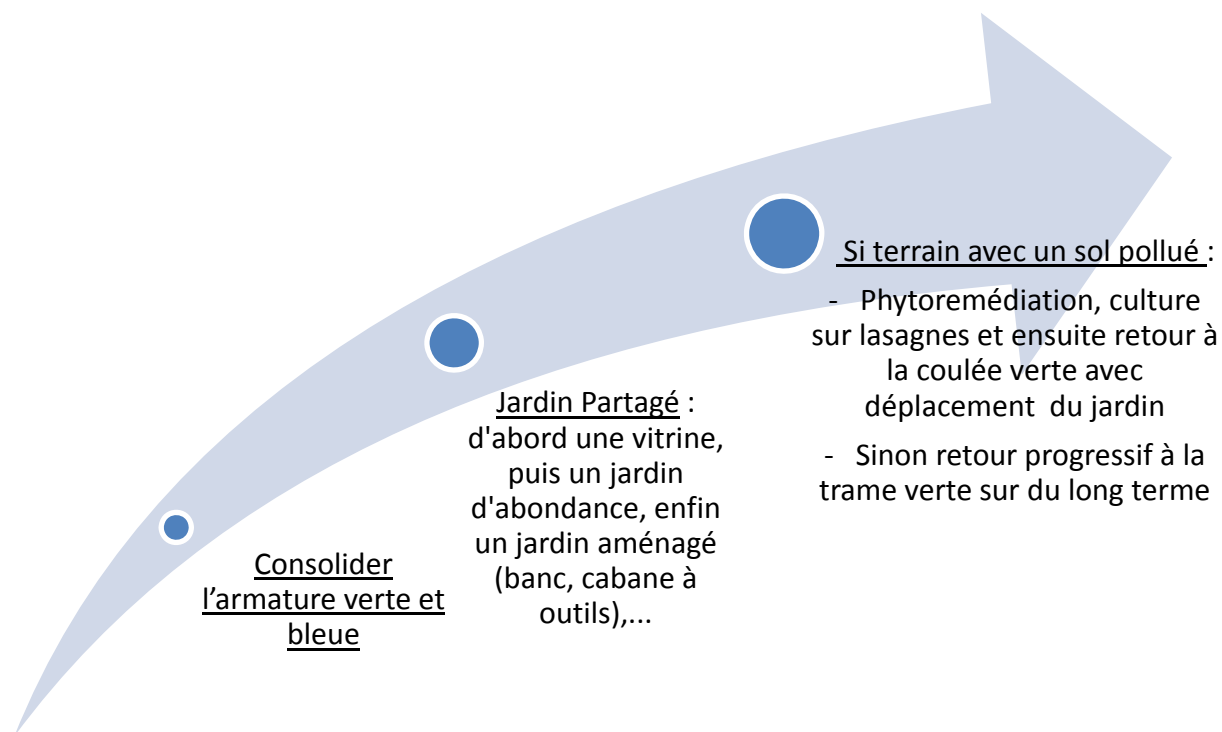


Schéma 12 : Echelle Temporelle



Les idées et les matériaux que nous pourrions utiliser

Des plaques d'ardoises pourraient servir de grillage à lapin et de délimitation du terrain, elles seraient enterrées dans la terre et mesureraient entre 30 et 40 cm, cela permettrait l'exploitation d'un matériau local.



Vielle



Vielle

Le quartier possède déjà un symbole : l'ours blanc qui se trouve entre le groupe scolaire et l'association pour la petite enfance. On pourrait envisager d'utiliser cet animal lors de la campagne de publicité du jardin partagé.

Illustration 32 : L'ours de la rue du Vallon et Ardoires debouts



Vielle

Afin de renseigner les habitants sur les plantations nous pourrions utiliser ce type de porte étiquette.



Vielle

Illustration 33 : Rondins, Etiquettes, Bacs à plantes

A la fois pratique et ludique, ses tranches de rondins pourraient servir de séparation centrale permettant aux jardiniers de se déplacer entre les plantations. Cela permettrait aussi le passage des autres usagers du parc à travers le jardin.



Vielle



Pour ce qui est des bacs à aromatiques et pour les personnes à mobilité réduite nous pouvons envisager la construction de bac en bois, en gabion,...



L'état actuel du projet

Le 4 avril 2013 : les labours sont finis, le terrain a été amandé.

Le 13 avril 2013 : ont été planté les pommes de terre (3 rangs de Charlottes, 3 rangs de rattes, 2 rangs de Blue-Belles), les oignons, l'ail et les échalotes, ainsi que des boutures de framboisiers. Des branches signalent les rangs.



Illustration 34 : Photo du terrain amandé



Le 17 avril 2013 : c'est autour des petits pois et des fèves d'être semés. Le point positif est que les habitants du quartier ont l'air de s'intéresser au projet. Le point négatif vient des nombreux passages au travers de la parcelle, il faut donc rapidement signaler les allées du potager. Ce qui nous amène à regarder de plus près les pertes occasionnées par cette appropriation de l'espace public : ce terrain était un lieu de passage pour les riverains, un lieu de promenade à savoir les habitants possédant un chien aiment venir dégourdir les pattes de leurs chiens dans le parc du Vallon, bien que tenu en laisse la plupart du temps on ne peut pas les empêcher d'aller mettre leurs nez dans la terre fraîchement retournée du jardin. On peut aussi imaginer que ce terrain pouvait aussi servir de terrains de pique-nique ou de détente. Cependant les attentes que l'on espère du jardin partagé pourraient bien transformer ce lieu de passage en un lieu qui stabilise. Les riverains vont pouvoir se rencontrer. Le but est de créer une accroche ensemble, un lieu propice à prendre le temps de discuter avec ses voisins. Pour cela, la mise en place de bancs faciliterait cet échange. D'autre part en installant des nichoirs de toutes sortes on permettra au jardin de devenir un écosystème à part entière. Ce terrain permettra d'avoir un outil pédagogique interactif pour apprendre le respect de l'environnement aux petits comme aux grands. Le jardin partagé ne nuisant en rien à la biodiversité environnante.

On attend du jardin qu'il nous enchante par ses couleurs, ses senteurs mais surtout qu'il nous donne l'eau à la bouche.



Illustration 35 : Création d'une tranchée et semi de petits pois



Le jardin actuellement :

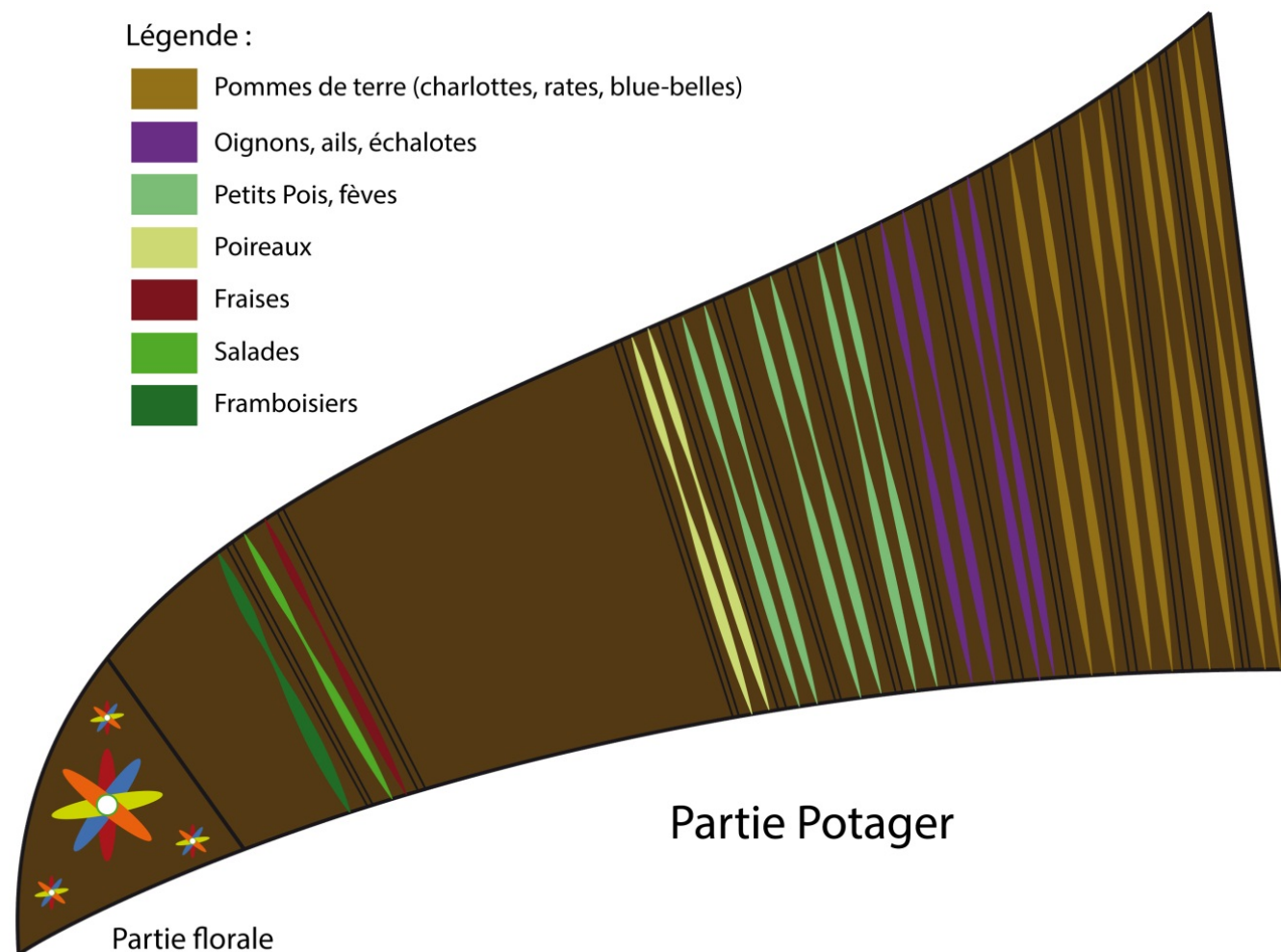


Schéma 13 : L'organisation actuelle du jardin (21/04/2013), auteur Aude VIELLE, source M Devillers et les autres jardiniers



Le jardin partagé le 06.05.2013 : les habitants ont pris possession de la globalité de la parcelle amandée (preuve de leur motivation)



Illustration 36 : Le jardin partagé le 06.05.2013

L'évolution du jardin dans le temps

Aperçu du ravalement de façade du préfabriqué de l'école Jean Rostand : proposition d'exposition
(Thème choisi : les fleurs du printemps Angevin)



Illustration 37 : Proposition d'exploitation du préfabriqué, auteur Aude VIELLE(Photoshop)

Proposition d'une journée d'animation dans le jardin avec l'école Jean Rostand :

Dans ce cadre de la création du jardin d'abondance, nous avons proposé à l'école une animation avec les enfants de cycle 2 et 3 autour de ce jardin.

Voici un possible programme de la journée ou de la demi-journée qui aurait lieu courant mai/juin :

- **Étape 1** : dessin du parc du Vallon avec les enfants afin d'identifier les éléments d'importances
- **Étape 2** : activité découverte du jardinage : sensibilisation au jardinage écoresponsable (compost, récupérateur d'eau) et plantations dans la parcelle réservée aux enfants
- **Étape 3** : Réalisation d'un deuxième dessin du parc, le jardin apparaît-il, les enfants sont-ils motivés ?

Les acteurs qui pourraient être présent ce jour-là : un membre du jardin partagé pour les travaux pratiques, le jardinier du jardin biologique de la maison de l'environnement de lac de Maine pour la théorie,...

Il me semble important d'associer les enfants à ce type de projet afin qu'ils soient les vecteurs d'une nouvelle façon de vivre : fondée sur le partage, respectueuse de l'environnement.

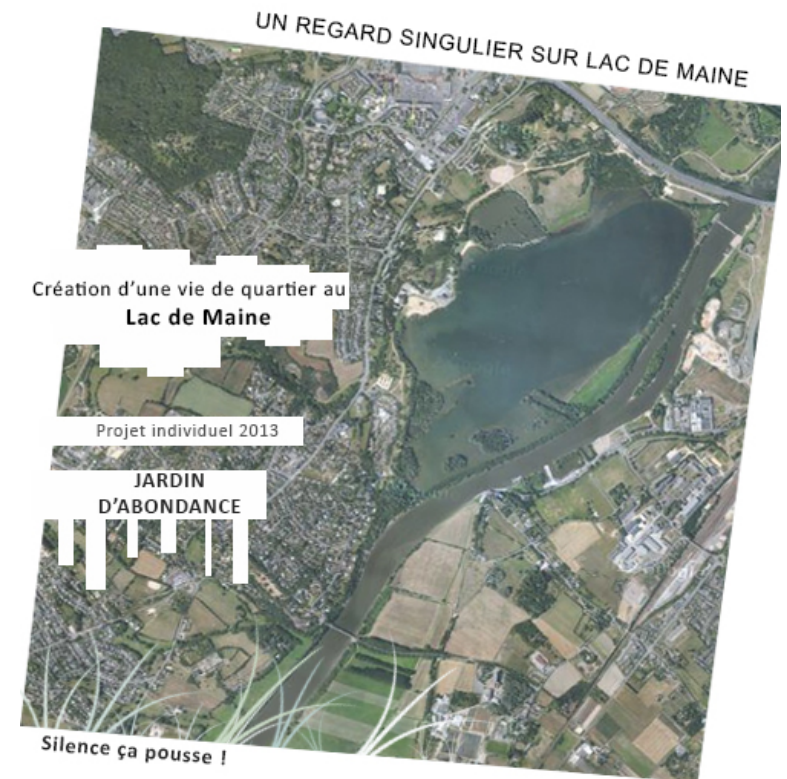


Illustration 38 : Affiche de promotion du jardin partagé, auteur : Aude VIELLE

Perspectives

Nous allons maintenant voir comment j'envisage l'évolution du jardin par la suite.

Dans un premier temps nous verrons comment peut évoluer l'aménagement du jardin : j'ai décidé de remplacer l'idée de grillage à lapins peut esthétique, par une délimitation de la parcelle avec des ardoises d'une quarantaine de centimètres, j'ai balisé les allées avec des planches, et, j'ai posé un chemin en tranches de rondins au centre qui permet de répartir les plantations sur deux surfaces. Enfin j'ai installé un bac en gabion pour les aromatiques, ainsi qu'un bac de plantations pour les personnes à mobilités réduites (cf dessins ci-dessous).

Dans un second temps, j'ai envisagé que l'installation du jardin serait pérenne et j'ai donc aménagé l'espace avec le nouveau mobilier. Le terrain a besoin d'être nivelé à un certain endroit, la partie supérieure sur une bande de 1 m de large serait laissée à la disposition des enfants. Cependant le souhait général est qu'ils participent aussi sur le reste de la parcelle. L'implantation de la cabane, du compost et de récupérateur a été choisie en fonction des possibilités du terrain et des contraintes de chacun. Une pergola marquant l'entrée du jardin permettra aussi d'afficher les actualités du jardin. Des bancs ont été installés enfin de rendre très conviviale le site. Enfin j'ai placé des nichoirs écologiques (insectes et oiseaux) qui viendront s'ajouter à ceux déjà présents dans le parc. Ils seront uniquement à visée pédagogique car le milieu en lui-même est déjà propice à l'accueil de la faune.

Le terrain possédant une partie en pente je propose d'installer une plantation en terrasse. Les pages suivantes présenteront donc successivement un aperçu du terrain, un calque avec la proposition, recouvrant le schéma du terrain exploité et enfin le plan masse du futur jardin d'abondance.



Illustration 39 : Proposition d'aménagement du jardin partagé, auteur Aude VIELLE, source dessin Adeline BROCC

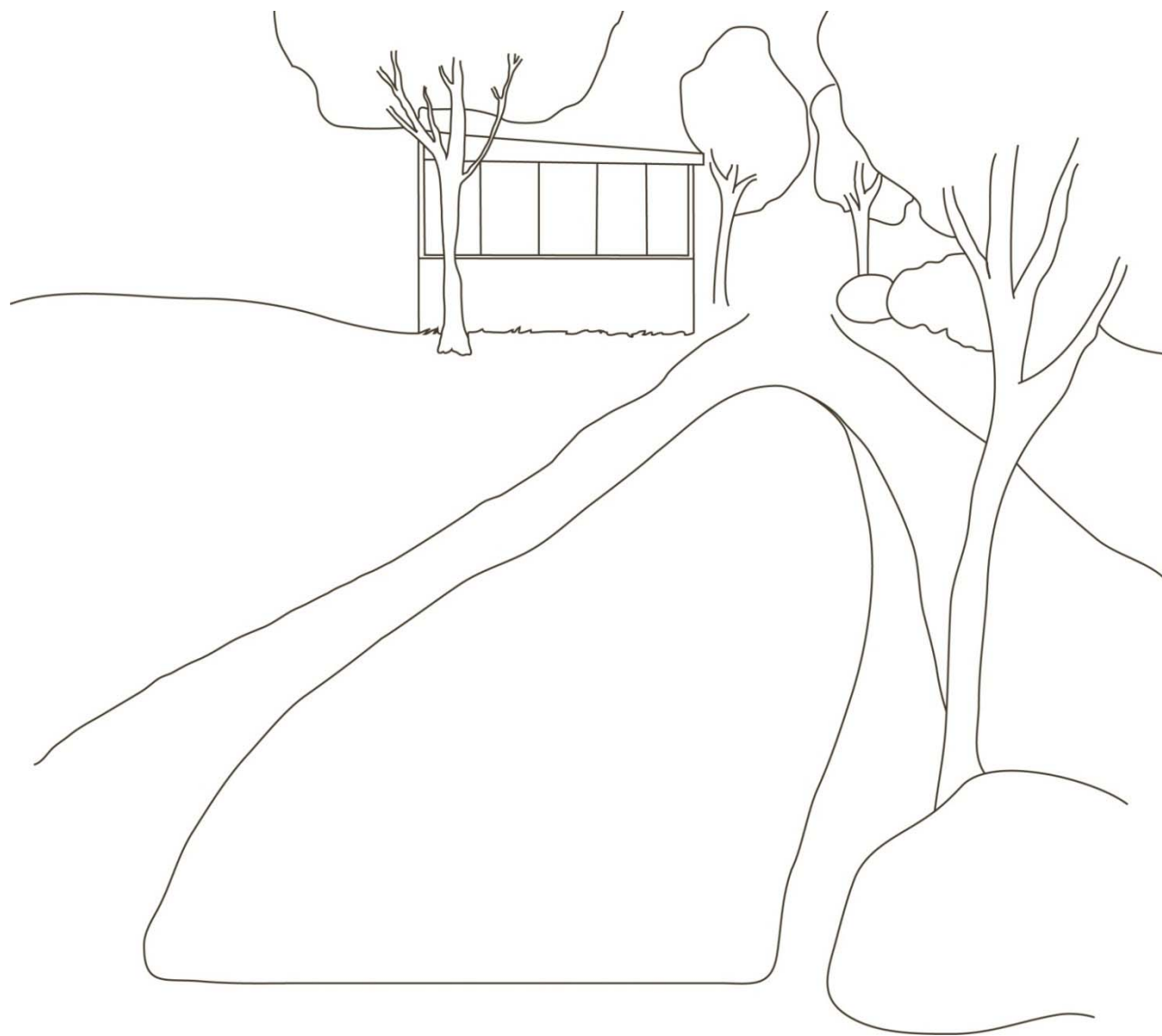


Schéma 14 : Représentation du terrain au 4 avril 2013, auteur Aude VIELLE (Illustrator), source dessin Adeline BROCC

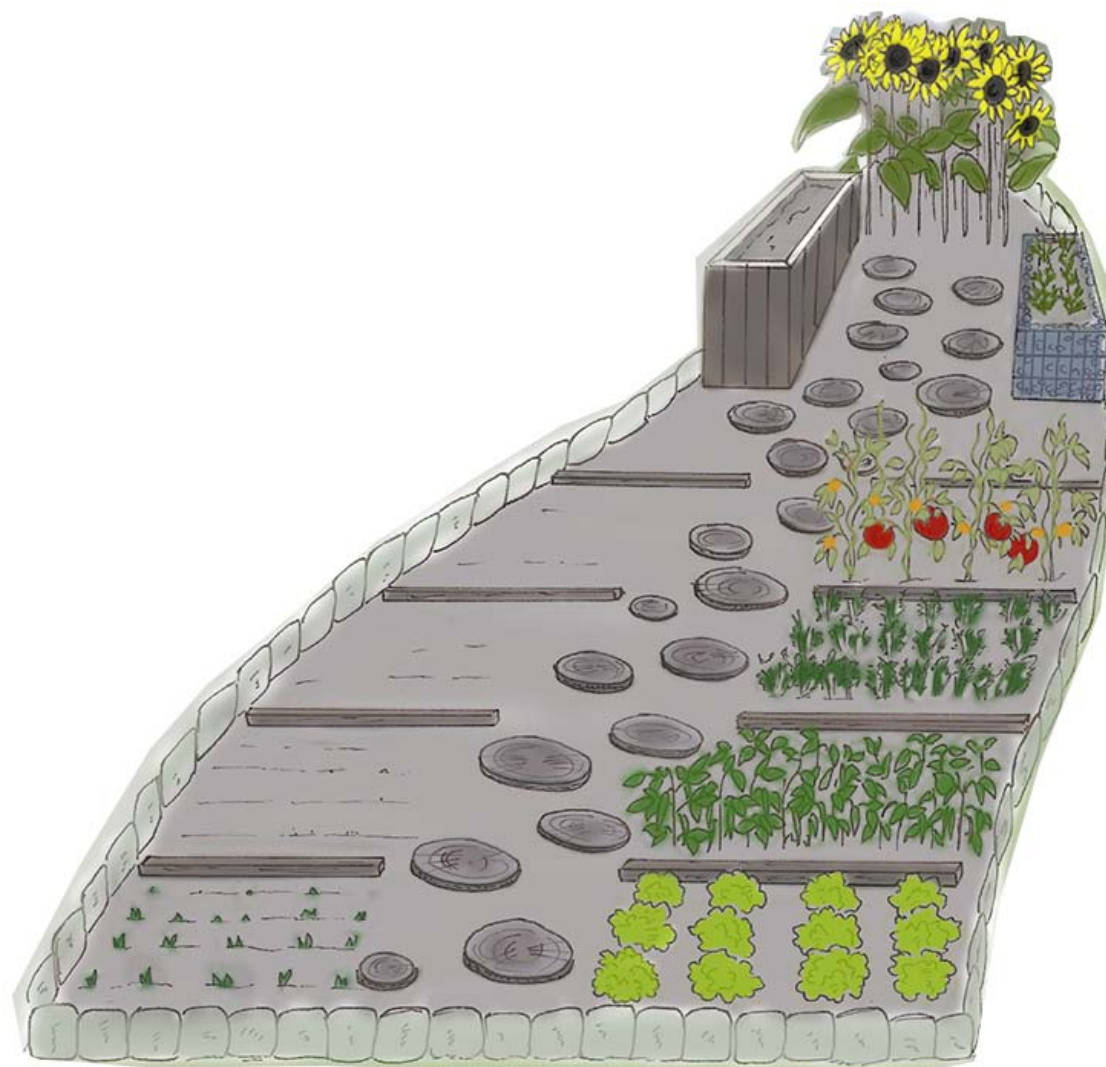


Illustration 40 : Uniquement le terrain, source dessin Adeline BROCC, auteur Aude VIELLE

Une évolution possible du jardin sur le long terme

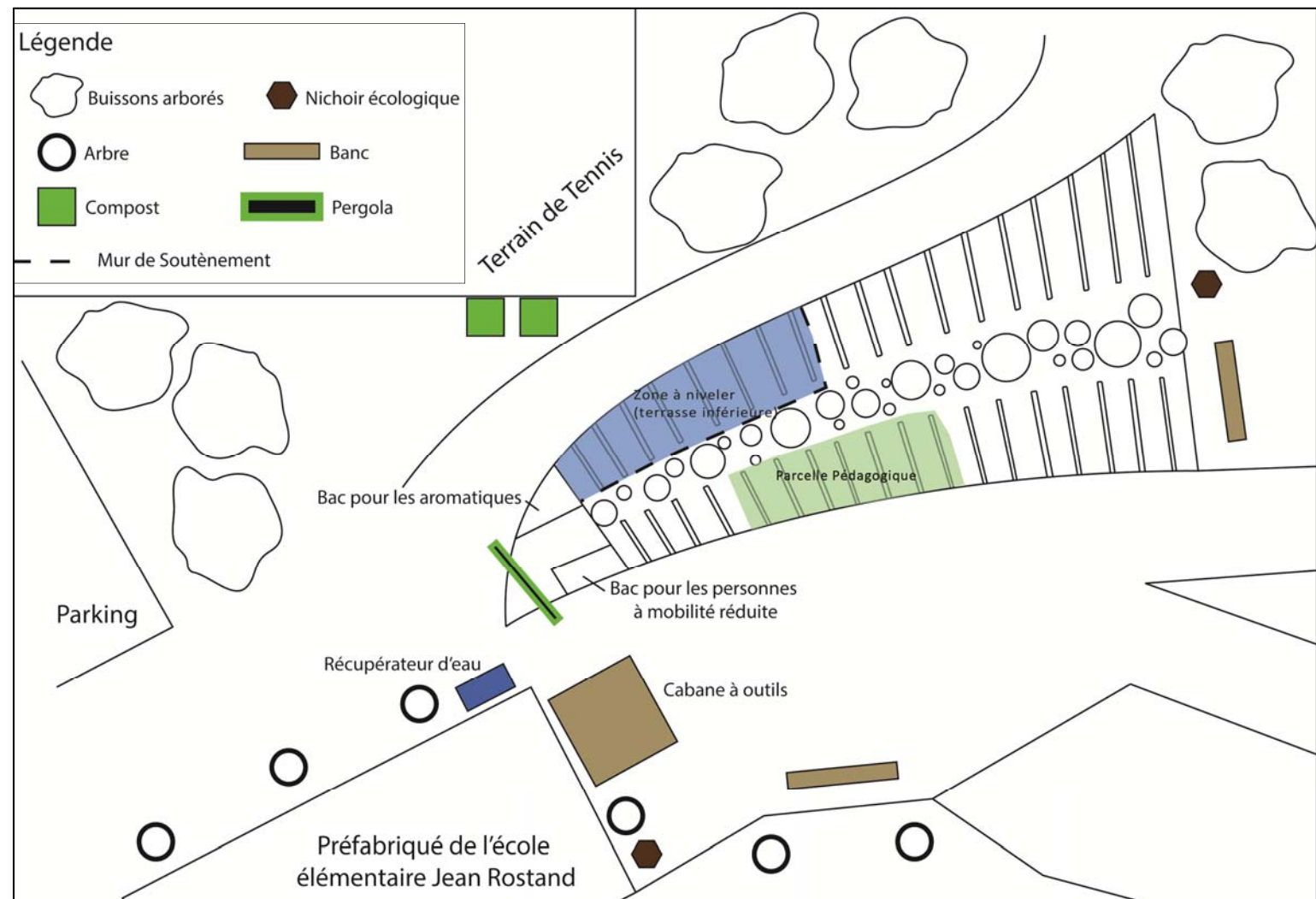


Schéma 15 : Proposition à long terme, auteur Aude VIELLE

CONCLUSION

Le jardin partagé a aussi ses limites. D'abord on peut parler de la capacité des associations à vivre dans la durée. Une deuxième limite concerne les conflits qui peuvent se créer entre les membres du jardin. Enfin, la troisième est relative aux contraintes foncières et à la longévité de certains jardins.

Nous avons vu tout au long de ce dossier que ce projet est loin d'être élitiste, il suffit d'être suffisamment motivé pour venir au jardin, et finalement si cette sorte de jardin se propage comme on l'observe, chacun pourra avoir accès à un jardin partagé : cet été sur le parvis de l'Hôtel de ville de Paris sera reconstitué un grand jardin partagé afin d'en faire définitivement la promotion.



Illustration 41 : Préparation du stand d'Ecobox

Ainsi le jardin partagé ce n'est pas seulement du jardinage, c'est du bricolage, c'est de la colle qui nous rassemble. Il y a autant de types de jardins partagés que de projets menés par des habitants (jardin pied d'immeubles, d'abondance, ...) : chaque projet reflète l'identité des habitants dans sa globalité. Ils ne sont pas réservés aux quartiers dits « prioritaires », comme le montre le « Jardin aux Habitants » installé dans le 16^{ème} arrondissement de Paris.

Enfin, nous avons vu que les jardins partagés étaient de plus en plus implantés dans les espaces publics. Ils y rencontrent deux problèmes majeurs : d'un côté le non-respect du compost (dépôt de poubelles) et de l'autre le vol des récoltes. Ce dernier peut entraîner la démotivation des jardiniers qui ne récoltent plus le fruit de leur travail. Cependant une sensibilisation du public à l'intérêt du compost et à son mode de fonctionnement semble être une solution à la première dégradation. Pour la seconde, le choix des plantes est crucial. Il ne faut pas choisir des plantes classiques (tomates rouges, fraises,...) si l'on veut en profiter. Il vaut mieux choisir des plantes comestibles méconnues ; en voici une liste non exhaustive :

Plantes sauvages

Achillée millefeuilles, « achilée millefolium » (fleurs jeunes feuilles), ail des ours, Angélique « (tige, fleurs, feuille), Bourrache « borago officinalis » (fleurs et les toutes petites feuilles), Bleuet « centaurea montana » (fleurs), Berce du Caucase « heracleum mantegazzianum » (jeunes pousses, tige, feuilles, boutons floraux fruits), Cardamine « cardamina pratensis » (fleurs), Carotte commune « daucus carota » (fleurs), Chenopodium album « chénopode blanc » (jeunes feuilles), Centranthe rouge « centranthus ruber » (jeunes pousses, feuilles, boutons floraux, et fruits), Consoude « symphitum officinal » (feuilles cuites), Coquelicot « (pétales, graines, jeunes feuilles), Luzerne « medicago sativa » (fleurs),...

Plantes d'ornement

Bégonia « begonia semperflorens » (feuilles et fleurs), Capucine « tropaecolum majus » (feuilles, boutons floraux, fleurs, jeunes fruits), Glycine « wisteria sinensis » (fleurs et leurs boutons), Hosta (fleurs, feuilles), Houblon « humulus lupulus » (cône), Mimosa « acacia dealbata » (fleurs),...

Arbres et arbustes sauvages.

Aubépine épineuse « crataegus laevigata » (jeunes feuilles, fruits), Robinier faux acacia « robinia pseudacacia » (fleurs),...

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages imprimés :

BARIDON, Michel ; photographies, BASTIN, Christine, EVRARD, Jacques.- *L'eau dans les jardins d'Europe*.- Wavre (BE) : Mardaga, DL 2008.-214 p.

BAUDELET, Laurence, BASSET, Frédérique, LE ROY, Alice.- *Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques*.- Mens: Terre vivante, 2008.- 157 p.

BARIDON, Michel.- *Les jardins : paysagistes, jardiniers, poètes*.- Paris : R. Laffont, 1998.- 1239p.

DESMAZIERES, Pascale, GRAS, Jean-Pierre, KRAFT, Anne ; avec la participation de ALIX, Nicolas, AMAR, Gilles, BAUDELET, Laurence.- *Jardiniers du bitume*.- Paris : les Xéroglyphes, impr. 2011.- 159p.

JEANNEAU, Jacques.- *Les villes de l'Anjou ANGERS CHOLET SAUMUR au milieu du XXe siècle*.- collection : ouest éditions imprimé en 1993.- 122p.

KARSENTY, Gérard.- *Guide pratique des VRD et aménagements extérieurs*.- Paris : Eyrolles, cop. 2004.- 620 p.

MOLLIE-STEFULESCO, Caroline. - *Des arbres dans la ville : l'urbanisme végétal*. Arles : Actes Sud Paris : Cité verte, impr. 2009.- 254p.

SERVICE TECHNIQUE DE L'URBANISME. - *L'aménagement des espaces verts : conception technique et réalisation, dossiers d'études et de travaux, modalités administratives*.-Paris : Éd. du Moniteur, 1991.-291 p.-Collection Moniteur technique, ISSN 0244-6200

VERDIER, Philippe.- *Le projet urbain participatif : apprendre à faire la ville avec ses habitants*.- Gap : Y. Michel Paris : Adels, DL 2009.-264p.

Les sites web consultés :

- Angers Loire métropole [24/10/2012] : <http://www.angersloiremetropole.fr/>
- Angers [24/10/2012] : <http://www.angers.fr/>
- ANJOU - Géographie Physique [24/10/2012], http://www.meteobell.com/__anjou_geomorphologie.php
- Association Graine de jardin [22/04/2013], <http://www.grainedejardin.fr/>
- Bordeaux - Aménagement de 3 jardins partagés [22/04/2013],
http://www.lacub.fr/sites/default/files/synchro_docs/ConseildeCommunaute/2012/11/23/D0EXH.pdf
- BRGM [9/03/2013], www.brgm.fr
- Cadastre.gouv.fr [25/02/2013], www.cadastre.gouv.fr
- *Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département du Maine-et-Loire*, Rapport final, BRGM/RP-53753-FR mars 2005 [25/02/2013], <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-53753-FR.pdf>
- Charte de la Main Verte [25/02/2013], <http://jardins.wordpress.com/la-charte-main-verte/>
- CHARTE MAIN VERTE DES JARDINS PARTAGÉS DE PARIS [22/04/2013], http://www.jardin-aqueduc.fr/IMG/pdf/Asso_charte_Main_verte.pdf
- Comment créer un jardin partagé? Mode d'emploi... [22/04/2013], <http://mili-terre.com/article/13/931/comment-creer-un-jardin-partage-mode-d-emploi.htm>
- Diagnostic Territorial, V2_JANVIER_2012 [25/02/2013],
http://www.maineetloire.cci.fr/data_cci49/banque/CCI/Diagnostic%20Territorial_PLA_janv2012.pdf
- Dossier technique des jardins partagés parisiens [22/04/2013],
<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CDIQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.angersloiremetropole.fr%2Fdocuments%2Fjardins%2Fjardins-partages-parisiens.pdf>

w.jardins-ecolos-en-
pratique.org%2Fapp%2Fdownload%2F2827228611%2FLa%2BCharte%2BMain%2BVerte.pdf%3Ft%3D1256656693&ei=zHh0
UZX_JJDwhQf0o4HYDw&usg=AFQjCNHysVSw6fNOflW_2oM653zF_TNVag&sig2=MwbGbHpysHH-FAL7XqTCsQ

- DREAL PAYS DE LOIRE [30/10/2012] : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>
- *Etablissement de plans de prévention des risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles dans le département du Maine-et-Loire*, BRGM/RP-53960-FR, mai 2005 [25/02/2013], <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-53960-FR.pdf>
- EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES PPRI, Commune d'ANGERS [25/02/2013], http://maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Carte_inondation-4.pdf
- Flore protégée des Pays de la Loire [24/10/2012], http://www.cbnbrest.fr/florepdl/html/Bilan_departement/departement.html#49
- Géologie - mines et carrières du Maine-et-Loire, Les Croqueurs de pommes de l'Anjou [24/10/2012], <http://www.croqueurs-anjou.org/index.php?numlien=18>
- Géoportail : le portail des territoires et des citoyens [22/04/2013], www.geoportail.gouv.fr
- Google Maps [22/04/2013], www.google.fr
- INSEE [29/10/2012] : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/uu.asp?reg=52&uu=49701>
- Jardinons Ensemble, [27/04/2013] : <http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article184>
- Jardins d'eau [25/02/2013], <http://www.userstudio.fr/projets/jardins-deau/>
- DEMAILLY, Kaduna Eve. - XXII^e journées scientifiques de la société d'écologie humaine, Brest, du 2 au 4 juin 2010 : **jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité** ; Les jardins partagés de l'est parisien : de nouveaux territoires citoyens ? [22/04/2013], http://www.ecologie-humaine.eu/documents/seh2010_pdf/demailly_seh2010.pdf

- JARDINS PARTAGÉS de Paris [25/02/2013], <http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardins-partages/p9111>
- La charte des jardins partagés toulousains [25/02/2013], <http://www.toulouse.fr/documents/106863/112912/charte-jardins-partages/797ef6b4-8225-44c8-8f27-e3c8bb86930f>
- RUDOLPH, Juliane.- **La reconversion de friches industrielles et la dépollution des sols contaminés** : La Phytoremédiation une technique «écologique» alternative aux techniques conventionnelles ? - Formation continue QEB 2010/11, mémoire de fin de formation, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon.-32p. [25/02/2013], http://www.lyon.archi.fr/sitehqe/site_carnetdevoyage_2004/carnetdevoyage/HQE_M%E9moires/QEB_memoires_2010/ensal_memoireQEB2010_rudolph.pdf
- Le jardin partagé des Foudres des bains douches [22/04/2013], <http://belcier.bainsdouches.free.fr/sommaire.html>
- Le plan local d'urbanisme annulé par la justice [24/10/2012], <http://www.angers.villactu.fr/plan-local-urbanisme-annule-justice-n6507-c019.html>
- AUGOYARD, Jean-François.- **Les ambiances** : concepts fondamentaux et problématiques interdisciplinaires.- D.R.CNRS, CRESSON - Ecole d'Architecture de Grenoble [12/11/2013], <http://www.cresson.archi.fr/ENS/ensDEA7-pdf/AMB1-Augoyard.pdf>
- Les Jardins Partagés de Bordeaux [22/04/2013], <http://www.bordeaux.fr/p80766>
- Les jardins partagés de Paris [22/04/2013], <http://www.tout-paris.org/vie-pratique/les-jardins-partages-paris>
- Les jardins partagés parisiens [22/04/2013], https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&ved=0CDcQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.paris.fr%2Fviewmultimediacdocument%3Fmultimediacdocument-id%3D49481&ei=zHh0UZX_JJDwhQf0o4HYDw&usg=AFQjCNGZ0ay-zxY543ojQ0LJy2869bIP7w&sig2=csreI3kSmB0LSQMg0cPkxw
- LPO : ligue de la protection des oiseaux d'Anjou [24/10/2012], <http://www.lpo-anjou.org/>

- Maison de quartier du lac de Maine [12/11/2012],
<http://www.maisondequartierlacdemaine.fr/accueil.php?page=presentation-plan-du-quartier>
- Maison du Jardinage [22/04/2013], http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/maison-du-jardinage/rub_8339_stand_10031_port_19351
- Météo France, Beaucouzé [25/02/2013],
http://climat.meteofrance.com/jsp/site/Portal.jsp?page_id=15872&CLIMAT_PORTLET.path=climatstation%2F49020001
- Parc de loisirs du Lac de Maine : un environnement protégé [12/11/2012], <http://www.lacdemaine.fr/fr/le-parc-de-loisirs-du-lac-de-maine-balade-angers-baignade-et-navigation-p15.html>
- ROSSIGNOL, Jean-Pierre.- **Programme IGCS** : Inventaire, gestion et conservation des sols, juin 2007, [25/02/2013]
http://www.iaat.org/telechargement/igcs/pleniere/IGCS_pays_de_la_loire.pdf
- Phytoremédiation [25/02/2013], http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/developpement-durable-2/d/phytoremediation_6863/
- Réseau des jardins partagés [22/04/2013], <http://jardins-partages.org/>
- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Loire Angers : SCoT / DOG [12/11/2012] : http://www.scot-regionangevine.fr/page_telechargements.html
- SCOP salu terre : aide à la mise en place de jardins partagés (bureau d'étude d'ingénierie du projet) [22/04/2013],
<http://www.saluterre.com/SalutAccueil.htm>

Illustrations (du 14/04/2013 au 22/04/2013):

- Compost (monoeilsurlaplanete.wordpress.com)
-

- Dessin de l'évolution de la tomate : se-preparer-aux-crises.fr, http://www.futura-sciences.com/fr/doc/t/geographie/r/indre-et-loire-1/d/touraine_807/c3/221/p5/, <http://www.dumondeaubalcon.com/blog/introduction-aux-semis-pour-potager-au-balcon-en-pots-ou-en-bacs/>, <http://francais.istockphoto.com/photo-16565798-tomate-jeune-pousse-croissance-plante-cultivee-flore.php>
- Exemples de Paillis (lecoinjardin.fr, chris-bonsai.perso.sfr.fr, jardivrac.com, fr.123rf.com, paillages-pro.com, jefaismonjardin.com)
- Fiche à Nantes (jlgb.net)
- Nichoir à Insectes (commons.wikimedia.org)
- Nichoir à oiseaux (asnierestrameverte.viabloga.com)
- « Lasagna bed » (schéma Illustrator, Photoshop inspiré de prise2terre.wordpress.com)
- Récupérateur d'eau (emeraude-creation.fr)

Autres sources :

La carte géologique est issue de la BU de l'université d'Angers.

Le rapport : DA SILVA, Victor, JAQUET, Simon, BISPE, Geoffroy, MIQUEL, Maxime.- Etude Paysagère du Quartier du Lac de Maine, Angers, Licence Professionnelle, Aménagement du Paysage, Session 2010-2011.-101p m'a été transmis par M. Patrick DEVILLERS, il m'a également transmit le projet du groupe de travail du conseil de quartier de lac de Maine ainsi que l'article de l'ILM et la charte des jardins partagés de Toulouse.

M. Matthieu TEROUANNE m'a tenu informé de l'avancer des plantations du jardin partagé.

Les photos illustrant le dossier sont issues de mes prises personnelles ou de celles de Mme Pascale BOURDIN.

Le dessin du jardin partagé a été réalisé par Adeline BROCC.

M. Nicolas LEFEBVRE de la Direction du Développement des Territoires de Angers Loire Métropole qui m’a fourni le POS d’Angers. M. Dany MORANDEAU et M. Hervé DELANOË de la Direction Eau et Assainissement (Service Etudes et Travaux d’Angers Loire métropole) m’ont donné le plan d’implantation des réseaux d’eau potable et d’assainissement pour le terrain étudié. M. Sylvain Chollet de la Direction Environnement et Déchet de la Maison de l'environnement, a aidé son avis vis-à-vis ses services éco systémiques, ainsi que sur l’aspect biodiversité de ce projet.

A la suite de mon rendez-vous à la mairie de Bordeaux, Madame Louise CENEDESE m’a remis l’étude effectuée sur le jardin d’agrément de la RPA Buchou et Madame Hélène Pascal qui m’a envoyé son travail photographique sur le jardin des Foudres et la charte du quartier Belcier après notre rendez-vous du 24/04/2013.

A la suite de mon rendez-vous à la Maison du Jardinage de Paris, Madame Nadine CHARVIER m’a remis de la documentation sur les jardins partagés de Paris et sur la Maison du Jardinage.

Pour les fonds de carte je me suis servie des fonds d’Arctique.

L’encyclopédie Wikipédia et le dictionnaire Larousse m’ont aidé à définir les termes apparentés au projet.

INDEX DES SIGLES

AMAP : associations pour le maintien d'une agriculture paysanne.

BRF : le Bois Raméal Fragmenté est le résultat de résidus de broyage non-composté de rameaux de bois franchement coupés. Il peut servir de paillis, permet de recréer un sol riche et aéré.

CCQ : Le Conseil Consultatif de Quartier est un outil de démocratie participative qui vise à rapprocher les élus des angevins. Il est dirigé par trois coprésidents qui représentent chacun les élus, les habitants et les artisans commerçants. Le C.C.Q. permet de faire apparaître les problèmes dans la vie d'un quartier, mais le plus souvent il n'a pas les capacités de les résoudre directement.

D.P.J.P. : La Direction des Parcs, Jardins et Paysages de la ville d'Angers intervient dans le projet en tant que gestionnaire du quartier concerné et conseiller technique.

EBC : Espace Boisé Classé, interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

ES : les Services Ecosytémiques sont les bénéfices que les hommes tirent des écosystèmes.

JPI : Précisant leur implantation, l'expression Jardin Pied d'Immeuble désigne des parcelles cultivées au bas des bâtiments de logements collectifs.

JTSE : Le JARDIN DANS TOUS SES ÉTATS est le nom d'une dynamique d'échanges entre les porteurs de projets de « jardins partagés » et leurs partenaires associatifs, politiques et institutionnels.

POS : Le plan d'occupation des sols est un document d'urbanisme prévu par le droit français, créé en 1967, qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il est progressivement remplacé par le Plan local d'urbanisme (PLU) depuis 2000.

SCOT : le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme,...

SCOP : sont des sociétés coopératives et participatives, désignent les entreprises à statut Scop (Société coopérative de production) et à statut Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). Soumises à l'impératif de rentabilité comme toute entreprise, elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise.

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté, est une opération publique d'aménagement de l'espace urbain en vertu du code de l'urbanisme, elle remplace les zones à urbaniser en priorité (ZUP)

Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, on en distingue deux sortes : les type I sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et les type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

LES ANNEXES

Charte Main Verte : Des jardins partagés de Paris

« Démarche Participative

La ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants. La ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou autres, dans la mesure où le jardin sera le fruit d'une création collective et concertée. La participation des habitants à la vie du jardin (plantations, fêtes, événements culturels ...), et à la gestion du site, sera encouragée et devra permettre le développement d'une présence végétale dans la ville. Ceci s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Création de lien social

Un Jardin Partagé est un lieu ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures. Un Jardin Partagé contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations entre d'autres structures (associations, établissement d'enseignement, maisons de retraite, centres sociaux, hôpitaux...).

Respect de l'environnement

Un jardin Partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances de ce milieu.

Accompagnement

La ville a mis en place le programme Main Verte pour accompagner les porteurs de projet qui désirent s'inscrire dans le cadre défini par cette Charte.

L'Association partenaire se verra proposer par la Ville (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts) :

- si nécessaire, un accompagnement méthodologique assuré par une association référente, ayant compétence dans le domaine.
- Un label Main Verte. Le jardin sera intégré dans le réseau Main verte des jardins partagés de Paris. Il bénéficiera ainsi d'échanges et de documentation, et recevra une information sur les programmes de cours de jardinage. Il pourra être associé aux manifestations organisées par la Ville.
- Une expertise technique, ainsi que des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées à Paris.
- Une convention d'usage qui précisera pour chaque jardin toutes les modalités d'application de la présente Charte.

En signant cette Charte, l'Association devient membre du réseau Main Verte et s'engage à respecter les points suivants :

Convivialité

Organiser au moins un événement public par saison de jardinage

Ouverture au public

- Ouvrir le jardin quand l'un des membres de l'association est présent.
- Une ouverture de deux demi-journées par semaine dont une le week-end est souhaitable

Communication

- Afficher de manière visible son nom, les modalités d'accès du jardin, les activités proposées et les dates de réunion.
- Apposer le logo Main Verte sur le jardin.

Fonctionnement

Elaborer collectivement et porter à connaissance les règles de fonction du jardin.

Gestion du site

- Maintenir le jardin en bon état, enlever les détritrus.
- Privilégier une gestion écologique du site (éviter autant que possible les produits phytosanitaires, les pesticides et les engrais chimiques, les gaspillages en eau, développer le compostage de proximité, planter des essences au sol et au climat,...)
- Veiller à la conformité des usages avec la destination pour laquelle le jardin a été attribué (pas de stationnement, pas d'habitation, ...).

Divers

Prendre une assurance responsabilité civile.

Convention d'occupation et d'usages : pour la gestion d'un jardin collectif de quartier (modèle)

Entre, d'une part, la Ville de Paris, représentée par le Maire de Paris, domicilié 3, avenue de la porte d'Auteuil, 75016 Paris, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Paris en date du ...

Et, d'autre part, l'association ..., constituée le ..., déclarée à la Préfecture de Paris le ..., représentée par son président ... et domiciliée au ..., ci-après dénommée « l'Association ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Objet

- o La présente convention précise les modalités de mise à disposition par la Ville de Paris, à titre précaire et révocable, d'un terrain situé ..., d'une superficie de ..., tel qu'il figure sur le plan annexé à la présente convention.
- o Ce terrain est mis à disposition de l'Association, pour un usage ... , dans l'esprit de la charte Main Verte des jardins partagés de Paris, charte à laquelle l'Association a adhéré.

La présente convention constitue une autorisation d'occupation du domaine public accordée à l'Association à titre gracieux pour lui permettre d'y mener les activités décrites au chapitre IV.

Apport matériel de la ville de paris

En plus de la parcelle susvisée, la Ville de Paris met à disposition de l'association :

- une arrivée d'eau,
- une clôture fermée et transparente,...
- o Un état des lieux sera établi par les deux parties à la date de début et à la date de fin de l'effet de la présente convention.

- o La Ville s'engage à assurer les gros travaux d'entretien de la clôture et du réseau d'eau potable.

Durée

- o La présente convention est conclue pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction jusqu'à cinq ans maximum. Au terme de ces cinq ans, la convention doit être expressément reconduite. Elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties et de la transmission des documents d'assurance prévus à l'article V. h.
- o L'Association transmet chaque année son rapport d'activité et fait part à la Ville de Paris de son souhait de voir la convention reconduite. Au vu de ce rapport, les représentants de la Ville jugent de l'opportunité de sa reconduction.
- o La convention peut être résiliée avant terme à l'initiative de l'une des parties sous la condition du respect d'un préavis de trois mois, pour tout motif d'intérêt particulier ou général. Cette résiliation ne saurait donner lieu au versement d'indemnités de compensation.
- o Le préavis mentionné à l'alinéa précédent n'est pas opposable à la Ville en cas de manquement grave et manifeste de l'Association à ses obligations, telles que stipulées dans la présente convention. En cas d'un tel manquement, et après recherche de conciliation, l'Association devra libérer les lieux et les remettre en l'état dans les quinze jours suivant le commandement de la Ville.

Activités et objectifs de l'association

L'Association pourra organiser sur le jardin les activités suivantes ...

- o L'Association aura pour tâche d'organiser et de mettre en place ces activités. Elle en communiquera régulièrement le calendrier à la Ville de Paris. L'Association s'engage à informer la Ville de Paris de toute période de vacance dans l'utilisation du jardin.
- o Toutes activités de nature commerciale et publicitaire sont interdites sans autorisation préalable de la Municipalité.
- o Toute construction ou tout aménagement en dur doit être autorisé par la Ville de Paris et devra être démontable et transportable.

Obligations de l'association

- o L'Association mènera ses activités dans le souci de ne pas gêner le voisinage, notamment en soirée.
- o Elle s'engage à maintenir le jardin et ses éventuels équipements en bon état d'entretien et de propreté. Toute modification importante des structures mises en place sera soumise à l'accord de la Ville de Paris.
- o L'accès et le stationnement de véhicules privés sur le terrain
- o Un niveau élevé de respect de l'environnement est demandé (éviter les produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, pratiquer le tri des déchets dans le jardin, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat, gérer de façon économe les ressources naturelles (en particulier l'eau qui est la charge de l'Association)... Aucune activité susceptible de polluer le sol et aucun départ de feu ne sont autorisés.
- o La plantation d'arbres et d'arbustes à grand développement n'est pas autorisée.
- o La transparence de la clôture devra être maintenue.
- o L'Association affichera sur la clôture son nom, le logo Main Verte, et les modalités d'accès au jardin pour le public.
- o L'association s'engage à respecter toutes consignes de sécurité qui lui seront données par la Ville de Paris.
- o L'Association assurera la responsabilité des dommages de toute nature imputables à l'utilisation qu'elle fera du jardin et des équipements mis en place par la Ville de Paris. Elle transmettra à cet effet à la Ville de Paris les polices d'assurance qu'elle aura souscrites. La consommation des végétaux cultivés sur le terrain se fera sous la seule responsabilité de l'association.
- o L'ensemble du règlement des parcs et jardins s'applique aux jardins partagés en dehors de ce qui est explicite et dérogatoire
- o L'association devra supporter en durée et en occupation de terrain, la réalisation de travaux que la Ville de Paris jugera nécessaire sans pouvoir prétendre à une indemnisation sous quelque forme que ce soit.

Ouverture du terrain

- o Les clefs du jardin ne seront remises qu'aux membres de l'Association, après remise des documents prévus à l'article V.i, et si nécessaire pour le bon fonctionnement du jardin, aux personnes autorisées par la Ville de Paris.
- o En présence d'une ou plusieurs des personnes mentionnées à l'alinéa précédent, l'accès du grand public sera autorisé, au minimum deux demi-journée par semaine dont une le samedi ou le dimanche. En l'absence de ces personnes, le terrain sera maintenu fermé.
- o Le jardin sera en principe fermé la nuit, sauf autorisation expresse de la Ville de Paris.

Correspondants de l'association

Les services de la Ville de Paris qui seront les correspondants et partenaires de l'Association sont les suivants :

- la cellule Main Verte du service Paris-Nature représentée par ...
- la Circonscription ... de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, représentée par...

L'association sera représentée par (correspondant au sein de l'association)..... ... domicilié ... numéro de tel en cas d'urgence....

Litiges

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution de la présente convention et qui ne pourraient être résolus de façon amiable seraient portés devant la juridiction administrative compétente.

Charte des jardins partagés de Bordeaux

Les jardins partagés sont des jardins de proximité créés à l'initiative d'habitants qui souhaitent se retrouver pour jardiner ensemble, partager des moments de convivialité et échanger des savoir-faire. Ils sont tous différents dans leurs aménagements et leurs fonctionnements car ils sont construits collectivement, en fonction des potentialités, des opportunités et des attentes des habitants d'un lieu. Ils peuvent être réalisés de manière temporaire sur des terrains en attente de leur destination finale, de manière pérenne, sur des espaces publics, dans des cœurs d'îlots, dans des quartiers plus ou moins populaires...Ils participent à la création de liens sociaux entre les habitants, à l'animation des quartiers, à la biodiversité et à la trame verte de la ville, à son embellissement...

Tous les jardins partagés sont différents. Par conséquent, la ville de Bordeaux souhaite maintenir une certaine souplesse dans leur mise en œuvre. Toutefois, pour être accompagnés par la ville ils doivent tous respecter une philosophie et une méthodologie d'intervention commune qui vise à garantir le respect social et environnemental du projet.

Volet social

Durant ses trois phases de conception, de réalisation et d'animation, tout projet devra :

- Associer la plus grande diversité d'habitants du territoire concerné ;
- Accorder une attention particulière aux personnes les plus isolées et les plus fragilisées ;
- Mobiliser pour ce faire, les structures accompagnant ces publics : les centres sociaux et culturels, les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion, les Maisons de Quartier, les associations, les clubs senior, les bibliothèques de quartier.
- Etre ouvert au moins 3 fois par an s'il n'est pas situé sur un espace public.

Tout projet se devra de rechercher les objectifs suivants

- Créer du lien social et culturel et rompre l'isolement ;
- Développer les relations d'entraide et favoriser les rencontres ;
- Susciter les échanges de savoirs et de pratiques.

Volet Environnemental

L'association s'engage à favoriser une utilisation prenant en compte les préconisations liées au développement durable et au jardinage écologique, à l'instar des méthodes mises en pratique dans les parcs et jardins municipaux. Ses membres devront adhérer à la Charte du jardinier écologique bordelais, qui présente les conditions d'un jardinage respectueux de la santé et de l'environnement.

Montage du projet

- Portage par une structure associative.
- Réalisation sous forme de concertation.
- Conception à faire valider par le bureau d'étude paysagère de la ville.
- Réalisation d'un règlement à afficher sur site.
- Réalisation de bilans annuels à fournir à la ville.

Accompagnement par la ville

Après concertation interne des différents services de la ville concernés et de la mairie de quartier dans laquelle le projet se situe, plusieurs types d'accompagnements peuvent être mis en place par la ville en fonction des caractéristiques du projet :

- Mise à disposition du terrain par le biais d'une convention (quand propriété ville).
- Aides pour la préparation du terrain : apport de terre, de plantes, arrivées d'eau....
- Possibilités d'aides à la mise en place et à l'animation du projet (aides directes des services pour le montage du projet et pour son équipement, financement d'associations professionnelles pour le montage et /ou l'animation du projet...).

Les différentes vocations de la trame verte et bleu à Angers

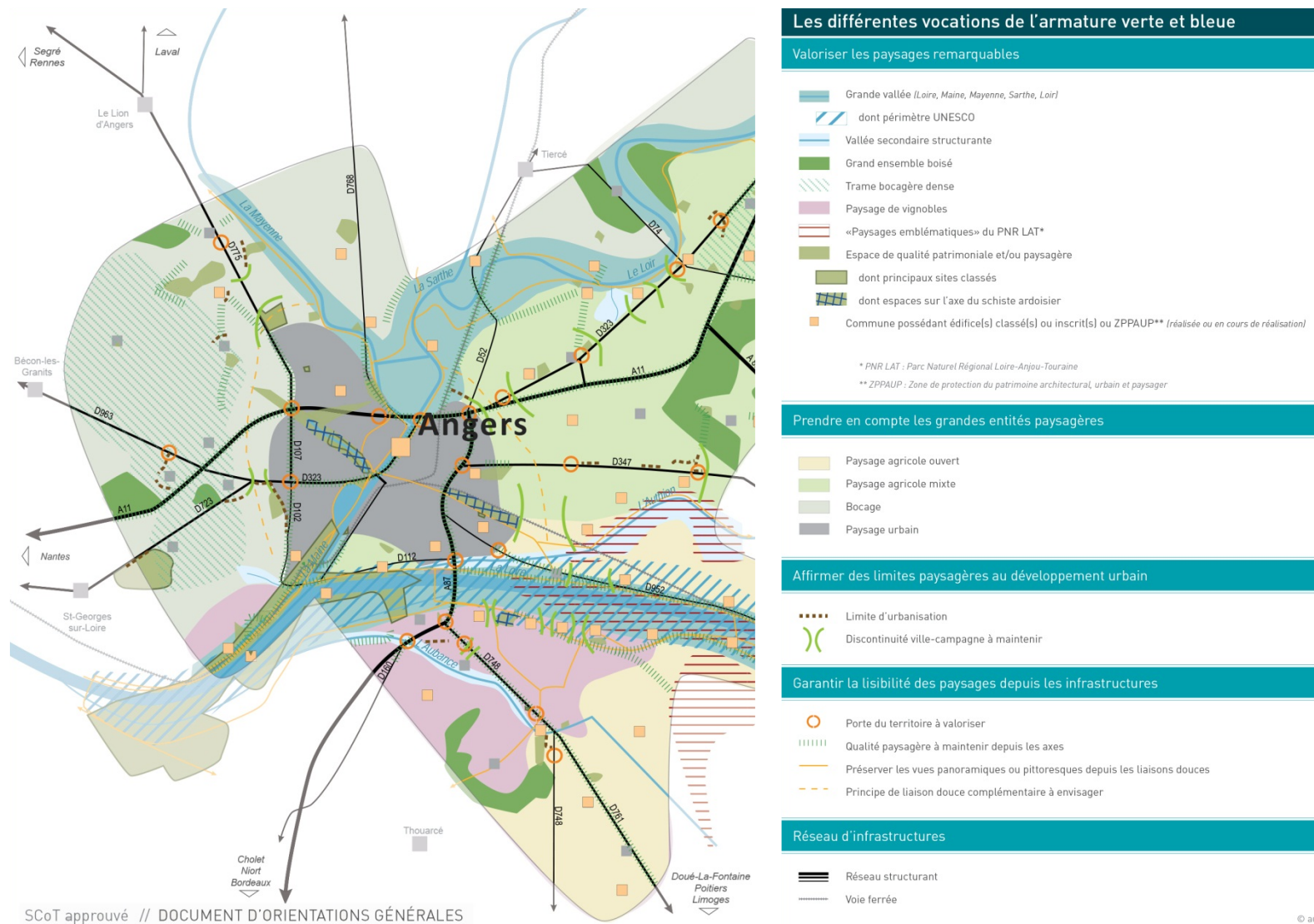


Schéma 16 : Les différentes vocations de l'armature verte et bleue

Source : SCOT, Auteur : Aude VIELLE

Dessin originel de Adeline BROC



Illustration 42 : dessin originel d'Adeline BROC

Astuces de jardinage

Conseil pour les terrains argileux édité par le pôle Main Verte, de la Mairie de Paris :

« Fiche technique : Argile

Argile : comment l'améliorer ? »

« Les sols argileux, lourds et collants sont difficiles à travailler mais ils sont très fertiles ! Bien travaillés, ils deviennent un très bon allié pour le jardinier. A savoir : l'humus, précieux à nos jardins est une combinaison d'humus et d'argile. Pour tirer profit d'une terre argileuse il suffit de suivre quelques règles d'usage.

Respecter les périodes favorables au travail du sol

Profiter des périodes durant lesquelles la terre est bien ressuyée pour effectuer le travail de la terre. En période humide, ne pas oublier de pénétrer dans les massifs en marchant sur une planche pour éviter tout compactage néfaste, favorisant l'asphyxie des racines. Ne pas travailler un sol argileux après la pluie.

Améliorer la qualité du sol

Améliorer et enrichir la structure par un apport régulier de matière organique. Possibilité d'incorporer du compost, du fumier décomposer ou déshydrater, des engrais vert (Millet, Seigle, Epinard,...), du BRF (Bois Réal Fragmenté) : les branches broyées de feuillus et d'arbustes persistants, sauf Conifères, améliorent très vite la structure du sol lorsqu'elles sont étalées en surface (couche de 10 cm minimum). La décomposition des substances boisées (lignine, cellulose) provoque le développement des champignons permettant d'affiner la terre. Si le sol est très tassé, le décompacter au préalable avec une fourche écologique «grelinette» ou fourche bêche et apporter un peu de compost mûr en surface avant de recouvrir le sol.

Alléger le sol

Possibilité d'incorporer : des gravillons, du sable grossier (de rivière), de la pouzzolane.
Mélanger à du compost.

Protéger le sol

Paillage ou mulch : Le paillis, fait de plantes vivaces, annuelles, broyées et séchées, constitue une couche protectrice en recouvrant le sol. Afin d'accroître la rétention en eau durant l'été, épandre un copieux paillis entre les plantes de 5 à 10 cm d'épaisseur, incorporer à l'automne ou début d'hiver. L'intérêt est double : économiser l'arrosage en limitant l'évapo-transpiration et la prolifération des adventices (« mauvaises herbes »). Utiliser : des paillettes de lin, des feuilles mortes, de la paille, du gazon séché, du chanvre...

Liste de plantes comestibles méconnues (par CHARVIER Nadine)

Plantes sauvages

- Achillée millefeuilles, « achilée millefolium » (fleurs jeunes feuilles)
- ail des ours
- Angélique « (tige, fleurs, feuille)
- Bourrache « borago officinalis » (fleurs et les toutes petites feuilles)
- Bleuet « centaurea montana » (fleurs)
- Berce du Caucase « heracleum mantegazzianum » (jeunes pousses, tige, feuilles, boutons floraux fruits)
- Cardamine « cardamina pratensis » (fleurs)
- Carotte commune « daucus carota » (fleurs)
- Chenopodium album « chénopode blanc » (jeunes feuilles)
- Centranthe rouge « centranthus ruber » (jeunes pousses, feuilles, boutons floraux, et fruits)
- Consoude « symphitum officinal » (feuilles cuites)
- Coquelicot « (pétales, graines, jeunes feuilles)
- Luzerne « medicago sativa » (fleurs)
- Margueritte « leucanthemum vulgare » (les jeunes pousses)
- Nigelle « nigella sativa » (graines)

- Onagre « oenothère biennis » (racines, fleurs, feuilles) « oenothère erythrosepata » « oenothère cheiranthifolia » (fleurs, feuilles)
- Orpin blanc « sedum reflexum » (feuilles ciselées comme condiment)
- Oxalis « oxalis acetosella » (feuilles)
- Pâquerette « bellis perennis » (fleurs, feuilles)
- Pimprenelle « sanguisorba minor » (jeunes feuilles)
- Pissenlit « taraxacum officinalis » (feuilles, boutons floraux)
- Pourpier
- Mauve « malva verticillata » (jeunes feuilles)
- Violette odorante « viola odorata » (feuilles, fleurs)
- Primevère « primula vulgaris » (feuilles et fleurs)
- Coucou « primula officinalis » (fleurs)
- Trèfle des prés « trifolium pratense » (fleurs)

Plantes d'ornement

- Alysson odorant « alyssum maritimum » (fleurs)
- Bégonia « begonia semperflorens » (feuilles et fleurs)
- Capucine « tropaeolum majus » (feuilles, boutons floraux, fleurs, jeunes fruits)
- Glycine « wisteria sinensis » (fleurs et leurs boutons)
- Hosta (fleurs, feuilles)
- Houblon « humulus lupulus » (cône)
- Mimosa « acacia dealbata » (fleurs)
- Monnaie du Pape « lunaria biennis » (racine, feuilles, inflorescences, jeunes fruits et graines)
- Lavatère « lavatera trimestris » (fleurs, feuilles)
- Rose trémière « alcea rosea » (jeunes feuilles, fleurs et fruits avant maturité, crus ou cuits)
- Tradescantia (fleurs)
- Tulipe (pétales)

- Oeillet (fleurs)
- Pensée « *viola* » (Fleurs)
- Rosier « *rosa spp* » (fleurs)
- Souci « *calendula officinalis* » (fleurs)
- Ephémère de Virginie « *tradescantia virginica* » (feuilles, fleurs)
- Tournesol « *helianthus annuus* » (graine)

Arbres et arbustes sauvages.

- Aubépine épineuse « *crataegus laevigata* » (jeunes feuilles, fruits)
- Hêtre « *fagus silvatica* » (jeunes feuilles, amande de la graine (faîne))
- Robinier faux acacia « *robinia pseudacacia* » (fleurs)

Cultivars

- Arbre de Judée « *cercis siliquastrum* » (boutons floraux, fleurs, jeunes fruits)
- Magnolia
- Lilas « *syringa* » (fleurs)

TABLE DES MATIÈRES

Illustrations :

Illustration 1 : Jardin partagé Le Clos Garcia	24
Illustration 2 : Jardin du Poireau Agile.....	26
Illustration 3 : Jardin d'Eole	27
Illustration 4 : Le 56	27
Illustration 5 : Ecobox	28
Illustration 6 : Bois Dormoy	29
Illustration 7 : Jardin partagé de la RPA Buchou.....	32
Illustration 8 : Jardins de Foudres.....	33
Illustration 9 : Butte du jardin à Gratter	34
Illustration 10 : Mare, Récupérateur d'eau, Friche de Nantes, Compost, Nichoir à insectes	37
Illustration 11 : "Lasagna bed", Nichoir à oiseaux, Paillis	38
Illustration 12 : Logo de la ville d'Angers.....	46
Illustration 13 : Les rives de la Maine	47
Illustration 14 : Angers, ville sombre/ville blanche	52
Illustration 15 : Parc du Lac de Maine	53
Illustration 16 : Rue Marc Sangnier (Rosaie)	56
Illustration 17 : Rue Gagarine (Rosaie).....	58
Illustration 18 : Petits jardins, Grandes idées, Angers.fr	60
Illustration 19 : Photographie aérienne du Lac de Maine	63
Illustration 20 : Le Lac de Maine.....	66
Illustration 21 : Héron cendré.....	66
Illustration 22 : Terrain de la place de la TERRE, Source : Google Maps	71
Illustration 23 : Terrains Rue Proudhon, source Google Maps.....	73
Illustration 24 : Terrain du Square, source : Google Maps	74
Illustration 25 : Terrains de la zone du Vallon, source Google Maps	76

Illustration 26 : Terrain de la Chouannière, source Google Maps	77
Illustration 27 : Terrains du Parc du Vallon, source Google Maps	78
Illustration 28 : Le terrain de projet.....	87
Illustration 29 : Plan du réseau d'alimentation en eau potable	88
Illustration 30 : Mare et prairie humide du parc du Vallon	89
Illustration 31 : Projet des habitants, auteur M. DEVILLERS	90
Illustration 32 : L'ours de la rue du Vallon et Ardoires debouts	93
Illustration 33 : Rondins, Etiquettes, Bacs à plantes.....	94
Illustration 34 : Photo du terrain amandé	95
Illustration 36 : Création d'une tranchée et semi de petits pois	96
Illustration 37 : Le jardin partagé le 06.05.2013.....	98
Illustration 38 : Proposition d'exploitation du préfabriqué, auteur Aude VIELLE(Photoshop)	99
Illustration 39 : Affiche de promotion du jardin partagé, auteur : Aude VIELLE	100
Illustration 41 : Proposition d'aménagement du jardin partagé, auteur Aude VIELLE, source dessin Adeline BROC.....	103
Illustration 42 : Uniquement le terrain, source dessin Adeline BROC, auteur Aude VIELLE	106
Illustration 43 : Préparation du stand d'Ecobox	109
Illustration 44 : dessin originel d'Adeline BROC	131

Graphiques :

Graphique 1 et 2 : Températures et Précipitations	50
---	----

Schémas :

Schéma 1 : Localisation des jardins partagés visités de Bordeaux (auteur : Aude VIELLE)	30
Schéma 2 : Relations privilégiées (source Cresson.archi.fr)	41
Schéma 3 : Coupe Est-Ouest de la Ville d'Angers	49
Schéma 4 : Localisation des ZNIEFF à Angers, source : rapport de présentation PLU 2006, angersloiremetropole.fr, auteur : Aude VIELLE	51
Schéma 5 : Trame verte et bleue	55
Schéma 6 : Localisation des quartiers d'Angers	57
Schéma 8 : Bloc diagramme du quartier	64

Schéma 9 : Dénivelé du quartier	65
Schéma 10 : Carte Géologique d'Angers	67
Schéma 11 : Extrait de la carte des formations argileuses et marneuses du Maine-et-Loire	68
Schéma 12 : les terrains prospectés pour l'installation d'un jardin partagé	70
Schéma 13 : Echelle Temporelle	92
Schéma 14 : L'organisation actuelle du jardin (21/04/2013), auteur Aude VIELLE, source M Devillers et les autres jardiniers	97
Schéma 15 : Représentation du terrain au 4 avril 2013, auteur Aude VIELLE (Illustrator), source dessin Adeline BROCC	105
Schéma 16 : Proposition à long terme, auteur Aude VIELLE	107
Schéma 17 : Les différentes vocations de l'armature verte et bleue	130

Tableaux :

Tableau 1 : Les critères explicités pour la prospection d'un terrain	39
Tableau 2 : Tableau comparatif des terrains	81
Tableau 3 : Tableaux comparatifs	83

Cartes :

Carte 1 : Les jardins partagés parisiens, source Paris.fr, auteur Aude VIELLE (Photoshop)	25
Carte 2 : Localisation de la ville d'Angers (France)	45
Carte 3 : Localisation de la ville d'Angers (SCOT).....	45

VIELLE Aude
Stage de découverte
DA3-2013

Valorisation de l'espace public et de la vie de quartier : **Création d'un jardin partagé**

Angers, Maine et Loire, 49

RÉSUMÉ

Créer un jardin partagé ça ne s'invente pas : le porteur de projet doit tout d'abord identifier une parcelle propice à la mise en place d'un jardin partagé. Pour repérer un terrain, plusieurs possibilités s'offrent à lui. Mais le principal est de définir un périmètre de recherche : le jardin doit être facile d'accès que ce soit à pied ou en vélo.

Ensuite les habitants souhaitant créer le jardin partagé peuvent se regrouper en association. Puis on passe à la phase de concertation, impliquant d'aller rencontrer les élus, les services techniques et en amont d'élaborer le projet dont les thèmes récurrents sont : l'aménagement, la répartition de l'espace entre les jardiniers (collectif/individuel), la diversité des cultures, les activités proposées, le budget, ...

Finalement si le projet est mis en œuvre, la phase suivante est d'informer les autres habitants. Il faut définir un périmètre d'influence du jardin et de recrutement.

Mots clés : Jardin Partagé – Concertation - Prospection